



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES AIRES DE COVOITURAGE

Février 2022

Édito du Président



© C.D.

Dans un contexte de hausse continue des prix des carburants et de prise en compte de la transition écologique dans notre quotidien, les français changent leurs habitudes et n'hésitent plus à avoir recours à des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle.

Outil de mobilité partagée, le covoiturage présente plusieurs intérêts dont celui de réduire le trafic et par voie de conséquence du risque d'accidents. Il permet aussi et surtout de réduire la pollution et l'empreinte écologique de nos déplacements, tout en permettant le désenclavement d'une partie de la population parfois dépourvue de moyens de locomotion et de services de transport.

Le covoiturage, organisé à l'échelle d'un territoire, repose à la fois sur l'aménagement d'aires de covoiturage et sur la mise en relation entre covoitureurs. Les retours d'expériences montrent clairement que l'échelon départemental est le plus pertinent pour développer une politique incitative au covoiturage.

Partenaire de la mobilité des Samariens, le Conseil départemental a souhaité s'engager de façon volontariste en développant dès 2021 un réseau d'aires de covoiturage et en axant la communication autour de cette démarche verte et vertueuse. Pour répondre à ces enjeux, ces aires doivent être judicieusement localisées, bien dimensionnées, facilement repérables et sécurisées.

C'est l'objet et le sens du Schéma départemental des aires de covoiturage dans la Somme, outil indispensable qui coordonne les initiatives portées par le Département, les collectivités locales et les concessionnaires afin d'aboutir à un réseau cohérent, homogène et équitable sur le territoire.

Sa réalisation repose sur un travail technique mais aussi et avant tout sur une démarche de concertation initiée dès 2019. En parallèle de la phase de consultation des élus locaux et des intercommunalités, des ateliers participatifs auprès de différents usagers et des associations représentatives ont permis de prendre en compte les attentes de notre population, tant en termes d'équipements que de services mis à disposition.

Parce que les réalisations d'aujourd'hui feront les habitudes de demain, je vous invite à prendre connaissance et à vous saisir de ce Schéma départemental pour offrir, avec le concours du Conseil départemental, des services supplémentaires pour la mobilité des Samariens.

Stéphane HAUSSOULIER

Président du Conseil départemental de la Somme



Sommaire

I- Le cadre de l'intervention du Département en faveur du covoiturage	7
I.1) Un Département légitime à agir	7
I.2) Les facteurs de réussite pour le développement du covoiturage.....	9
III- Les critères de définition des aires.....	12
III.1) Un territoire rural et multipolaire générateurs de flux.....	12
III.2) Le réseau routier départemental	17
III.3) L'état des documents d'urbanisme.....	19
III.4) Analyse avec les collectivités des aires existantes	19
IV- La carte du Schéma des Aires de Covoiturage	20
V- Principes d'aménagement des aires	24
V.1) La prise en compte du principe de transition écologique.....	24
V.2) Autorisations préalables au regard du Code de l'urbanisme.....	25
V.3) Les éléments du cahier des charges.....	25
V.3.1 - Caractéristiques d'une aire	25
V.3.2 - Portique.....	26
V.3.3 - Places PMR	27
V.3.4 - Choix des revêtements.....	28
V.3.5 - Structure de chaussée.....	29
V.3.6 - Gestion des eaux pluviales	29
V.3.7 - Aménagements paysagers	30
V.4) La signalisation	30
V.4.1 – La signalisation de rabattement.....	31
V.4.2 – La signalisation de position	32
V.5) Les équipements complémentaires.....	34
V.5.1 - L'éclairage	34
V.5.2 - L'intermodalité covoiturage / transports en commun	35
V.5.3 - Les poubelles.....	35
V.5.4 - Les espaces d'attente.....	36
V.5.5 – Le stationnement vélos	36
V.5.6 – Les bornes de recharge pour véhicules électriques	37
V.5.7 – Les casiers de livraison	38
V.5.8 – Le point stop (covoiturage dynamique)	39

V.5.9 – Un système de vidéosurveillance	40
V.5.10 – Un système de comptage	40
VI- Le coût d'aménagement d'une aire	41
V.6.1 – Aménagement de base.....	41
V.6.2 – Aménagements complémentaires	42
VII- La hiérarchisation des aires.....	43
Tableau des aires pour priorisation dans le dossier définitif	44
Estimation des aires hors taxes – équipements de base – Planning pluriannuel	44
VIII – D'autres leviers d'intervention en faveur de l'auto-stop organisé	45
IX- Une politique d'aide aux collectivités en faveur du covoiturage.....	47
ANNEXE 1 : Liste des aires figurant au projet.....	49
Aires sous Maîtrise d'ouvrage Départementale.....	54
Aires aménageables par la SANEF	123
Haltes de covoiturage.....	130
ANNEXE 2 : Liste des contacts	155

I- Le cadre de l'intervention du Département en faveur du covoiturage

I.1) Un Département légitime à agir

Le covoiturage est un nouvel usage partagé de l'automobile qui est de plus en plus encouragé pour réduire la congestion, les frais liés à l'automobile et limiter l'impact de la voiture sur l'environnement. Cette pratique a été codifiée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Le covoiturage y est défini par « *l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs passagers majeurs pour un trajet commun.* »

Dans le covoiturage on retrouve deux formes à l'organisation distincte :

- Le covoiturage longue distance, soutenu par l'émergence de plateformes nationales de mise en relation comme BlaBlaCar, répond à des demandes de déplacements occasionnels sur des distances de plus de 80 kilomètres, pour rentrer de l'université ou aller en vacances par exemple.
- Le covoiturage de courte et moyenne distance, qui répond davantage à des déplacements quotidiens par exemple pour aller au travail ou dépanner une personne qui n'a pas de voiture et qui veut se rendre au bourg le plus proche. Si plusieurs plateformes existent sur le marché, celui-ci nécessite le soutien des politiques de mobilité des collectivités locales afin de trouver un équilibre économique et d'augmenter le potentiel d'utilisateurs.

Il faut également distinguer le covoiturage de l'autopartage, défini par la loi MAPTAM comme « *la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules de transport terrestre à moteur au profit d'utilisateurs abonnés ou habilités par l'organisme ou la personne gestionnaire des véhicules. Chaque abonné ou utilisateur habilité peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée.* »

Le Gouvernement a lancé le 28 novembre 2019 une mobilisation pour le covoiturage du quotidien qui peut devenir un mode de transport complémentaire aux offres traditionnelles sur tous les territoires. Il s'est fixé l'objectif de tripler le nombre de trajets réalisés en covoiturage du quotidien d'ici 2024 pour atteindre les 3 millions.¹ Ce qui diminuerait de 1 million le nombre de voitures sur les routes chaque jour et diminuerait de 7 800 tonnes les émissions quotidiennes de CO₂.

Pour y parvenir, si la loi MAPTAM avait étendu aux usages partagés de l'automobile les compétences des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), c'est la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) qui donne les outils aux collectivités pour développer une politique plus ambitieuse en faveur du covoiturage. Les EPCI et les Régions pouvaient déjà mettre à disposition du public des plateformes dématérialisées facilitant la rencontre des offres et demandes de covoiturage. Désormais, ils peuvent verser une allocation aux conducteurs et aux passagers qui covoiturent. Par ailleurs, les Départements et les communes, qui disposent du pouvoir de police de la circulation, peuvent plus facilement dédier du stationnement au covoiturage et réserver des voies sur les axes routiers structurants à ces usagers.

¹ Ministère de la Transition Écologique, <https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage-en-france-avantages-et-reglementation-en-vigueur>, consulté le 15 octobre 2021

Le Département de la Somme dispose de plus de 4 500 km de routes départementales. Étant gestionnaire de ce réseau, il se pose comme un acteur privilégié pour aménager des aires de covoiturage, qui à l'instar des parkings, sont des dépendances de la route. Les covoitureurs sont des usagers des routes départementales pour qui le Département vient augmenter la qualité de service en offrant ce type d'équipements.

Par ailleurs, le Département est la bonne échelle pour coordonner les initiatives portées par les EPCI devenus pour la plupart des AOM à la suite de la loi LOM, afin de construire un réseau d'aires de covoiturage cohérent, harmonisé et répondant aux besoins existants ou potentiels sur l'ensemble du territoire. Ces aires de covoiturage sont des points de rendez-vous des usagers potentiels, et complètent les dispositifs de mise en relation et de communication portés par les collectivités locales. Elles sont des supports de cette politique de mobilité.

C'est pourquoi le Département est légitime dans l'aménagement d'un réseau structurant d'aires de covoiturage sur les axes structurants, et pour appuyer les communes et les EPCI porteurs de projets locaux de création ou de matérialisation d'emplacements dédiés. Le présent Schéma des Aires de Covoiturage a pour objectifs de :

- Cadrer l'action du Département ;
- Définir et hiérarchiser un réseau départemental d'aires de covoiturage,
- En précisant les caractéristiques de des équipements dans le respect des principes du développement durable et pour répondre de manière optimale aux besoins des usagers ;
- Définir une programmation des investissements portés par le Département ainsi qu'un dispositif de subventionnement des projets portés par les collectivités locales.

Ce Schéma des Aires de Covoiturage est compatible avec les orientations du SRADDET de la Région Hauts-de-France, adopté le 30 juin 2020. L'objectif 18 du SRADDET vise à « encourager des solutions de mobilité pour tous les publics et les territoires les plus vulnérables ». Le covoiturage répond aux problématiques de mobilité inclusive, parce qu'il permet à des populations peu mobiles (seniors) ou dépendantes d'autrui en termes de mobilité (jeunes), l'accès à l'emploi, aux formations, aux soins, qui sont souvent éloignés des zones d'habitat. L'objectif 21 du SRADDET fixe un cap de 1,3 personne par véhicule en 2031 et 1,5 personne par véhicule en 2050 contre 1,1 personne par véhicule en 2012.

Ce Schéma s'imbrique aussi avec les documents de planification locaux. Le SCOT du Grand Amiénois, le PCAET du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées comme le Plan de Mobilité Rurale de la CC Somme Sud-Ouest font mention du covoiturage et inscrivent leur action en complémentarité de celle du Département. Deux grands axes ressortent :

- L'identification d'un réseau d'aires de covoiturage par des aménagements nouveaux sur les grands axes et près des autoroutes, et par la matérialisation d'emplacements réservés sur des stationnements existants dans les bourgs, avec une signalétique adaptée ;
- La communication par la promotion des aires existantes et de la plateforme régionale de mise en relation <https://www.passpasscovoiturage.fr/> sur les sites des EPCI et par des actions ciblées.

L'association Baie de Somme Zéro Carbone et le pôle métropolitain du Grand Amiénois étudient chacun de leur côté l'opportunité de mettre en place le dispositif d'autostop organisé Rézo Pouce en vue d'accompagner sa mise en œuvre.

1.2) Les facteurs de réussite pour le développement du covoiturage

La démarche de participation engagée par le Département pour ce schéma a pour objectif d'arriver à des propositions d'aménagement d'aires qui répondent aux attentes des usagers tant en termes d'équipements que de services mis à disposition.

Ce schéma constitue le premier pilier de la politique départementale du développement du covoiturage. Il en existe deux autres principaux que sont :

- la mise en relation, communément via un site web,
- l'animation d'un réseau afin de le rendre vivant et d'atteindre le seuil critique (permettant un bon fonctionnement de la communauté)

Ces deux autres piliers mettent en avant le fait d'avoir une plateforme sur laquelle s'appuyer pour la mise en relation des personnes, ainsi que sur le volet communication et visibilité du futur réseau d'aires de covoiturage.

Roulezco.fr avait été mis en place sur quelques territoires de la Somme dans ce but. Le seuil critique d'utilisateurs n'ayant pas été atteint, la dynamique du site n'a jamais été au rendez-vous. Aujourd'hui, le site n'est plus soutenu. Son développeur, Covivo, s'occupe de la plateforme passpasscovoiturage.fr, mise en place pour le Syndicat mixte des transports Hauts-de-France Mobilités. Le benchmarking réalisé en amont de ce schéma a révélé que pour avoir une plateforme efficace, il faut que celle-ci soit mise en place sur une échelle plus grande que celle départementale. C'est pourquoi, la plateforme régionale <https://www.passpasscovoiturage.fr/> représente une piste afin d'intégrer un réseau régional, et une communication sur laquelle s'appuyer.

Dans un premier temps, il est souhaitable que les aires aménagées dans le Département apparaissent sur cette plateforme.

Au travers de ce schéma de covoiturage, le Département de la Somme souhaite être au plus près du besoin des usagers afin de favoriser et d'encourager son développement.

C'est pourquoi une première consultation des usagers a été initiée par le groupe interne d'innovation collaborative pour disposer d'un portrait statistique de la situation actuelle, et connaître les motivations qui pourraient pousser les Samariens à utiliser davantage ce mode de mobilité. Un questionnaire a été diffusé à l'automne 2020, auquel ont répondu 364 personnes.

Le covoiturage apparaît comme une pratique occasionnelle puisque seulement 11,5 % des répondants y ont recours au moins une fois par semaine et seulement 3 % covoiturent tous les jours, plutôt sur des trajets domicile-travail. En revanche 34,1 % des répondants covoiturent de temps en temps, y compris sur des trajets de longue distance.

D'après cette enquête, la pratique du covoiturage est surtout motivée par le gain d'argent (70 % des répondants). Puis viennent le respect de l'environnement (15,9 %), le manque de transports collectifs et le développement des relations sociales.

Plus de la moitié des personnes qui pratiquent le covoiturage le fait avec leurs collègues de travail, contre un peu plus d'un quart avec des contacts rencontrés par le biais d'une plateforme de mise en relation.

En revanche, les aires de covoiturage ne sont utilisées que par 4,3 % des sondés.

Cette enquête montre que plus de 80 % des répondants utilisent la voiture comme mode principal de déplacement. 40 % d'entre eux envisagent de covoiturer, ce qui laisse présager d'un potentiel important. Les trois principales raisons qui les inciteraient à utiliser une aire de covoiturage sont la proximité du domicile (36,2 %), un site sécurisé (23,4%), un site visible (15,5 %).

Les équipements que les répondants aimeraient trouver sur une aire de covoiturage sont un abri (71,9 %), des toilettes (51,9 %), une borne de recharge électrique (32,9 %) et des consignes (22,4 %). D'autres suggestions ont été soumises comme des caméras de surveillance, de l'éclairage public, la fermeture avec des barrières ou encore des distributeurs de produits frais.

Enfin, plusieurs freins à la pratique du covoiturage ont été soulevés comme les horaires irréguliers, les charges de famille, les difficultés à trouver des covoitureurs pour ceux qui travaillent en zone rurale, la dépendance vis-à-vis du covoitureur et la crise sanitaire.

Au delà, à travers d'autres consultations et visites terrain, il sera également question d'étudier plus finement l'emplacement précis d'une aire sur une commune tout en tenant compte des préoccupations communales en matière de stationnement, de disponibilité de fonciers et de coûts associés.

II- État des lieux structurel du covoiturage dans la Somme et construction du réseau d'aires

Les consultations menées en 2019 entre le Département et les autres collectivités locales du territoire ont permis d'obtenir des retours précis dans la phase de prospective engagée pour ce schéma.

Les documents d'urbanisme abordant la thématique du covoiturage ont également été pris en compte pour compléter la phase de diagnostic et le recensement des besoins. Une fois les phases de diagnostic et de prospective réalisées, les sites retenus sont présentés sous forme de fiches permettant de hiérarchiser les aires et d'en définir la maîtrise d'ouvrage (cf annexe 1).

Le Département de la Somme est un territoire rural et ses bassins d'emplois sont pluriels. Ces critères sont favorables au développement du covoiturage. Toutefois les initiatives engagées sont très disparates.

On constate tout d'abord un déséquilibre territorial avec une forte présence d'aires de covoiturage à l'ouest et au sud du département. Toutefois, celles matérialisées à l'ouest semblent être sous-exploitées, conséquence d'une visibilité et d'une communication faible, voire d'une répartition non homogène. Les sites ont été aménagés par le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées en partenariat avec l'Aduga, en parallèle avec le développement de la plateforme roulezco.fr.

Dans le reste du Département, les aménagements sont peu nombreux et très ponctuels. En plus de ce déséquilibre, des aires de covoiturage spontanées existent mais n'ont pas été recensées par les collectivités.

On constate également un déficit important de communication comme le montre la carte de recensement des aires de covoiturage accessible depuis le site du gouvernement (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/aires-de-covoiturage-en-france/>). Cette carte a été élaborée par la société Blablacar sur la base d'un référencement et d'une transmission par les différents maîtres d'ouvrage des aires. Sur cette dernière, le département de la Somme est faussement dépourvu d'aires.



Ce constat a conduit à réaliser une phase de prospective afin d'étudier d'autres sites potentiels où développer des aires de covoiturage.

III- Les critères de définition des aires

Suite à l'état des lieux, la phase de prospection a été menée en débutant par un travail d'analyse portant sur le **croisement des données de population et de trafic**. Ce travail a été complété par le recensement des potentialités au travers des **documents d'urbanisme** et enfin une **analyse sur les aires existantes en lien avec les collectivités locales** permettant de définir leur intérêt en fonction des deux critères de trafic et de recensement dans les documents d'orientation des communes.

III.1) Un territoire rural et multipolaire générateurs de flux

Le département de la Somme présente, de manière générale, une densité urbaine relativement faible (92,49 hab/km² en 2018 contre 119,23 hab/km² en France métropolitaine). Il est structuré par un réseau important de petites, voire très petites communes, réparties de manière assez homogène sur l'ensemble du territoire, et des petits pôles urbains allant du bourg à quelques milliers d'habitants, qui abritent les commerces et services essentiels à la population locale.

Habiter la campagne et travailler en ville est caractéristique d'un département dont la ruralité reste une composante essentielle, et où la route demeure le principal vecteur de communication. En effet, de nombreuses petites communes n'ont ni commerce, ni service, et peu d'emplois, ce qui nécessite des déplacements nombreux des habitants vers les pôles urbains les plus proches, voire des pôles d'emplois importants éloignés de quelques dizaines de kilomètres comme Amiens. Ces déplacements se font majoritairement en voiture.

Le département de la Somme se caractérise par une très forte polarisation autour d'Amiens. Son aire d'attraction² s'étend sur un rayon de près d'une trentaine de kilomètres, englobant un tiers du département et s'étendant de l'Oise au Pas-de-Calais (voir carte de l'influence des villes). Une telle organisation spatiale engendre un nombre élevé de déplacements motorisés depuis les communes de la couronne périurbaine vers le pôle urbain d'Amiens.

Le zonage en aires d'attraction des villes, qui date de 2020, remplace le précédent zonage en aires urbaines de 2010. L'aire d'attraction d'Amiens compte désormais 369 communes, contre 254 dans l'aire urbaine de 2010, à cause de la poursuite de la périurbanisation et de la nouvelle méthode de calcul. Elle intègre les secteurs de Moreuil et de Longpré-les-Corps-Saints qui perdent des emplois mais gagnent en attractivité résidentielle grâce au train et aux grands axes routiers. L'aire d'attraction d'Amiens touche le département de l'Oise, en absorbant les communes situées entre Conty et Poix-de-Picardie, et le département du Pas-de-Calais, en absorbant les communes situées entre Doullens et Albert. Par ailleurs, si l'unité urbaine d'Amiens polarise largement le territoire avec 92 000 emplois, d'autres pôles d'emplois comme Corbie (1 900 emplois), Flixecourt/Ville-le-Marcllet (2 150 emplois), Moreuil/ Morisel (2 000 emplois) et Villers-Bretonneux (1 450 emplois) structurent la couronne périurbaine amiénoise.

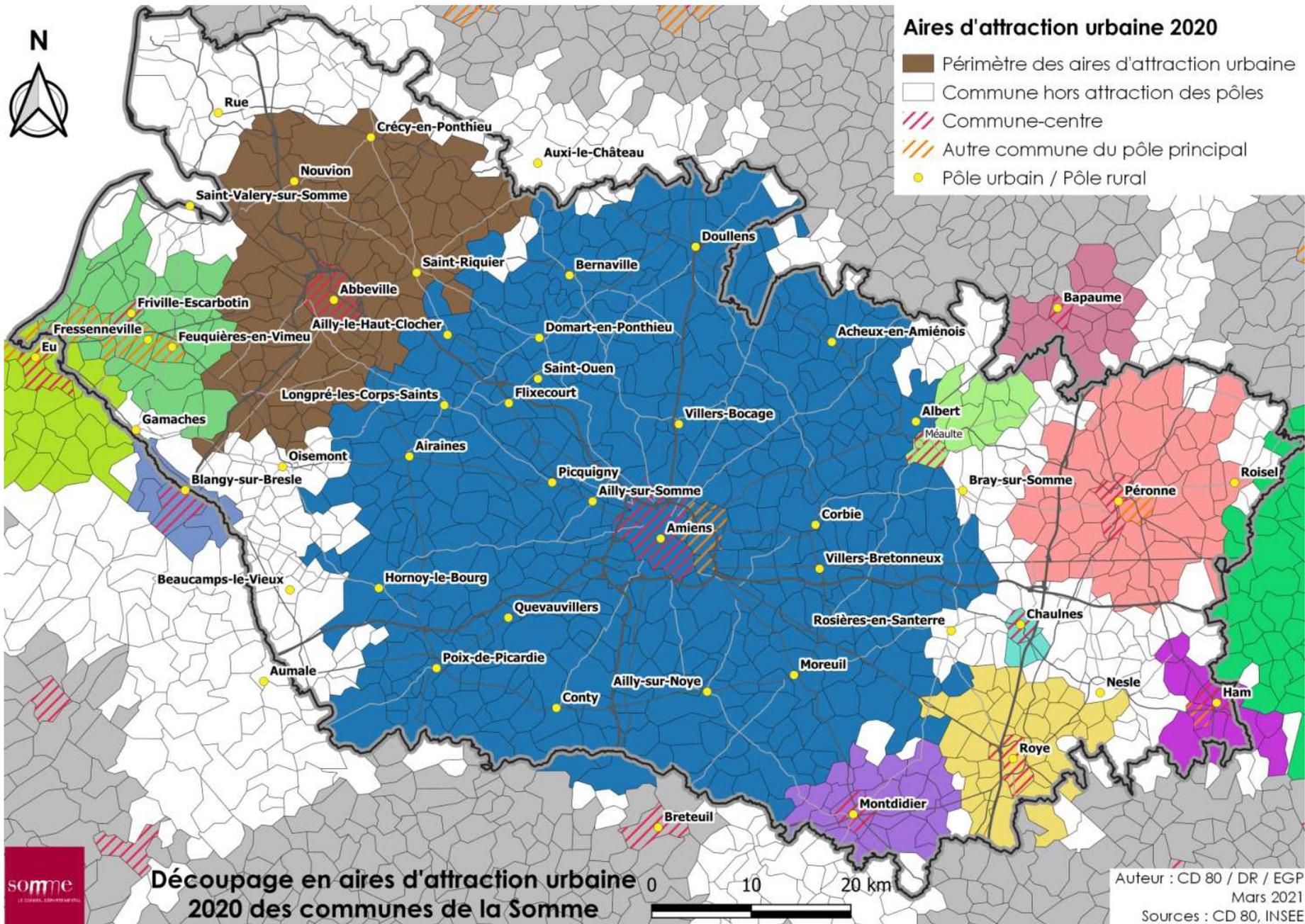
²Une aire d'attraction urbaine est un ensemble de commune, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15% des actifs travaillent dans le pôle. Ce zonage remplace l'ancien zonage en aires urbaines.

Abbeville est la deuxième aire urbaine du département, qui sans pouvoir être comparée à Amiens, dispose d'une taille significative et dont l'influence s'étend sur une quinzaine de kilomètres à la ronde. L'unité urbaine d'Abbeville concentre 13 700 emplois.

L'ouest du département reste à l'écart de l'influence des grandes aires urbaines. Son organisation spatiale est multipolaire, avec de petites unités urbaines dont l'influence ne dépasse pas les communes voisines. Ainsi, le Vimeu est maillé par les pôles d'emplois de Friville-Escarbotin (2 500 emplois), Feuquières-en-Vimeu/Fressenneville (3 250 emplois), Gamaches (1 300 emplois) et de l'unité urbaine des Villes Sœurs (8 900 emplois).

L'est du département est également composé de petites aires urbaines centrées sur des pôles d'emplois dont l'influence ne dépasse guère les communes limitrophes : Doullens (3 100 emplois), Albert/Méaulte (7 000 emplois), Péronne (5 100 emplois), Roye (4 700 emplois), l'unité urbaine de Ham (3 200 emplois), Montdidier (2 800 emplois), Nesle/Mesnil-Saint-Nicaise (1 700 emplois), Chaulnes (1 550 emplois), Rosières-en-Santerre (1 000 emplois). Ces pôles sont relativement autonomes, mais nourrissent des relations particulièrement développées avec le pôle urbain d'Amiens.

Cependant, certaines portions du territoire départemental échappent à l'influence des zones d'emplois, et constituent des communes isolées. C'est le cas d'une quarantaine de communes autour d'Oisemont et Beaucamps-le-Vieux, du Marquenterre et du nord du Ponthieu, de la baie de Somme et de quelques communes du Santerre éloignées des pôles. Ces territoires sont caractérisés par une plus grande autonomie, des flux plus diffus et moins concentrés.



Extension des aires d'attraction urbaine de la Somme en 2020

Cette organisation spatiale se traduit par 158 liaisons, reliant une commune de résidence et une commune lieu de travail, dont les flux pendulaires domicile-travail sont supérieurs à 100 mouvements quotidiens. 101 liaisons ont pour destination la ville d'Amiens, 8 d'autres communes de l'agglomération amiénoise, 15 la ville d'Abbeville, 5 le Vimeu industriel et 4 le bassin d'Albert-Méaulte. Les autres communes de la Somme qui attirent des flux de plus de 100 actifs en provenance d'une autre commune sont Péronne, Doullens, Ham, Mers-les-Bains, Villers-Bretonneux, Ailly-sur-Noye, Corbie, Estrées-Mons, Flixecourt, Le Crotoy, Montdidier, Moreuil, Roye et Saint-Valery-sur-Somme.

En annexe de ce présent document sont présentées des cartes des flux domicile-travail sortants depuis une commune, EPCI par EPCI, selon le recensement de la population de l'INSEE en 2017. Ont été retenues l'ensemble des liaisons avec au moins 50 personnes habitant dans la même commune partant travailler dans une même autre commune. Ce seuil révèle la présence d'une certaine demande et donc d'un potentiel d'utilisation d'une aire en multipliant les chances de trouver des personnes ayant un trajet similaire ou compatible avec du covoiturage.

L'analyse de ces flux permet de déterminer la pertinence ou non de l'aménagement d'une aire de covoiturage à proximité de la commune de départ. Le plus souvent, les flux de déplacements domicile-travail se superposent aux grands axes routiers du département, voire aux autoroutes et aux routes nationales. Par ailleurs, l'addition de plusieurs petites communes avec des flux domicile-travail « modérés » peut également créer un potentiel d'aménagement d'une aire de covoiturage à la convergence de ces flux sur une route structurante.

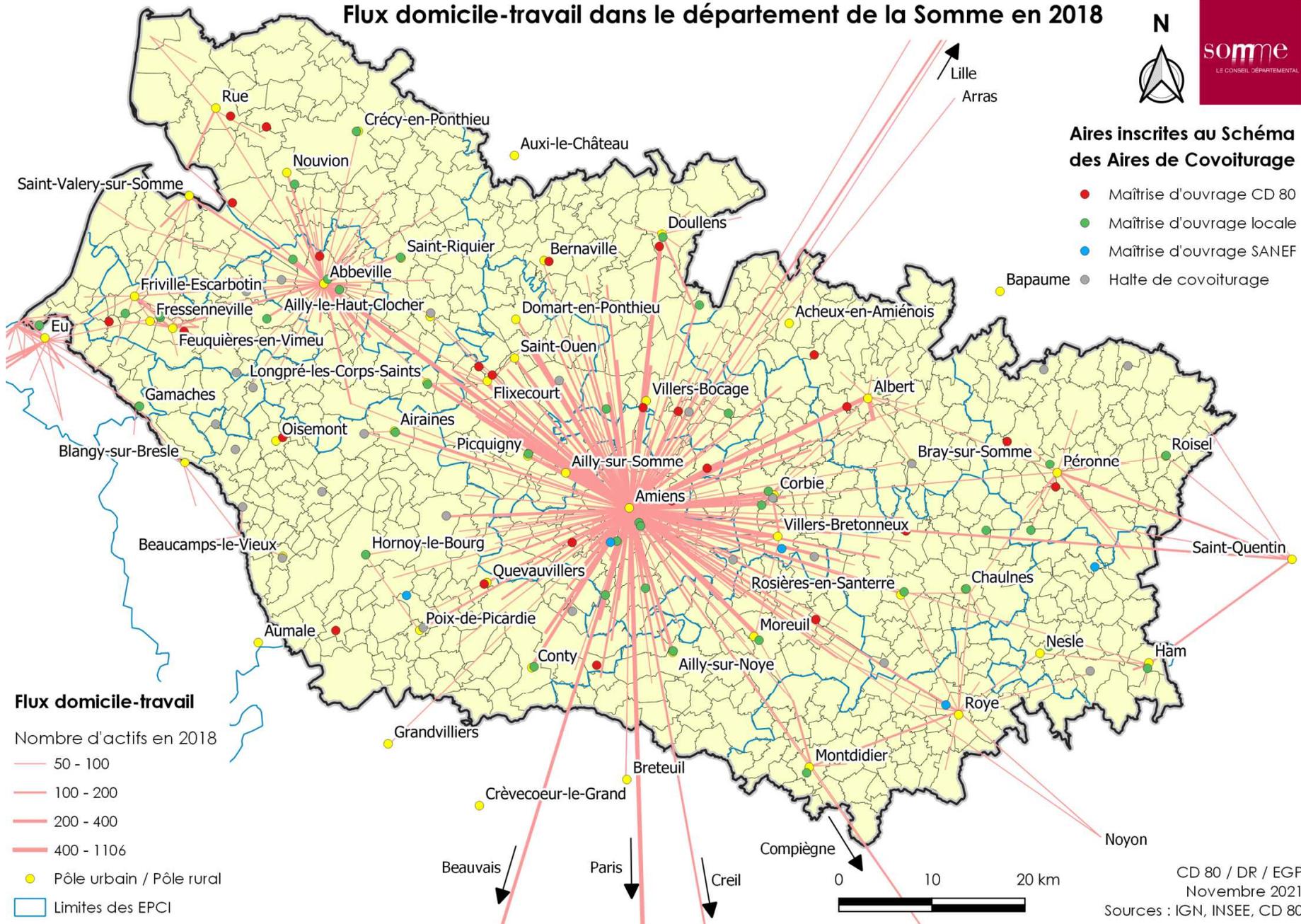
Cette analyse permet d'affiner le positionnement des aires de covoiturage en tenant compte des flux diffus depuis les communes limitrophes pouvant se rabattre sur les aires ainsi que de(s) destination(s) dominante(s) des travailleurs. Un positionnement à proximité des lieux d'habitat semble être privilégié : si l'aire est trop proche du lieu de travail, alors les automobilistes auront tendance à poursuivre leur trajet jusqu'au bout et l'aire sera peu utilisée.

Il est ainsi envisageable de calculer un potentiel d'utilisation des aires de covoiturage. D'après le Ministère de la Transition Écologique³, aujourd'hui seulement 3% des déplacements domicile-travail se font en covoiturage. Le Gouvernement vise un triplement du nombre de trajets réalisés en covoiturage. Toutefois, les aires de covoiturage ne seront pas le support de l'ensemble des déplacements des covoitureurs. Il subsistera toujours une pratique spontanée entre habitants d'une même commune, entre membres d'une même famille ou entre amis, avec des points de rencontre différents. C'est pourquoi le Département estime que les aires de covoiturage pourraient à terme attirer environ 6% des flux domicile-travail. Les nombres d'utilisateurs potentiels aire par aire sont détaillés en annexe du document.

Cependant, toutes les aires de covoiturage n'ont pas une vocation dominante de support des déplacements pendulaires. Certaines aires potentielles situées près des échangeurs autoroutiers peuvent également répondre à des besoins de déplacements à plus longue distance et toucher d'autres publics, notamment les étudiants qui reviennent chez leurs parents en fin de semaine dans leur domicile éloigné de l'université. Enfin, quelques aires de covoiturage auront plutôt un usage occasionnel lié à une pratique de loisirs lorsqu'elles sont situées à proximité de sites touristiques ou de véloroutes / voies vertes.

³ Ministère de la Transition Écologique, <https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage-en-france-avantages-et-reglementation-en-vigueur>, mis à jour le 9 juillet 2020

Flux domicile-travail dans le département de la Somme en 2018



III.2) Le réseau routier départemental

Le patrimoine routier départemental est constitué de :

- 1 029 km de réseau structurant (classe 1),
- 947 km de réseau principal (classe 2),
- 2 599 km de réseau secondaire d'intérêt local et voies de desserte des communes (classe 3).

Soit un total de **4 575 km**.

À noter que les routes de classe 1 et 2, qui représentent 40 % du linéaire, concentrent plus de 80 % du trafic routier. Ces chiffres montrent le potentiel de développement du covoiturage dans le département, notamment sur ces itinéraires structurants.

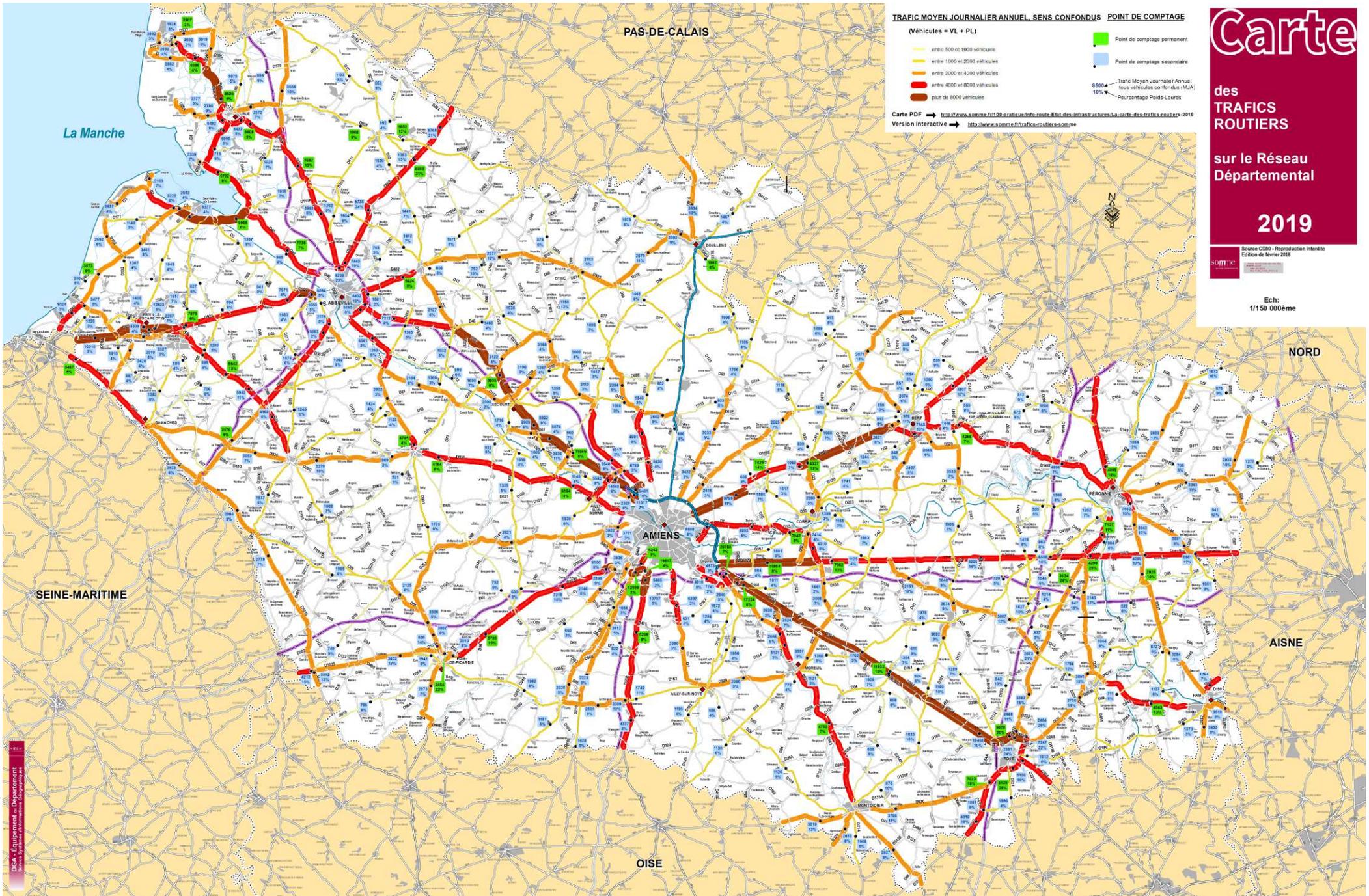
L'analyse de la carte du trafic automobile (cf carte du trafic routier de 2019) fait clairement ressortir l'aire d'influence des pôles urbains, en particulier l'attractivité et le poids important de l'agglomération amiénoise. Le réseau routier converge vers Amiens en étoile. Il enregistre parmi les plus forts trafics automobiles du département, avec de nombreux flux pendulaires.

D'autres pôles urbains se dégagent dans une moindre mesure, notamment Abbeville, Péronne, Roye, Albert, Doullens, le Vimeu industriel, les Villes Sœurs et Montdidier. Il en est de même pour des villes non classées comme pôles par l'INSEE, qui connaissent un fort trafic saisonnier (Rue, Saint-Valery-sur-Somme) ou non (Corbie, Poix-de-Picardie, Oisemont).

A l'inverse, certaines parties du territoire se caractérisent par un très faible trafic automobile. C'est le cas du secteur situé entre Oisemont et Hornoy-le-Bourg et des alentours d'Acheux-en-Amiénois.

En complément de ce travail, un recensement des aires de covoiturage spontané a été mené afin d'identifier des sites de pratique qui n'auraient pas été répertoriés. Ces aires se situent notamment aux échangeurs autoroutiers ou aux carrefours importants. Il existe une pratique de covoiturage utilisant des accotements souvent non revêtus faute d'aménagement à l'heure actuelle, alors que ces points de rendez-vous sont stratégiques. La création d'une aire permettrait de répondre à cette demande et de sécuriser la pratique. Des pratiques de covoiturage spontané s'observent également dans des centre-bourgs où les habitants d'une même commune se rassemblent sur la place du village pour covoiturer.

Cette analyse a permis d'identifier des axes départementaux et des sites sur lesquels il est pertinent de mener une étude de faisabilité pour du covoiturage. Les aires découlant de ce critère seront visiblement à vocation départementale ou réalisés par la SANEF lorsque la zone est à proximité d'un échangeur autoroutier.



III.3) L'état des documents d'urbanisme

Ce schéma s'appuie sur l'identification de sites suggérés au travers des documents d'urbanisme, comme le plan de mobilité rurale de la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest, ainsi que les PLUi et PLU portés par les communautés de communes où le sujet du covoiturage est abordé.

Les sites favorables au développement du covoiturage identifiés dans ces documents ainsi que leurs emplacements réservés ont été repris et analysés.

III.4) Analyse avec les collectivités des aires existantes

Une analyse des aires existantes a été réalisée afin de déterminer leur véritable potentiel que ce soit en matière de lisibilité, de cohérence par rapport aux usages et de leur proximité avec un axe de transit. Cette analyse a été faite avec les communautés de communes et communes concernées. Les aires non retenues dans la carte définitive l'ont été en concertation avec ces dernières.

Le tableau des contacts pris est joint en annexe 2 de ce schéma.

En 2019, 36 aires existantes ont été identifiées.

Les aménagements de ces aires sont également hétérogènes, notamment au niveau de la signalétique. Alors que la grande majorité des aires existantes sont matérialisées avec un mât en bois et le panneau de Roulezco (photo de gauche), celles restantes disposent d'un panneau commun covoiturage (photo de droite) et sont surtout situées à l'Est. A noter qu'en 2019, seulement deux aires (celle de l'autoroute de Roye et celle de la ZAC de Estrées-Deniécourt) possédaient un jalonnement permettant de signaler leur présence depuis les axes principaux. Nous constatons que pour maintenir un ensemble d'aires homogène, il faut une signalétique unique. Il est donc nécessaire qu'un chef de file la prenne en charge afin de maintenir cette cohérence (sujet traité au § signalisation).



IV- La carte du Schéma des Aires de Covoiturage

Des 36 aires existantes, 31 seront conservées. Par contre, l'isolement des sites, leur sécurité, et leur proximité avec d'autres sites sont des critères menant à la suppression de 5 d'entre elles.

Aux 31 sites existants conservés viennent s'ajouter 45 aires et 25 haltes (cf définition ci-après) issues d'une phase de prospective (analyse des documents d'urbanisme, concertation avec les communes et EPCI), portant le total du schéma à **76 aires et 25 haltes**. Certaines aires de petite dimension situées dans des centre-bourgs ont été reclassées en haltes à l'issue des concertations, la définition de la halte correspondant davantage à ce type d'emplacements. Les concertations ont par ailleurs permis d'ajouter une vingtaine d'emplacements au projet de schéma, essentiellement des haltes.

Quatre catégories ont ainsi été établies afin de définir le niveau d'aménagement ainsi que le maître d'ouvrage le plus pertinent.

Aires sous maîtrise d'ouvrage du Département :

Il s'agit d'aménagements importants sur foncier départemental correspondant à des sites d'intérêts sur les grands axes routiers du département et au croisement avec les grandes infrastructures (RN / autoroutes). Ils peuvent également se faire grâce à la mise à disposition par le biais d'une convention de foncier communal ou intercommunal. Quelquefois, ces aires voient le jour sur du foncier privé, nécessitant des acquisitions foncières.

Les aménagements sont réalisés par le Département. Les communes et EPCI sont invités à prendre en charge les équipements complémentaires qu'ils souhaitent voir mettre en place sur ces aires.

26 aires sont ainsi pressenties.

Aires en accompagnement :

Cela correspond à des aménagements légers sur des terrains privés ou communaux, souvent sur des parkings existants ou sur des emplacements nécessitant des travaux plus légers. Le Département prend en charge l'installation de la signalétique de position et de rabattement, qui est identique à celle adoptée sur les aires départementales pour maintenir une cohérence et une homogénéité sur l'ensemble du réseau.

Les aménagements sont à l'initiative des communes et des EPCI, avec un accompagnement financier du Département à hauteur de 40 % du montant HT des travaux et des équipements complémentaires.

43 aires sont ainsi pressenties.

Aires de la SANEF :

Ce sont des aménagements réalisés par la SANEF dans le cadre du programme national de déploiement d'aires de covoiturage à proximité ou sur le domaine autoroutier. La SANEF prendrait la maîtrise d'ouvrage des travaux et une convention sera signée avec le Département. Pour les aires situées sur le domaine de la SANEF, le Département sera sollicité à hauteur de 30 % du coût total HT des travaux, mais l'entretien incombera à la SANEF. Pour les aires situées sur le domaine du Département, la SANEF paiera la totalité des travaux mais l'entretien sera à la charge du Département.

Toutefois, le programme SANEF est encore en phase de prospection et demande à être validé par l'État. Si certaines aires venaient à ne plus être retenues, elles pourraient basculer dans les aires sous maîtrise d'ouvrage du Département.

7 aires sont ainsi pressenties.

Haltes :

Les haltes sont des emplacements avec souvent de 2 à 5 places réservées au covoiturage. Elles peuvent se baser sur une mutualisation des aménagements existants (parkings de village, supermarché...), ce qui permet de compléter le maillage du territoire en ciblant les pratiques de proximité déjà observées dans certains villages. Elles peuvent être l'occasion de tester l'intérêt d'un site pour un aménagement sous la forme d'une aire de covoiturage à plus long terme.

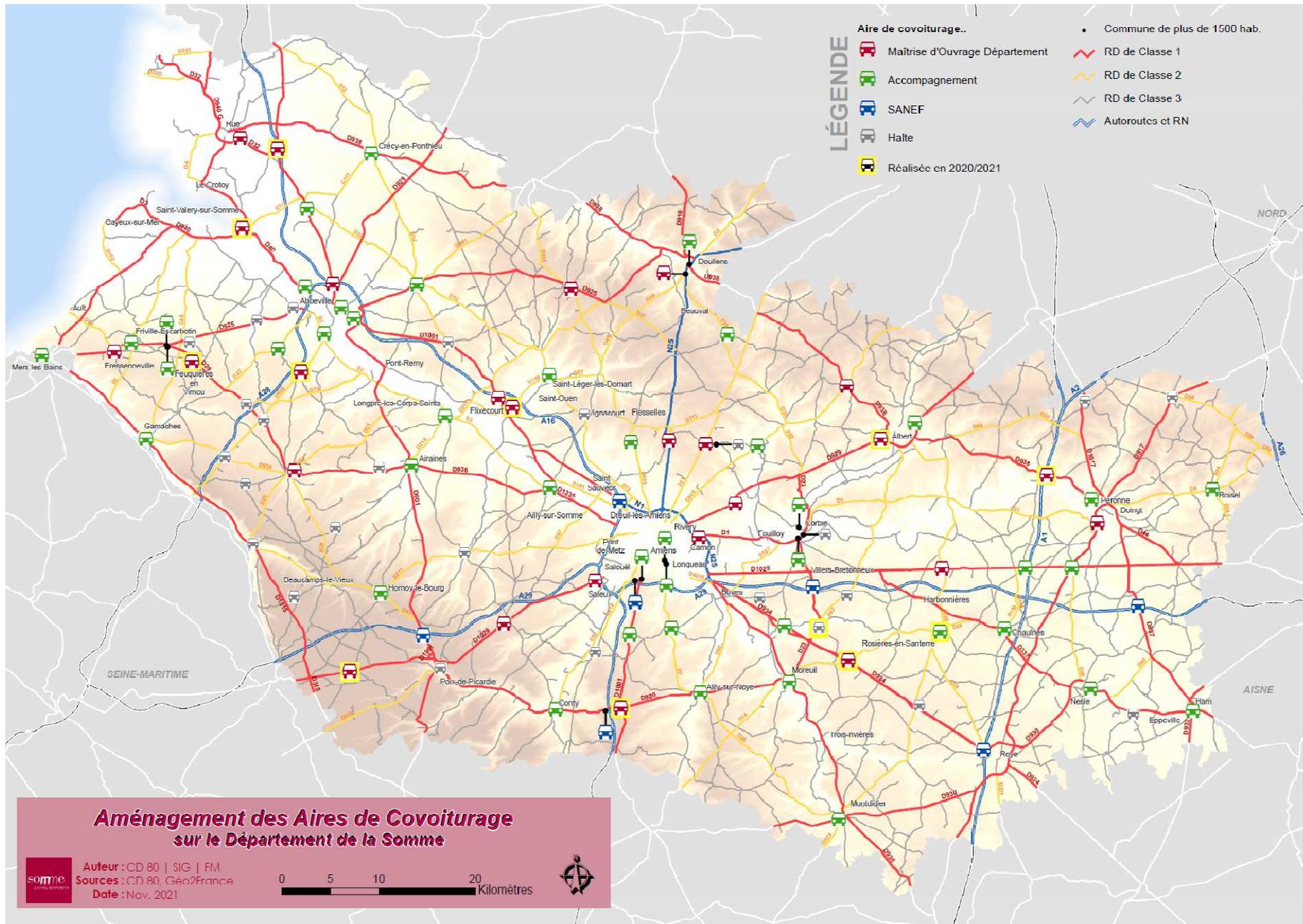
Le Département prend en charge uniquement la signalisation verticale de rabattement et de position, quoi que le panneau d'entrée soit plus petit que pour les autres aires. Bien souvent ces haltes ne nécessitent ni reprise du revêtement, ni mise en place d'équipements complémentaires.

25 haltes sont ainsi pressenties.

Le tableau ci-dessous montre les changements entre la hiérarchisation du projet de schéma et celle issue des concertations avec les partenaires et du tri réalisé en fonction de l'étude sur les flux domicile travail. Le détail avec la liste des 75 aires et des 25 haltes est présenté en annexe 1 de ce schéma.

Aire	Projet 2020				Schéma 2021				
	CD 80	SANEF	Locale	Aucune	CD 80	SANEF	Locale	Halte	Enlevée
Bouchoir	x							x	
Proyart (en remplacement de Bouchoir)				x	x				
Fienvillers	x								x
Molliens-au-Bois	x				x			x	
Forest-Montiers				x	x				
Rue Sud Becquerelle	x								x
Camon				x	x				
Péronne Sud – VVS (ex Lidl)			x		x				
Longuemort 1	x							x	
Saint-Maxent	x							x	
Villers-Bretonneux			x			x			
Croixrault			x			x			
Athies				x		x			
Le Bosquel				x		x			
Abbeville Ouest – La Caverne			x						x
Grand-Laviers				x			x		
Corbie – Canal de la Somme			x					x	
Mers-les-Bains				x			x		
Molliens-Dreuil			x					x	
Gentelles				x				x	
Démuin				x				x	
Hombleux				x				x	
Fins				x				x	
Sailly-Saillisel				x				x	
Miannay				x				x	
Poix-de-Picardie				x				x	
Sénarpont				x				x	
Le Translay				x				x	
Nampty				x				x	
Saint-Maulvis				x				x	
Rambures				x				x	
Cambron				x				x	
Beaucamps-le-Vieux			x					x	
Valines			x					x	
Ailly-le-Haut-Clocher			x					x	
Bray-sur-Somme			x						x
Allery				x				x	
Vignacourt				x				x	
Marcelcave				x				x	

Cette classification donne lieu à la carte proposée à la page suivante.



V- Principes d'aménagement des aires

V.1) La prise en compte du principe de transition écologique

Le Département souhaite inscrire la réflexion sur les aires de covoiturage dans une politique de transition écologique, compatible avec l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » fixé par le Gouvernement en juillet 2018 dans le cadre du Plan Biodiversité. Le Département cherche aussi à être compatible avec la règle 15 du SRADDET de la Région Hauts-de-France, qui prévoit une division du rythme d'artificialisation des sols observé entre 2003 et 2012 : par 3 à l'horizon 2030, par 4 à l'horizon 2040 et par 6 à l'horizon 2050.

Les aménagements limiteront autant que possible l'imperméabilisation des sols. Ils s'appuieront majoritairement sur des emplacements existants déjà revêtus en dur ou en stabilisé qui sont de fait déjà imperméabilisés. L'utilisation des parkings existants constitue une priorité dans le développement des aires, notamment celles prévues en accompagnement. Pour les aires départementales, le Département privilégie les délaissés routiers qui appartiennent au domaine public routier et qui ont perdu leur usage de circulation depuis des modifications de tracé. Ce choix permet de limiter au maximum les acquisitions foncières sur des terrains agricoles privés.

Par ailleurs, un travail sera mené sur le cahier des charges techniques des aires. Il sera privilégié un revêtement perméable avec des matériaux comme les dalles alvéolaires avec gazon ou le mélange terre-pierre. L'utilisation d'enrobés issus du recyclage sera également recherchée. L'aménagement des aires intégrera des aménagements paysagers avec des plantations mixtes issues d'essences locales, ainsi que des noues pour faciliter l'écoulement des eaux.

L'aménagement de ces aires doit également permettre dès lors que cela est possible et justifié la mise en place d'équipements et de services assurant un lien social et solidaire, comme des casiers de livraison alimentés par des producteurs locaux valorisant ainsi les commerces de proximité et les circuits courts.

La réussite du schéma repose sur la lisibilité des aires de covoiturage aménagées et sur une réponse adaptée aux besoins identifiés lors des phases de concertation. Mais il est toutefois nécessaire d'avoir un minimum de prérequis pour que ces aires garantissent une évolutivité possible des aménagements afin d'intégrer des éventuels besoins complémentaires qui seraient identifiés après la mise en service des aires et de prendre en compte l'éventuelle nécessité de les agrandir.

Il est également nécessaire de travailler sur la signalisation de rabattement lorsque l'aire n'est pas à proximité de la route la plus fréquentée.

V.2) Autorisations préalables au regard du Code de l'urbanisme

L'aménagement des aires nécessite de lancer des procédures administratives auprès des communes concernées (respect des dispositions des articles R. 421-19 et R. 421-23 du Code de l'urbanisme) suivant le nombre de places prévues au projet :

- De 10 à 49 places : une déclaration préalable
- A partir de 50 places : un permis d'aménager

V.3) Les éléments du cahier des charges

Le cahier des charges qui accompagne ce projet de schéma a pour objectif de définir les grands principes des aménagements, de rappeler les aspects règlementaires notamment en matière d'emplacements PMR. Il donne quelques exemples de matériaux utilisables pour que l'aménagement s'intègre dans l'environnement et facilite la gestion des eaux pluviales. Il a enfin pour objectif d'assurer une cohérence d'aménagement sur l'ensemble des aires.

V.3.1 - Caractéristiques d'une aire

Pour qu'une aire soit reconnue dans le schéma, elle doit comporter un minimum de 15 places pour les aires départementales et de 6 places pour les aires locales. Cette capacité doit pouvoir être étendue soit sur du foncier disponible soit sur du foncier à acquérir. Les haltes seront matérialisées par quelques places (jusqu'à 5 en général) réservées au covoiturage sur des parkings existants, et ne nécessiteront que l'apport de la signalisation.

Suivant la situation de l'aire, la recherche d'une accessibilité piétonne et cycliste peut être recherchée si elle n'existe pas. La création de la desserte mode doux peut être incluse dans le programme d'aménagement de l'aire en fonction des compétences du maître d'ouvrage et :

- Pour l'accessibilité piétonne, si la distance entre un lieu d'habitat d'activité ou de commerce et le site de covoiturage n'excède pas 500 m.
- Pour l'accessibilité cyclable, s'il existe un potentiel important (très élevé ou élevé) de rabattement à vélo vers les aires de covoiturage depuis les communes limitrophes dans un rayon de 5 km (vélo traditionnel), voire 8 km (vélo à assistance électrique), conformément au Schéma cyclable départemental. Il s'agira notamment de jalonner le parcours cyclable entre ces communes et l'aire de covoiturage, de mettre à disposition quelques places de stationnement vélos et de sécuriser les carrefours les plus dangereux sur les itinéraires d'accès.

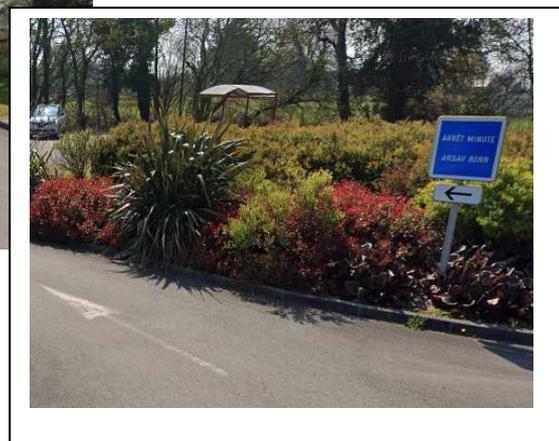
Pour les aires structurantes, il est possible de prévoir une zone de prise en charge/dépose rapide, la zone d'attente associée et la liaison piétonne avec l'aire de covoiturage ainsi que, le cas échéant, les traversées sécurisées.

L'emplacement exact de ce dépose-minute devra être déterminé en fonction des usages observés, ainsi que la possibilité d'en aménager un de chaque côté de la voie de transit (aller-

retour). Elle peut être aménagée sous forme d'encoche de 2,5m de large et de 5 à 10m de long (1 à 2 voitures ou une grande camionnette).



Les Aires de covoiturage de Plouégat-Moysan, en Bretagne (Finistère) avec dépose minute.



L'aménagement d'un abribus et d'un quai pourra être envisagé pour les aires situées sur des lignes de transport en commun notamment par autocar. Un travail d'identification des sites potentiel devra être mené avec la Région, notamment si cela conduit à la création de nouveaux arrêts.

Les accès aux aires de covoiturage devront être réalisés afin de veiller à la sécurité de l'ensemble des usagers.

Un accompagnement paysager devra également être réalisé permettant l'intégration de l'aire dans l'environnement du projet.

La mise en place d'une signalétique de rabattement sera également à prévoir dans le programme dès lors que l'aire n'est pas visible depuis l'axe principal. Elle sera prise en charge par le Département pour toutes les aires de covoiturage sous maîtrise d'ouvrage départementale ou locale.

V.3.2 - Portique

La mise en place d'un portique est nécessaire afin de limiter l'accès aux seuls véhicules légers et d'empêcher les camions, caravanes de venir stationner sur l'aire. Celui-ci devra toutefois permettre le passage des véhicules d'entretien et donc être amovible moyennant un système de verrouillage. Une hauteur de 2 m semble un minimum et 2,20 m un maximum.

Ces portiques pourront être en matériaux standards, mais aussi en bois pour mieux s'intégrer dans l'environnement dans lequel s'insère l'aire.



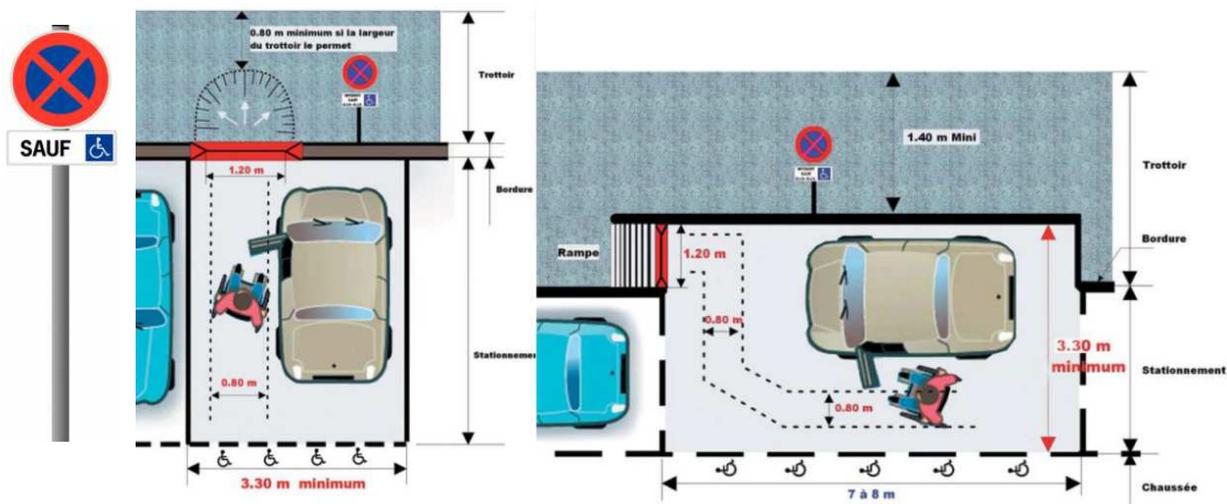
Exemples de portiques mis en place à Noyelles-sur-Mer (à gauche, en bois) et à Feuquières-en-Vimeu (à droite, standard)

V.3.3 - Places PMR

Sur chacune des aires, un minimum d'une place de stationnement PMR doit être matérialisé ce qui correspond à la réglementation sur l'accessibilité de la voirie et des espaces publics comme nous le précise l'extrait du Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics :

« Lorsque des places de stationnement sont matérialisées sur le domaine public, au moins 2 % de l'ensemble des emplacements de chaque zone de stationnement, arrondis à l'unité supérieure, sont accessibles et adaptés aux personnes circulant en fauteuil roulant. »

Une place de stationnement PMR doit avoir au minimum une largeur de 3,30 m et une longueur de 5 m (7 à 8 m est préférable). Les pentes et dévers seront au maximum de 2%. Pour les places situées en épi ou en bataille une sur-longueur de 1,20 m devra être matérialisée sur la voie de circulation des parkings à l'aide d'une peinture ou d'une signalisation adaptée au sol pour signaler aux personnes handicapées la possibilité d'entrer ou de sortir par l'arrière de leurs véhicules. Un panneau B6d et le panonceau M6H seront implantés. Le sol doit être non meuble et non glissant.





Exemple sur l'aire de Noyelles-sur-Mer

V.3.4 - Choix des revêtements

Dans une logique de développement durable, le traitement des aires et le choix des revêtements doivent être réalisés en fonction du contexte, des enjeux d'entretien et de gestion des eaux pluviales.

Pour les aires créées sur des espaces enherbés, le revêtement des places de parking est préférentiellement en dalles alvéolaires engazonnées. Ce matériau permet le stationnement de véhicules légers sans abîmer la structure de la chaussée, tout en participant de la végétalisation de l'espace. L'herbe pousse dans les interstices et maintient une bonne capacité d'infiltration des eaux pluviales. D'autres matériaux perméables pourront également être utilisés comme les mélanges terre-pierre.

Pour les aires créées sur des espaces déjà imperméabilisés et revêtus (délaissés routiers), le revêtement des places de parking est préférentiellement en enrobés. Un soin particulier sera apporté au choix des enrobés pour qu'ils utilisent un taux maximum de matériaux recyclés liés à la réutilisation d'anciens revêtements sur place ou aux alentours.

Le revêtement de la chaussée sur la voie d'accès est préférentiellement en enrobés pour des questions d'entretien. Les places réservées aux PMR seront également réalisées en enrobés car le sol doit être meuble et non glissant.



Dalles alvéolaires avec gazon (exemple de l'aire d'Albert à gauche, de Cléry à droite)



Mélange terre pierre parking P+R stade de la Licorne



Dalles alvéolaires avec gravier

V.3.5 - Structure de chaussée

Les aires sont interdites aux poids lourds. La structure à mettre en œuvre est donc légère et constituée d'un géotextile, de 30 à 40 cm de GNT recouvert d'un enduit ou d'un enrobé. A noter que si la solution retenue est un enduit, il sera nécessaire de prévoir la réalisation d'un enduit l'année n+1 pour assurer la pérennité du revêtement.

Pour les zones de stationnement en technique perméable, la technique terre pierre est constitué d'un mélange terre végétale (40%) et grave 20/40 (60%) qui stabilise le sol tout en permettant la croissance de l'herbe. Le mélange de graminées utilisées doit être résistant au piétinement.

Les structures alvéolaires quant à elles s'appuieront sur une structure en GNT de 30 cm à 60 cm (suivant la portance du terrain) compactée recouverts de 5 cm de sable permettant le réglage des dalles puis la mise en œuvre de la terre végétale ou des gravillons.

V.3.6 - Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales devront être traitées avec une notion de développement durable. Les eaux seront infiltrées sur la parcelle retenue pour réaliser l'aire de covoiturage. Les solutions alternatives seront recherchées et seront associées au traitement paysager de l'aire.

Les noues d'infiltration associées si nécessaire à des tranchées drainantes seront privilégiées. Seules quelques techniques traditionnelles avec bouches d'égout regards et tuyaux seront utilisées si nécessaire pour amener les eaux vers un exutoire situé sur la parcelle.





Fossé de gestion des eaux pluviales Noue avec galets et herbacés limitant l'entretien

V.3.7 - Aménagements paysagers

Plus qu'un aménagement paysager, le traitement paysager des aires a pour objectif de contribuer à l'insertion de l'aménagement dans le paysage. Ce n'est donc pas un aménagement type mais un projet travaillé dès la conception de chaque aire. Il contribue au dessin des ouvrages d'assainissement, à marquer la présence de l'aire. Il est conçu pour limiter l'entretien et il est pensé avec des essences locales et adaptées au site où est aménagée l'aire.

Deux principes d'aménagements paysagers sont ainsi envisageables avec un minimum d'entretien une fois par an :

- A proximité d'agglomération : plantation de grandes graminées ornementales accompagnées d'une clôture en ursus ou ganivelles avec des piquets de bois en limite séparation.
- En zone rurale d'openfield / en bordure de champs : plantations de haies nourricières et de refuges - groseilliers -viorne-houx-érable champêtre-aubépine avec toujours une clôture en ursus en limite.

Des variantes pourront être associées avec la plantation d'arbres fruitiers ou de petits fruits ou encore de chèvrefeuille en pied de clôture.

V.4) La signalisation

La signalisation de rabattement et de position permet de donner de la visibilité à l'aire de covoiturage. C'est également un moyen très efficace pour mettre en lumière la pratique du covoiturage et augmenter le nombre de covoitureurs sur le territoire.

La signalétique est définie par arrêté ministériel du 17 janvier 2016. Elle est souvent complétée par une signalétique permettant de communiquer sur le site de covoiturage et d'identifier le maître d'ouvrage et gestionnaire de l'aire.

V.4.1 – La signalisation de rabattement

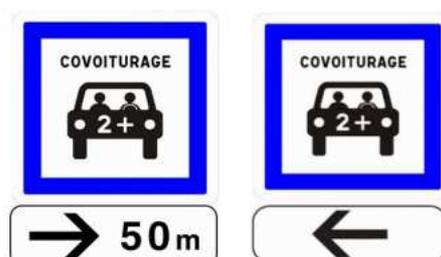
Celle-ci est mise en place dès lors que l'aire n'est pas visible depuis l'axe principal. Le nombre de panneaux à mettre en place est fonction de la position de l'aire et du nombre de carrefours qui la sépare de la route principale.

Cette pré-signalisation est mise en place préférentiellement sur les supports de signalisation existants. Elle peut être composée d'un panneau de type D21b avec la mention aire de covoiturage pouvant être complété par les idéogrammes de parking (ID1a) et de covoiturage (ID39).



Exemple de l'aire de Feuquières-en-Vimeu

Une autre pré-signalisation peut être mise en œuvre notamment dans les communes ou aux endroits dépourvus de mât de signalisation. Il s'agit d'un panneau de type CE52 complété par une indication de direction ou de distance (M3b).



Pour les aires accessibles depuis un giratoire, il est également possible de modifier les indications figurant sur le panneau D42b, afin d'y inclure la branche d'accès à l'aire.

Exemple de l'aire d'Essertaux



V.4.2 – La signalisation de position

La signalisation de position est constituée du panneau C52 qui signale un emplacement de stationnement aménagé pour la pratique du covoiturage. Ce panneau est complété avec l'indication de la commune ou le nom de l'aire.



Exemple de l'aire d'Albert Sud

Cette signalisation réglementaire est complétée par un panneau de 120 x 220 cm permettant de donner des informations aux utilisateurs notamment sur le site de mise en relation des covoitureurs, sur le réseau d'aires de covoiturage, ou encore sur l'intermodalité.

Le panneau doit permettre d'assurer une lisibilité sur le site et sera commun sur l'ensemble du Département, quelle que soit la maîtrise d'ouvrage de l'aire pour garantir une communication efficace et représentative. Il sera pris en charge par le Département quelque soit la catégorie d'aires. Toutefois les panneaux de position des haltes seront un peu plus petits mais respecteront la même identité visuelle.

Sur cette base, la charte graphique adoptée par le Département est la suivante :



V.5) Les équipements complémentaires

En fonction de la situation des aires, des équipements complémentaires peuvent être intégrés afin de garantir une meilleure sécurité du site, la possibilité d'une intermodalité, une accessibilité en mode doux, des services. Ce niveau d'équipements a été examiné lors de la concertation des élus et des usagers en automne-hiver 2020-2021.

Pour les aires de covoiturage sous maîtrise d'ouvrage départementale, le Département prend en charge à 100 % les travaux, la signalisation de position et de rabattement, les portiques et les stationnements vélos. Le Département accorde une participation financière pour la fourniture et la pose des bornes de recharge pour véhicules électriques à hauteur de 40 % du montant des travaux portés par les communes ou EPCI. Les communes prennent en charge les équipements complémentaires (éclairage, vidéosurveillance...) qu'elles souhaitent voir intégrer l'aire, à l'exception des abris et des poubelles financés par le Département mais que les communes devront toutefois entretenir.

Pour les aires de covoiturage sous maîtrise d'ouvrage locale, la délibération sur le projet de schéma du 24 juin 2020 acte le dispositif de participation financière du Département sur la base de 40 % du montant éligible des travaux dont le montant est compris entre 10 000 et 80 000 € HT. Dans cette enveloppe sont compris les équipements complémentaires comme l'éclairage, les abris, les arceaux vélos, les bornes de recharge pour véhicules électriques, les poubelles, les casiers de vente de produits locaux ou encore l'installation de caméras de vidéosurveillance.

A noter que dans le cadre de la démarche d'innovation collaborative, et notamment à l'occasion de l'atelier participatif du 25 février 2021, les usagers ont pu contribuer sur des idées d'équipement d'une aire de covoiturage. Le Département a décidé de réaliser deux aires « témoins » (à Essertaux et à Feuquières-en-Vimeu) pouvant être présentées notamment aux maires qui seraient intéressés pour développer les autres aires inscrites au schéma mais aussi de disposer des retours des usagers et d'aider à la bonne définition des niveaux de service sur les aires futures.

V.5.1 - L'éclairage

L'éclairage d'une aire de covoiturage peut participer au sentiment de sécurité des usagers. Il doit être étudié au cas par cas. Si un éclairage est existant à proximité, il faut alors vérifier si ce dernier n'est pas suffisant avant d'envisager un complément. Pour les aires départementales, le Département installe alors les fourreaux nécessaires à l'installation par la commune de candélabres neufs. En cas de raccordement au réseau électrique, il appartiendra aux communes de prendre en charge les frais d'abonnement et de consommation électrique que ce soit en ou hors agglomération.

Hors agglomération, le raccordement au réseau électrique n'est pas envisageable compte tenu des coûts liés à la longueur des fourreaux à poser. Cependant, à la demande de la commune, et notamment pour améliorer la sécurité des usagers de l'aire, il peut être installé un dispositif d'éclairage autonome alimenté par des panneaux solaires ou des mini-éoliennes. Ces candélabres autonomes seraient alors à la charge de la commune.

Toutefois, en dehors des zones agglomérées, le Département privilégie l'absence d'éclairage public pour éviter de créer de nouveaux spots de pollution lumineuse qui pourraient également capter l'attention des automobilistes et entraîner une insécurité routière.



Candélabre hybride aire de côte d'Armor Candélabre solaire aire dans la Manche

V.5.2 - L'intermodalité covoiturage / transports en commun

Une aire peut être positionnée à proximité d'un point d'arrêt de transport en commun. Dans ce cas, un espace de dépose minute peut-être associé à l'aire ainsi qu'un abri permettant de patienter dans l'attente d'un car ou d'un covoitureur.

Un travail devra être mené avec la Région pour cibler les aires de covoiturage potentielles. Il pourra être décidé au cas par cas la pose d'un abri pour améliorer la qualité des arrêts, ou encore de créer de nouveaux arrêts sur des lignes de cars existantes pour desservir une aire de covoiturage.



Aire avec abris bus dans les côtes d'Armor et en région Grenobloise.

V.5.3 - Les poubelles

La mise en place de poubelles n'est pas souhaitable, l'absence de poubelles engageant chacun à garder ses déchets avec soi. Toutefois, les demandes restent importantes. Cela nécessite une gestion et la nécessité de faire un tri des déchets si l'on souhaite garder l'objectif du développement durable. Si elles sont mises en place, elles devront faire l'objet d'une intégration notamment si elles sont couplées avec un espace d'attente pour éviter les dépôts sauvages. Pour les aires sous maîtrise d'ouvrage départementale, le Département pourra installer une poubelle à la demande de la commune et à condition que la commune organise l'entretien et la collecte des déchets. Les corbeilles auront une capacité minimum de 40 litres.



Aire de covoiturage dans le Desvros (Pas-de-Calais) équipée de poubelle avec tri sélectif

V.5.4 - Les espaces d'attente

La création d'espaces d'attente permet aux covoitureurs de patienter sans devoir rester au bord de la route ou seul dans leur véhicule si plusieurs personnes sont présentes sur l'aire. Cet équipement favorise le lien social. Il est aussi intéressant pour les personnes qui viennent à vélo ou en transport en commun qui ont donc la possibilité de s'asseoir et d'être à l'abri.

Son intégration au site doit être étudiée, afin de garantir les conditions de confort (exposition au vent et à la pluie), de sécurité et de visibilité. Ces équipements sont à mettre en place après une période d'observation du fonctionnement des aires.

Les abris auront une dimension minimum de 2,80 x 2,40 x 2,00 m.



Exemple d'abri

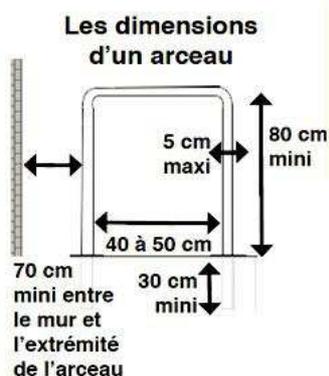
V.5.5 – Le stationnement vélos

Hors agglomération, la mise en place de stationnement pour les vélos peut-être intéressant dès lors que l'aire est située à moins de 5 km (voire 8 km en vélo à assistance électrique) d'un centre bourg si le potentiel de rabattement est important, ou à proximité d'une véloroute structurante du

département. Ces équipements peuvent faciliter le report modal de la voiture vers le vélo sur des courts trajets pour ensuite covoiturer.

Les équipements doivent être simples afin de s'intégrer au mieux à l'environnement et prendre un minimum de place. Les questions d'entretien, de résistance doivent également être étudiées afin d'avoir un aménagement sécurisant et durable. Les aménagements type arceaux seront privilégiés pour des questions de confort et de sécurité du stationnement.

Le schéma des aires du covoiturage du Nord et du Pas de Calais préconise des aménagements qui sont issus du Guide du stationnement des vélos de l'ADAV de 2009 et qui se développent aussi bien en agglomération qu'hors agglomération.



Aire de Langouët (35)

En zone urbaine, l'emploi des équipements existants est préconisé, et la mutualisation avec d'autres usages est possible. S'ils n'existent pas leur création devra être associée à une réflexion sur un positionnement qui ne soit pas uniquement destiné à l'aire, mais représentant un intérêt notamment pour les services et commerces de la commune.

V.5.6 – Les bornes de recharge pour véhicules électriques

La mise en place de bornes de recharge apparaît intéressante dès lors qu'un raccordement électrique est possible à proximité de l'aire. Elle est cohérente avec les objectifs de déploiement de 100 000 bornes de recharge sur le territoire national d'ici 2022 afin d'accompagner le développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables, lesquels étant destinés à remplacer les véhicules thermiques pour limiter les émissions polluantes.

Cette mise en place de ces bornes de recharge sera étudiée avec la FDE 80 ou les communes qui ont déjà déployé plusieurs de ces dispositifs dans le département. Les coûts d'installation des bornes de recharge peuvent être subventionnés par le Département à hauteur de 40 % au titre du projet global d'aménagement d'une aire. A noter qu'il appartiendra aux communes de prendre en charge les coûts d'abonnement et de consommation de ces équipements.

En termes d'aménagement, si une borne est implantée, il convient de réserver une ou deux places pour garantir la place aux véhicules électriques.



P+R de la Licorne à Amiens

V.5.7 – Les casiers de livraison

Dans un objectif de faire que les aires de covoiturage ne soient pas seulement un point d'échange de véhicules, mais un lieu favorisant un lien social utile et permettant de valoriser d'éventuels vendeurs de produits locaux, il est envisageable d'installer des casiers connectés ou non sur certaines aires où cela serait souhaité après une étude d'opportunité et panel de producteurs ou artisans prêts à assurer ce service pour commercialiser leurs produits.

Un service pourrait permettre aux covoitureurs de recevoir des colis sur l'aire de covoiturage le temps de l'immobilisation de leur véhicule. Un casier pouvant contenir des colis peut-être placé sur une aire de covoiturage. En arrivant sur l'aire de covoiturage, le covoitureur s'identifie à une borne avec un code reçu par téléphone, il peut ainsi récupérer le colis qui le concerne après avoir covoituré.

La mise en œuvre de ces équipements devra être étudiée afin qu'ils s'intègrent dans l'environnement et qu'ils offrent un minimum de résistance pour éviter toute dégradation. Une alimentation électrique sera également nécessaire suivant le type d'équipement mis en place.

Le Département réfléchit à organiser un appel à manifestation d'intérêt. Les communes, EPCI et commerçants pourront candidater pour installer des consignes alimentés par des produits issus de circuits courts et de commerçants de proximité. Le coût de ces aménagements devra être porté par les collectivités avec une éventuelle participation des producteurs qui bénéficieront ainsi d'un support de vente. En effet, cela offre aux commerçants d'un territoire la possibilité d'avoir un lieu de dépôt situé stratégiquement sur un axe pendulaire sur un site ouvert à toute personne qui circule sur un axe routier et peuvent ainsi profiter d'un commerce de proximité pour des courses d'appoint.

Un exemple de service existe sur l'aire de covoiturage de Nouvelle-Eglise (62) au sud de Gravelines.



 **Les paniers** ACCUEIL » LES PANIERS » OÙ TROUVER LES PANIERS

FONCTIONNEMENT

OÙ TROUVER NOS PANIERS ?

ABONNEZ-VOUS AUX PANIERS

COMPOSITION DES PANIERS

FOIRE AUX QUESTIONS

DISTRIBUTEUR DE L'AIRE DE COVOITURAGE VIEILLE EGLISE



Jours et horaires

Jour(s) de livraison:
Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi

Jour(s) d'ouverture:
Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi / Samedi / Dimanche

Horaires d'ouverture: 00h00

Drive bio : cliquez, commandez et retirez 24h/24,7j/7 !

Comment ça marche ?

- Vous passez votre commande (sauf les week end où le distributeur est en libre service),
- vous laissez votre numéro de mobile,
- nous vous transmettrons le numéro de casier où sera déposée votre commande avec un code à usage unique,
- vous récupérez votre commande dès le lendemain

Attention : Pour un abonnement panier sur ce point relais nous consulter. Nous proposons un panier le mardi et le jeudi à prix abonné! Premier arrivé premier servi !

V.5.8 – Le point stop (covoiturage dynamique)

Cela rejoint le principe du dépose-minute, c'est un service de covoiturage instantané qui permet à une personne de bénéficier d'un moyen de locomotion pour un point donné. La borne point stop permet à une personne de se signaler directement aux conducteurs pour un trajet de covoiturage. La borne indique la destination et l'indemnisation pour ce trajet. Ainsi, les conducteurs passant par cette route peuvent sans contrainte réduire le coût de leur déplacement.

Un autre dispositif pourrait également permettre aux chauffeurs d'indiquer leur heure de passage et leur destination, les places disponibles dans leur véhicule pour informer les potentielles personnes intéressées par un parcours en covoiturage.

Ce dispositif nécessite un panneau dynamique raccordé au réseau électrique et bénéficiant d'une connexion internet. Cet équipement doit être visible depuis l'axe principal. Ce dispositif est inscrit dans le schéma, mais il n'est pas encore développé ni suffisamment fiable pour constituer une priorité dans les aménagements des aires.

V.5.9 – Un système de vidéosurveillance

Il s'agit d'un équipement qui peut rassurer les usagers sur la sécurité de leur véhicule et la leur si l'aire est un peu isolée. Plusieurs collectivités dont le département de l'Eure ont mis en place ce système pour faire face aux dégradations constatées sur les véhicules. Suivant les systèmes choisis, les caméras peuvent fonctionner à l'aide d'une batterie et les images peuvent être enregistrées sur carte SD. Si un réseau est disponible au niveau de l'aire, la caméra peut être branchée sur le secteur. Si une connexion internet est possible par WIFI ou carte, les images peuvent être envoyées sur un espace de stockage.

Ces dispositifs nécessitent une exploitation et des coûts d'entretien qu'il conviendra d'évaluer avant de les mettre en œuvre. Ils seront pris en charge par les communes.

V.5.10 – Un système de comptage

Suivant différents dispositifs possibles, ce système est plus destiné au maître d'ouvrage pour assurer le suivi de la fréquentation de l'aire. Il est possible pour ce faire, de réaffecter d'anciens compteurs routiers afin d'avoir une première idée de la fréquentation. Ce dispositif, si l'aire est plus fréquentée, peut être pérennisé avec la mise en place d'un véritable système de comptage permettant une analyse horaire et journalière de la fréquentation de l'aire.

VI- Le coût d'aménagement d'une aire

Le coût d'aménagement d'une aire dépend du parti d'aménagement qui sera choisi sur chacune des aires. Un revêtement perméable n'est pas forcément plus économique à réaliser ni plus économique en termes d'entretien. Cependant, il reste privilégié par le Département sur des nouveaux aménagements car il réduit l'imperméabilisation des sols et facilite l'écoulement des eaux.

V.6.1 – Aménagement de base

Le revêtement des aires concerne non seulement les places de stationnement mais également les espaces de circulation sur l'aire. On retient en moyenne 35 m² d'emprise par place décomposée comme suit :

- Place de stationnement : 2,5m x 5m = 12,5m²
- Chaussée au droit de la place = 2,5m x 3m = 7,5m²
- Accès : ½ place + ½ chaussée = 15 m²

Plusieurs types de revêtement sont envisageables. Pour les nouveaux parkings, la voirie d'accès sera soit en enrobé soit en enduit. Les places de stationnement pourront être aménagées avec différents matériaux comme indiqué dans le cahier des charges.

Les prix unitaires HT par type de revêtement avec marquage hors assainissement et plantations sont les suivants :

- avec stationnement en terre pierre : 1 620 € / place,
- avec stationnement en enduit : 1 710 € / place,
- avec stationnement en enrobés : 1 810 € / place,
- avec stationnement en dalles alvéolaires : 2 170 € / place.

Les coûts estimés HT concernant les installations de signalétique sont les suivants :

- Panneaux de position et de police (AB4, B6d, C52) : 800 €
- Panneaux de rabattement : 4 par aire : 1 800 €
- Panneau d'entrée 2,20 x 1,20 m : 500 €

Soit pour toute la signalétique : 3 100 € / aire. Le niveau de signalétique retenu est adapté en fonction de la catégorie de chaque aire et de la configuration des accès.

Dès lors que l'aire est située sur un espace propre avec un accès la mise en place d'un portique de limite d'accès est nécessaire. Son coût est estimé entre 4 000 € HT (portique standard) et 5 000 € HT (portique en bois).

Les coûts d'aménagement et d'entretien en fonction des matériaux sont définis ci-dessous. Une aire avec de l'enrobé nécessitera moins d'entretien qu'un stationnement en terre-pierre ou en dalles alvéolaires qu'il faudra désherber. L'enduit nécessite d'être renouvelé plus souvent que l'enrobé d'où la différence de coût entre les deux solutions.

Calcul pour une aire de 15 places	Nature revêtement			
	Terre-Pierre	Enduit	Enrobés	alvéolaire
Revêtement	1 620 €	1 710 €	1 810 €	2 170 €
Assainissement*	250 €	400 €	400 €	300 €
Plantations*	250 €	250 €	250 €	250 €
Total pour une place	2 120 €	2 360 €	2 460 €	2 720 €
Total pour 15 places	31 800 €	35 400 €	36 900 €	40 800 €
Signalisation	8 600 €	8 600 €	8 600 €	8 600 €
Portique	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Total H.T. des équipement de base	45 400 €	49 000 €	50 500 €	54 400 €

* à adapter en fonction de l'aire et de ses caractéristiques

Coût annuel d'entretien d'une aire de 15 places	1 200 €	350 €	300 €	500 €
---	---------	-------	-------	-------

V.6.2 – Aménagements complémentaires

Aux éléments essentiels que sont le revêtement et la signalisation, viennent s'ajouter des aménagements complémentaires en fonction des services que l'on souhaite apporter aux utilisateurs de ces aires.

Cela peut concerner des aménagements de confort et de sécurisation :

- Abris : 6 400 € HT
- Eclairage : 6 000 € HT pour un candélabre autonome à énergie solaire
- Poubelle : 500 € HT
- Caméra de surveillance : 1 500 € HT

A noter que les éventuels coûts d'installation de bornes de rechargement pour véhicules électriques ne sont pas intégrés à la présente estimation. Néanmoins, il est préconisé la pose de fourreaux sur les aires structurantes et complémentaires afin de pouvoir mettre en place cet équipement et l'éclairage si la situation de l'aire ne garantit pas la possibilité d'avoir un éclairage alternatif.

En ce qui concerne les aménagements d'intermodalité, les coûts unitaires suivants sont retenus :

- Abris 5 vélos : 3 000 € / rack de 5 arceaux : 500 € HT
- Dépose minute : 3 500 € HT
- Arrêt de bus / cars : 15 000 € HT

Tableau récapitulatif des coûts

Équipement de confort et sécurisation	Montant H.T.	
	Investissement	Entretien
Abris	6 400 €	50 €
Eclairage public (1 candélabre pour 5 places)	6 000 €	200 €
Poubelle	500 €	50 €
Caméra posée sur candélabre	1 500 €	500 €
Aménagement pour intermodalité		
Abris 5 vélos	3 000 €	50 €
Rack	500 €	50 €
Arrêt de car	15 000 €	100 €

VII- La hiérarchisation des aires

L'investissement pour mettre en place ce schéma des aires de covoiturage, est prévu de s'étaler de 2020 à 2023. Dès lors, il est nécessaire d'élaborer une hiérarchie dans l'ordre de priorité de la réalisation des aires.

Cette hiérarchie repose sur plusieurs critères :

- une potentialité avérée et certaine du fait de la proximité d'un axe fort de déplacement pendulaire,
- une pratique du covoiturage déjà en place avec du covoiturage spontané,
- un foncier déjà disponible, ou facile à acquérir,
- un potentiel de développement important, aire située à proximité d'axes fréquentés,
- des acteurs locaux volontaires,
- le coût d'aménagement (estimé sur la base du maximum de la base d'aménagement)
- une répartition équilibrée sur le territoire
- une répartition du coût sur les 4 années.

A ce stade du projet, le coût d'aménagement des aires sans équipement complémentaire et sans information sur les aires SANEF du prochain plan de relance autoroutier est évalué à **1 543 272 € TTC**. A ce jour, 10 aires sont réalisées pour un montant de 499 631 € TTC, incluant l'aire de Feuquières-en-Vimeu dont le montant des travaux hors signalisation a été pris sur l'opération du tourne-à-gauche entre les RD 29 et 229.

Le coût de fonctionnement hors entretien spécifique d'équipements complémentaires est évalué annuellement à 11 600 € TTC.

Tableau des aires pour priorisation dans le dossier définitif

Estimation des aires hors taxes – équipements de base – Planning pluriannuel

Nom de l'aire	Nombre de places	Potentialité avenue et propriétaire (aire à proximité d'un axe fort de déplacement parcellaire avec une capacité d'aménagement rapide)	Potentialité de développement (proportion fréquentés)	Axe principal concerné (hors autoroute)	Traffic (véhicules / jour (tr.c. 2019))	Préséance d'une aire de couverture	Pratique prescrite de couverture	Fonction déjà disponible ou facile à acquérir	Acteurs locaux volontaires (oui/non)	Coût d'aménagement TTC (par tranche) estimatif	Coût d'entretien	Répartition équilibrée sur le territoire (ouest/centre/est)	Répartition de coût (2020/2021/2022/2023)	2020	2021	2022	2023
Albert - Aire d'Albert Sud	15	oui	oui	D929	4057	non	non	disponible	non	62 161 €	750 €	est	2020	62 161 €			
Beaucourt-en-Santerre - Aire de Beaucourt-en-Santerre	15	oui	oui	D934	11897	non	non	disponible	oui	84 405 €	750 €	centre	2020	84 405 €			
Bernaville-Aire de la RD 933	15	oui	oui	D933	1780	non	non	disponible	oui	78 000 €	750 €	centre	2022		78 000 €		
Camon RD 1a	15	oui	oui	D1a / rocade	2888	non	non	disponible	oui	78 000 €		est	2022		78 000 €		
Cléry-sur-Somme - Aire de l'autoroute A1	15	non	oui	D938	4942	non	non	disponible	non	67 810 €	750 €	est	2020	67 810 €			
Doullens - Aire de Doullens Nord	15	non	oui	D916	3708	non	non	disponible	non	65 280 €	750 €	centre	2022		65 280 €		
Essertaux - Aire d'Essertaux phase 1	10	oui	oui	D1001	5307	non	non	disponible	non	15 880 €	100 €	centre	2020	15 880 €			
Hédaucourt - Aire d'Hédaucourt	10	non	oui	D919	2082	non	non	à acquérir	oui	63 360 €	750 €	centre	2023			63 360 €	
Huchenneville - Aire de la ZA les Croisettes	15	non	oui	D928	5020	oui	non	facile à acquérir	oui	55 635 €	750 €	ouest	2021	55 635 €			
Lignières-Châtelain - Aire de Lignières-Châtelain	15	non	oui	D1029	4175	non	non	disponible	oui	36 085 €	100 €	ouest	2021	36 085 €			
Molliens-au-Bois - Aire de Molliens-au-Bois	15	non	oui	D11	3209	non	non	à acquérir	oui	63 360 €	750 €	centre	2023			63 360 €	
Noyelles-sur-Mer - Aire de Noyelles-sur-Mer	15	oui	oui	D940	10167	non	non	disponible	non	37 435 €	300 €	ouest	2020	37 435 €			
Proyart - Aire de Proyart RD 1029	10	non	oui	D1029	4005	non	non	disponible	oui	33 600 €	100 €	centre	2022		33 600 €		
Oisemont - Aire de la Voie Verte	14	non	oui	D29	3123	non	non	disponible	non	59 760 €	450 €	ouest	2022		59 760 €		
Querrieu - Aire de Querrieu	10	non	oui	D929	7438	non	non	à acquérir	oui	72 000 €		centre	2023			72 000 €	
Quevauvillers - Château d'eau	10	non	oui	D1029	7072	oui	non	disponible	non	37 200 €	100 €	centre	2022		37 200 €		
Forest-Montiers	15	non	oui	D1001	5 282	non	non	disponible	oui	56 724 €	750 €	ouest	2021	56 724 €			
Rue - Aire de Rue Est	15	non	oui	D940	7033	non	non	disponible	oui	65 280 €	250 €	ouest	2023			65 280 €	
Péronne - Parking véloroute				D1017	7127	non	non	disponible	oui	62 161 €	750 €	est	2023			62 161 €	
Saleux - Aire de l'autoroute A16 Saleux	10	non	oui	D1029	7813	non	oui	disponible	non	42 000 €	300 €	centre	2022		42 000 €		
Tours-en-Vimeu - Aire de Longuemort 1	4	oui	non	D29	5800	oui	non	disponible	oui	10 320 €	50 €	ouest	2022		10 320 €		
Feuquères-en-Vimeu - Aire de Longuemort 2	15	non	oui	D29	5624	non	non	disponible	oui	8 600 €	750 €	ouest	2022		8 600 €		
Ville-le-Mardet - Aire de Ville-le-Mardet	15	non	oui	D159	3338	non	non	disponible	oui	71 736 €	300 €	ouest	2021	71 736 €			
Villers-Bocage - Aire de Villers-Bocage	15	non	oui	N25		non	non	disponible	non	65 280 €	750 €	centre	2023			65 280 €	
Abbeville - Aire de l'autoroute A16 Abbeville Nord	20	non	oui	D928	7073	non	oui	disponible	non	25 920 €	300 €	ouest	2022		25 920 €		
Flixecourt - Aire de l'autoroute A16 Flixecourt	12	non	non	D1001	6895	non	non	facile à acquérir	non	84 000 €	50 €	ouest	2023			84 000 €	
Yzengremer - Aire d'Yzengremer	10	non	oui	D925	10023	oui	non	disponible	non	12 720 €	200 €	ouest	2023			12 720 €	
TOTAL Aires CD 80										1 414 712 €	11 600 €			267 691 €	220 180 €	438 680 €	488 161 €
<i>Signalisation le global par année</i>										51 760 €		2020	11 760 €		20 000 €	20 000 €	20 000 €
Amiens Nord _participation projet Sanef*	32	oui	oui	D1029/A16	11586	non	oui	disponible	non	76 800 €	aucun	centre	2022		76 800 €		
Amiens Sud _ projet Sanef *			oui	D1001/A16	19617	non	oui	à acquérir	oui	pm		centre					
Athies Sanef*			oui	D937 / A29	2925	non	oui	à acquérir	oui	pm		est					
Croixrault Sanef*			oui	D901 / A29	3807	non	non	disponible	oui	pm		centre					
Le Bosquel -Aire Sanef*		non	oui	D920 / A16	3089	non	oui	à acquérir	oui	pm		centre					
Villers-Bretonneux -Aire Sanef*		non	oui	D23/A29	1661	non	non	à acquérir	non	pm		centre					
TOTAL Aires Sanef										76 800 €	0 €			0 €	0 €	76 800 €	0 €
TOTAL										1 543 272 €	11 600 €	0 €	2 020 €	279 451 €	220 180 €	535 480 €	508 161 €

* Projet en cours d'étude par Sanef pour lesquels il y aura soit une participation financière soit une maîtrise d'ouvrage départementale. Attention au chapitre car si subventions à la Sanef inscription au chapitre 24

- Projet soumis à contraintes fortes ou non défini
- Projet avec risque sur le foncier ou le programme de l'opération
- Projet sans contrainte

VIII – D’autres leviers d’intervention en faveur de l’auto-stop organisé

La mobilité partagée passe non seulement par le covoiturage, mais aussi par l'autostop, qui consiste pour un passager piéton à attendre sur le bord de la route un automobiliste, le pouce levé, afin de se rendre gratuitement à une destination qu'il peut avoir au préalable indiquée sur une pancarte. L'autostop est une pratique complémentaire des offres de transport collectif dans les territoires ruraux. Il incarne un esprit de solidarité au niveau local pour rendre service à des jeunes ou à des personnes âgées privés de voiture et qui souhaitent se rendre dans le bourg le plus proche. Il permet aussi un rabattement vers la gare ou l'aire de covoiturage afin de poursuivre son déplacement sur un trajet long. Il est également utile pour les déplacements domicile-travail. Rezo Pouce permet ainsi de créer une communauté d'usagers et de renforcer les liens sociaux.

Plusieurs dispositifs existent aujourd'hui, dont celui porté par la société coopérative d'intérêt collectif Rezo Pouce, déployé en 2021 dans plus de 3 200 communes en France. Les passagers et conducteurs s'inscrivent gratuitement sur le site Internet www.rezopouce.fr. Ils reçoivent un kit comprenant un autocollant pour reconnaître les conducteurs Rezo Pouce sur le pare-brise, et des fiches pour écrire la destination souhaitée.

Le passager peut se rendre à un « arrêt sur le pouce ». Cet arrêt est identifié à l'aide d'un panneau placé aux endroits stratégiques comme les centres-bourgs, les arrêts de cars scolaires et les axes passants. Le conducteur n'a qu'à regarder aux arrêts si un autostoppeur va dans sa direction. Ce système ne nécessite pas de prise de rendez-vous préalable. Les études menées par Rezo Pouce montrent qu'en moyenne le temps d'attente moyen est de 6 minutes.



Arrêt « sur le pouce » à Maintenay (CC des 7 Vallées dans le Pas-de-Calais)

Il est également possible d'utiliser l'application mobile Rezo Pouce. Le conducteur et le passager inscrivent leurs demandes de trajet. L'application alerte le conducteur de la présence d'autostoppeurs dans un rayon de 40 km, et peut lui proposer de prendre cet autostoppeur s'il va dans la même direction.

Rezo Pouce peut également accompagner les territoires volontaires en animant le dispositif. Il assure la formation de référents locaux sur les questions de mobilité, le portage du projet, le positionnement des panneaux. Il peut étudier la localisation des « arrêts sur le pouce » sur le territoire. Il peut détacher une personne pour suivre le nombre d'inscrits et animer le réseau pour attirer de nouveaux usagers.

A titre d'information, le déploiement de Rezo Pouce nécessite entre 3 et 4 panneaux en moyenne par commune, coûtant chacun entre 50 et 100 €. Pour une communauté de communes de 30 000 habitants, la mise en place coûte 5 000 € la première année, puis un abonnement de 5 000 € par an.

IX- Une politique d'aide aux collectivités en faveur du covoiturage

Comme indiqué sur la carte du schéma, certaines aires ont été identifiées avec une maîtrise d'ouvrage départementale et d'autres avec un portage par les communes et/ou les communautés de communes.

Afin de disposer d'une véritable politique de développement des aires de covoiturage, le Département a souhaité revoir sa politique d'aide et sortir les aides pour le covoiturage de l'action 11 de la politique territoriale pour financer ces aménagements. La délibération issue de la Commission Permanente en session du 24 juin 2020 consacre un dispositif de participation financière du Département aux aires réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale et/ou intercommunale sur la base de **40 % du montant HT** des travaux éligibles compris dans une fourchette de **10 000 à 80 000 € HT**.

Pour être éligible, le projet doit concerner une aire inscrite dans le schéma départemental des aires de covoiturage.

Les travaux éligibles concernent la construction des aires ou le réaménagement d'un espace existant pour qu'il puisse accueillir un stationnement dédié au covoiturage :

- la construction d'une aire suivant les recommandations définies dans le cahier des charges ;
- les travaux de marquage ;
- la signalisation de rabattement et la signalisation de position dont le panneau d'entrée (cette ligne est prise en charge par le Département) ;
- les équipements annexes (abris, arceaux vélos, arrêt de cars, éclairage public, poubelle, caméra, consigne, borne de recharge électrique...) dès lors qu'ils sont justifiés et qu'ils ne sont pas financés par ailleurs.

Pourront en bénéficier les communes et les EPCI, dans la limite d'une seule demande de subvention par an, un dossier pouvant être constitué de plusieurs opérations. L'apport minimal du maître d'ouvrage est fixé à 20 % du montant total HT des travaux, sauf si l'aménagement est réalisé dans le cadre de la compétence mobilités d'un EPCI auquel cas l'apport minimal sera de 30 %. Sont prises en compte les dépenses à partir du 1^{er} janvier de l'année en cours pour tout dossier validé en Commission Permanente.

Sont exclues les dépenses liées aux :

- travaux ou études réalisés en régie ;
- travaux de réparation et d'entretien courant de stationnements existants sans aménagement permettant une réelle identification de places réservées au covoiturage. Si un projet est en partie consacré au covoiturage, la subvention du Département sera ramenée au prorata du nombre de places réservées au covoiturage par rapport au nombre total de places du parking.

Les services de la Direction des Routes du Département devront être associés pour l'élaboration du projet qui devra être validé avant un dépôt officiel pour la demande de subvention.

Le dossier devra contenir les pièces suivantes :

- études réalisées pour la réalisation du projet ;
- délibération de l'assemblée délibérante approuvant le projet, sollicitant l'accompagnement financier du Département et adoptant le plan de financement ;
- plan de financement faisant apparaître les subventions sollicitées ou obtenues des divers partenaires financiers (DETR par exemple), ainsi que le cas échéant les notifications de rejet d'une demande de cofinancement ;
- calendrier prévisionnel de réalisation des travaux ou, le cas échéant, des études (date de démarrage et date prévisionnelle d'achèvement de l'opération) ;
- RIB du maître d'ouvrage.

Selon la spécificité du dossier, des pièces complémentaires pourront être demandées.

A noter que pour les aires situées sur les parkings des commerces, une convention devra être passée par les collectivités afin d'officialiser l'occupation du domaine privé et d'autoriser l'éventuelle réalisation de marquage et la pose des panneaux.

Enfin, sur le plan de l'autostop organisé, la souscription au système Rezo Pouce par les EPCI est soutenue par le Département. Les EPCI sont plus à même de piloter le déploiement de Rezo Pouce sur des déplacements qui restent souvent à l'échelle locale. Cette souscription va dans le sens de la prise de compétence mobilité de la plupart des communautés de communes à la suite de l'adoption de la loi d'orientation des mobilités en décembre 2019. Il s'agit en effet d'un dispositif complémentaire à l'offre de mobilité existante, qui offre une grande souplesse pour un faible coût annuel.

Le Département voit dans Rezo Pouce une complémentarité avec son réseau d'aires de covoiturage, l'autostop sur un petit trajet pouvant partir ou arriver sur une aire. Par ailleurs, Rezo Pouce s'inscrit dans sa politique de solidarité envers les publics les plus fragiles (jeunes, personnes âgées, demandeurs d'emploi...). Ainsi le Département subventionnera à hauteur de 40 % la pose des panneaux dans la limite d'une enveloppe de 40 000 € sur tout le territoire départemental.

ANNEXE 1 : Liste des aires figurant au projet

Aire	Projet 2020				Schéma 2021				
	CD 80	SANEF	Locale	Aucune	CD 80	SANEF	Locale	Halte	Enlevée
Albert Sud	X				X				
Beaucourt-en-Santerre	X				X				
Bouchoir	X							X	
Proyart				X	X				
Bernaville	X				X				
Cléry-sur-Somme	X				X				
Doullens Sud	X				X				
Essertaux	X				X				
Fienvillers	X								X
Hédauville	X				X				
Huchenneville ZA Les Croisettes	X				X				
Lignières-Châtelain	X				X				
Molliens-au-Bois	X				X			X	
Noyelles-sur-Mer	X				X				
Oisemont Voie verte du Vimeu à l'Airaines	X				X				
Querrieu	X				X				
Quevauvillers	X				X				
Rue Est	X				X				
Forest-Montiers				X	X				
Rue Sud Becquerelle	X								X
Saleux	X				X				
Feuquières-en-Vimeu Est	X				X				

Aire	Projet 2020				Schéma 2021				
	CD 80	SANEF	Locale	Aucune	CD 80	SANEF	Locale	Halte	Enlevée
Ville-le-Marcllet	X				X				
Villers-Bocage	X				X				
Abbeville Nord	X				X				
Flixecourt A16	X				X				
Yzengremer	X				X				
Camon				X	X				
Péronne Sud – VVS (ex Lidl)			X		X				
Longuemort 1	X							X	
Saint-Maxent	X							X	
Amiens Nord A16		X				X			
Amiens Sud A29 / A16		X				X			
Roye		X				X			
Villers-Bretonneux			X			X			
Croixrault			X			X			
Athies				X		X			
Le Bosquel				X		X			
Abbeville Ouest – La Caverne			X						X
Grand-Laviers				X			X		
Abbeville Centre – Centre aquatique			X				X		
Abbeville Sud – La Potagère			X				X		
Abbeville Est – Hyper U			X				X		
Airaines			X				X		
Amiens Sud-Est – Boulevard de Bapaume			X				X		
Amiens Sud-Est – Pierre Rollin			X				X		
Amiens Sud – Auchan			X				X		

Aire	Projet 2020				Schéma 2021				
	CD 80	SANEF	Locale	Aucune	CD 80	SANEF	Locale	Halte	Enlevée
Chaulnes			X				X		
Corbie – Lidl Gare			X				X		
Corbie – Canal de la Somme			X					X	
Fouilloy			X				X		
Crécy-en-Ponthieu			X				X		
Estrées-Deniécourt			X				X		
Feuquières-en-Vimeu - Fressenneville			X				X		
Fressenneville			X				X		
Friville-Escarbotin – Intermarché			X				X		
Ham – Médiathèque			X				X		
Longpré-les-Corps-Saints			X				X		
Moyenneville			X				X		
Nesle – Auchan			X				X		
Péronne – Intermarché			X				X		
Roisel			X				X		
Ailly-sur-Noye			X				X		
Albert Nord – Aldi			X				X		
Beaucourt-sur-l' Hallue			X				X		
Beauquesne			X				X		
Conty			X				X		
Domart-sur-la-Luce			X				X		
Doullens Centre			X				X		
Flesselles			X				X		
Gamaches			X				X		
Hébécourt			X				X		

Aire	Projet 2020				Schéma 2021				
	CD 80	SANEF	Locale	Aucune	CD 80	SANEF	Locale	Halte	Enlevée
Hornoy-le-Bourg			X				X		
Montdidier			X				X		
Moreuil			X				X		
Nouvion			X				X		
Picquigny			X				X		
Rosières-en-Santerre			X				X		
Sains-en-Amiénois			X				X		
Saint-Léger-lès-Domart			X				X		
Saint-Riquier			X				X		
Villers-Carbonnel			X				X		
Mers-les-Bains				X			X		
Molliens-Dreuil			X					X	
Gentelles				X				X	
Démuin				X				X	
Hombleux				X				X	
Fins				X				X	
Sailly-Saillisel				X				X	
Miannay				X				X	
Poix-de-Picardie				X				X	
Sénarpont				X				X	
Le Translay				X				X	
Nampty				X				X	
Saint-Maulvis				X				X	
Rambures				X				X	
Cambron				X				X	

Aire	Projet 2020				Schéma 2021				
	CD 80	SANEF	Locale	Aucune	CD 80	SANEF	Locale	Halte	Enlevée
Beaucamps-le-Vieux			X					X	
Valines			X					X	
Ailly-le-Haut-Clocher			X					X	
Bray-sur-Somme			X						X
Allery				X				X	
Vignacourt				X				X	
Marcelcave				X				X	

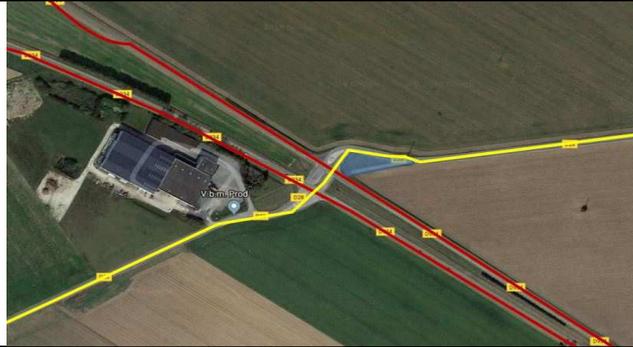
Aires sous Maîtrise d'ouvrage Départementale

Aire de Albert Sud		
Commune : Albert		
Proximité axe : D929 et D938		
		
Etat actuel site : Aire existante aménagée ex nihilo en 2020		
Fréquentation constatée :	Capacité covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Départemental		
Contact :		
Aménagement actuel : parking de 15 places dont 1 place PMR.		
Intermodalité : non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	création, marquage	
Sécurité	Portique	
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : 62 161 € HT de travaux et de signalétique		
Entretien : 750 €/an		
Remarque(s)		

Aire de Beaucourt-en-Santerre

Commune : Beaucourt-en-Santerre

Proximité axe : D934 et D28



Etat actuel site : Aire existante aménagée ex nihilo en 2020

Fréquentation constatée :	Capacité covoiturage : 15	Agrandissement :
---------------------------	---------------------------	------------------

Foncier : Départemental

Contact : Emplacement suggéré par la commune

Aménagement actuel : parking de 15 places dont 1 place PMR.

Intermodalité : passage de la ligne Trans'80 n° 740 sans arrêt.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Création et marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement : 84 405 € HT de travaux et de signalétique

Entretien : 750 €/an

Remarque(s)

Aire de Proyart		
Commune : Proyart		
Proximité axe : D1029, D329		
		
Etat actuel site : Délaissé routier non aménagé		
Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 10	Agrandissement : non
Foncier : Départemental		
Contact : Demande faite par le Maire de Proyart au cours de la concertation avec la CC.		
Aménagement actuel : délaissé routier		
Intermodalité : passage de la ligne Trans'80 n° 747 sans arrêt.		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Revêtement et marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : 58 000 € HT de travaux et de signalétique		
Entretien : 100 €/an		
Remarque(s)		

Aire de Bernaville

Commune : Bernaville

Proximité axe : D925, D933



Etat actuel site : Pâture avec parking aménagé récemment

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : CC du Territoire Nord Picardie

Contact : CC du Territoire Nord Picardie

Aménagement actuel : parking existant avec extension possible dans la pâture

Intermodalité : non

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Revêtement et marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement : 65 000 € HT de travaux et de signalétique

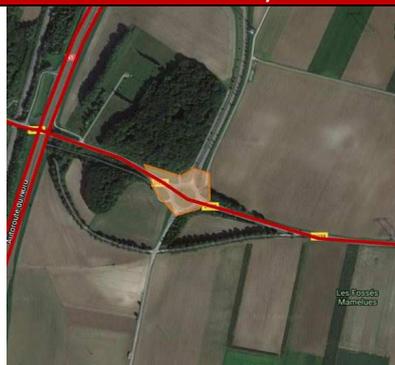
Entretien : 750 €/an

Remarque(s)

Aire de l'autoroute A1 Cléry-sur-Somme

Commune : Cléry-sur-Somme

Proximité axe : D938 et A1



Etat actuel site : Aire existante aménagée ex nihilo en 2020

Fréquentation constatée : 10-12

Capacité covoiturage : 15

Agrandissement : oui

Foncier : Départemental

Contact :

Aménagement actuel : parking de 15 places dont 1 place PMR.

Intermodalité : passage des lignes Trans'80 n° 746 et 754 sans arrêt.

Aménagement projeté

Visibilité

Signalétique – Rabattement

Revêtement

Création et marquage

Sécurité

Portique

Autre(s) équipement(s)

Coût

Investissement : 67 810 € HT de travaux et de signalétique

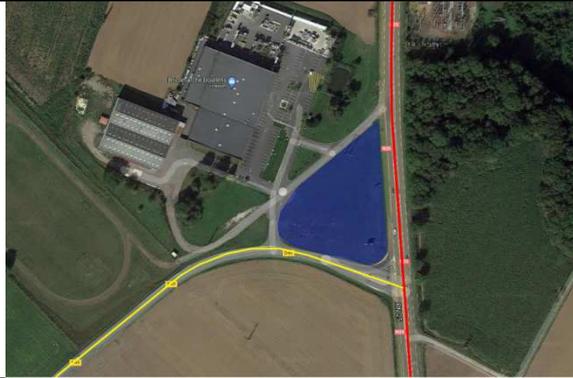
Entretien : 750 €/an

Remarque(s)

Aire de Doullens Sud

Commune : Doullens

Proximité axe : N25, D49



Etat actuel site : Création		
Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Propriétaire du Bricomarché		
Contact :		
Aménagement actuel : aucun		
Intermodalité : passage des lignes Trans'80 n° 722 et 723 sans arrêt.		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Création et marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : 54 400 € HT de travaux et de signalétique		
Entretien : 750 €/an		
Remarque(s)		

ire d'Essertaux

Commune : Essertaux

Proximité axe : D1001 et D920



Etat actuel site : Aire existante aménagée en 2020 sur stationnement restaurant routier

Fréquentation constatée : 2-3

Capacité covoiturage : 10 phase 1

Agrandissement : Oui – 15 places phase 2

Foncier : Départemental

Contact :

Aménagement actuel : parking de 10 places dont 1 place PMR. Éclairage public.

Intermodalité : ligne Trans'80 n° 730 (arrêt à côté de l'aire).

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement : phase 1 : 15 880 € HT de travaux et de signalétique
L'aménagement complémentaire à l'Est de la RD 1001 : 42 000 euros H.T. de travaux et 2 000 euros pour la signalétique.

Entretien : 100 €/an

Remarque(s)

Une première phase a consisté en la reprise du revêtement avec un marquage au sol d'une dizaine de places.

Aire de Hédauville

Commune : Hédauville	
Proximité axe : D919 et D938	



Etat actuel site : Création		
Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 10	Agrandissement : oui
Foncier : Privé avec réserve, à acquérir (voir com. de com. du coquelicot)		
Contact : Communauté de commune et mairie		
Aménagement actuel : aucun		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 734 à 250 mètres (centre-bourg)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Création et marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : 52 800 euros HT de travaux et de signalétique		
Entretien : 750 €/an		
Remarque(s)		
Acquisitions foncières à faire.		

Aire d'Huchenneville ZA Les Croisettes

Commune : Huchenneville

Proximité axe : D928 et
A28 sortie Monts Caubert



Etat actuel site : Aire existante aménagée en 2021

Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : Possible
---------------------------	------------------------------------	---------------------------

Foncier : Communauté de communes du Vimeu Vert (ZP0026)

Contact : Frédéric Demay

Aménagement actuel : éclairage

Intermodalité : non

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Création
Sécurité	Portique
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement : 55 635 € HT de travaux et de signalétique

Entretien : 750 €/an

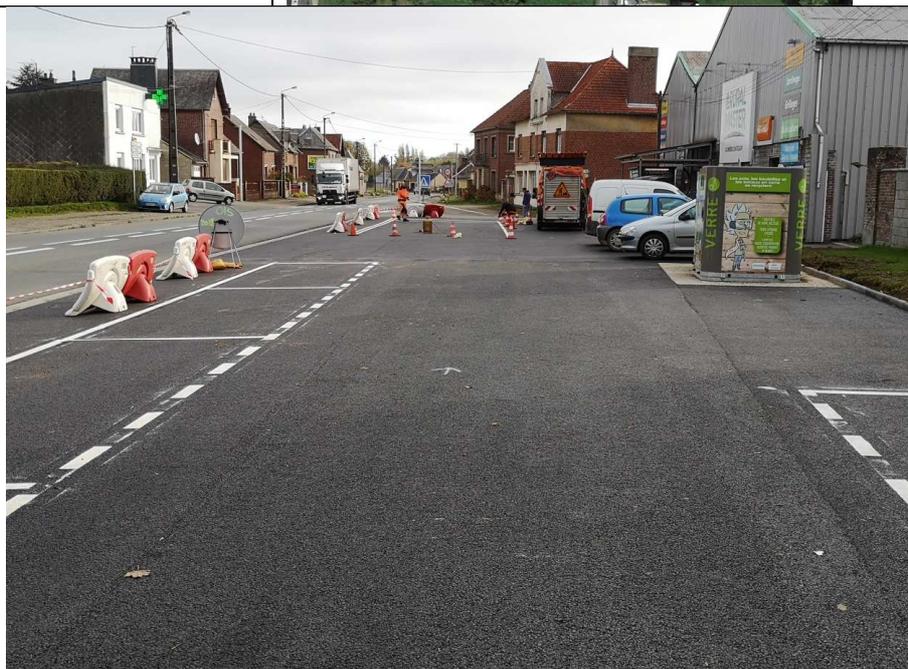
Remarque(s)

Convention signée avec la CC du Vimeu pour l'aménagement de l'aire sur leur foncier.

Aire de Lignières-Châtelain

Commune : Lignières-Châtelain

Proximité axe : D1029



Etat actuel site : Aire existante aménagée en 2021

Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : non
---------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Départemental

Contact : Mairie

Aménagement actuel : graviers

Intermodalité : ligne Trans'80 n° 731 à 350 mètres (centre-bourg)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	revêtement et marquage
Sécurité	Aucun
Autre(s) équipement(s)	Aucun

Coût

Investissement : 36 085 € HT de travaux et de signalétique

Entretien : 100 €/an

Remarque(s)

Aire de Molliens-au-Bois		
Commune : Molliens-au-Bois		
Proximité axe : D11 et D30		
		
Etat actuel site : Création		
Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Privé avec réserve, à acquérir (voir CC Territoire Nord Picardie)		
Contact :		
Aménagement actuel : aucun		
Intermodalité : passage de la ligne Trans'80 n° 723 sans arrêt.		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Création et marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : 52 800 € HT de travaux et de signalétique		
Entretien : 750 €/an		
Remarque(s)		
Acquisitions foncières à faire.		

Aire de Noyelles-sur-Mer		
Commune : Noyelles-sur-Mer		
Proximité axe : D940 et D40		
		
Etat actuel site : Aire existante aménagée en 2020 sur délaissé routier		
Fréquentation constatée : 4-5	Capacité covoiturage : 25	Agrandissement : oui
Foncier : Départemental		
Contact :		
Aménagement actuel : parking de 25 places + 1 place PMR.		
Intermodalité : piste cyclable de l'EV4. Gare de Noyelles-sur-Mer à 1 km. Passage des lignes Trans'80 n° 706 et 709 sans s'arrêter.		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Reprise du revêtement et marquage	
Sécurité	Aucun	
Autre(s) équipement(s)	Aucun	
Coût		
Investissement : 37 435 € HT de travaux et de signalétique		
Entretien : 300 €/an		
Remarque(s)		

Aire de Oisemont Voie Verte

Commune : Oisemont

Proximité axe : D29,
D936 et D53



Etat actuel site : Création

Fréquentation
constatée :

Capacité projetée covoiturage :
14

Agrandissement : oui

Foncier : Communauté de communes Somme Sud-Ouest

Contact : Mairie et Communauté de communes

Aménagement actuel : revêtement et entrée voie verte

Intermodalité : voie verte Vimeu à l'Airaines

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	agrandissement et marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	Point de départ du réseau points nœuds

Coût

Investissement : 49 800 € HT de travaux et de signalétique

Entretien : 450 €/an

Remarque(s)

Parking d'entrée de la voie verte du Vimeu à l'Airaines, qui sera agrandi pour accueillir l'aire de covoiturage et le futur point de départ du réseau de points nœuds « Somme à vélo ». L'accès sur la RD 29 pourra être travaillé conjointement avec celui de la future déchetterie.

Aire de Querrieu

Commune : Querrieu

Proximité axe : D929



Etat actuel site : Création

Fréquentation constatée :

Capacité projetée covoiturage : 15

Agrandissement : oui

Foncier : Privé, à acquérir

Contact :

Aménagement actuel : aucun

Intermodalité : Passage de la ligne Trans'80 n° 736 sans s'arrêter.

Aménagement projeté

Visibilité

Signalétique – Rabattement

Revêtement

Création et marquage

Sécurité

Autre(s) équipement(s)

Coût

Investissement : 60 000 € HT de travaux et de signalétique

Entretien : non estimé

Remarque(s)

Acquisitions foncières à faire.

Aire de Quevauvillers

Commune :
Quevauvillers



Proximité axe : D1029



Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : 1	Capacité projetée covoiturage : 10	Agrandissement : Non
Foncier : Départemental		
Contact :		
Aménagement actuel : revêtement éclairage		
Intermodalité : Aucune		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Reprise, marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : 31 000 € HT de travaux (avec reprise du revêtement et bordurage) et de signalétique		
Entretien : 100 €/an		
Remarque(s)		

Aire de Forest-Montiers

Commune : Forest-Montiers

Proximité axe : A16, D1001 et D32



Etat actuel site : Aire existante aménagée ex nihilo en 2021

Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
---------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Départemental

Contact :

Aménagement actuel :

Intermodalité : Passage des lignes Trans'80 n° 710 et 712 sans s'arrêter.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Création et marquage
Sécurité	Portique
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement : 56 724 € HT de travaux et de signalétique

Entretien : 750 €/an

Remarque(s)

En coordination avec le service Aménagements Paysagers pour le verger.

Aire de Rue Est

Commune : Rue

Proximité axe : D32 et D85



Etat actuel site : Création

Fréquentation constatée :

Capacité projetée covoiturage : 15

Agrandissement : oui

Foncier : Départemental

Contact :

Aménagement actuel :

Intermodalité : Passage de la ligne Trans'80 n° 710 sans s'arrêter.

Aménagement projeté

Visibilité

Signalétique – Rabattement

Revêtement

Création et marquage

Sécurité

Autre(s) équipement(s)

Coût

Investissement : 54 400 € HT de travaux et de signalétique

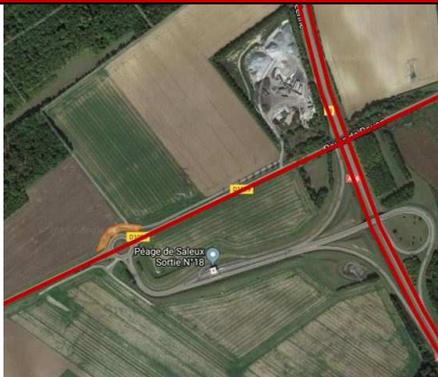
Entretien : 250 €/an

Remarque(s)

Aire de l'autoroute A16 Saleux

Commune : Saleux

Proximité axe : D1029 et A16



Etat actuel site : sauvage

Fréquentation constatée : 3

Capacité projetée
covoiturage : 10

Agrandissement : oui

Foncier : Départemental

Contact :

Aménagement actuel : revêtement chemin de service

Intermodalité : accès autoroute

Aménagement projeté

Visibilité

Signalétique – Rabattement

Revêtement

marquage

Sécurité

Autre(s) équipement(s)

Coût

Investissement : 35 000 € HT de travaux et de signalétique

Entretien : 300 €/an

Remarque(s)

Une première phase sur l'existant et nécessite de l'acquisition de foncier afin d'agrandir le potentiel de l'aire.

Aire de Feuquières-en-Vimeu Est

Commune : Feuquières en Vimeu

Proximité axe : D29 et D229



Etat actuel site : Aire existante aménagée en 2021 sur un délaissé routier		
Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Département		
Contact : mairie		
Aménagement actuel :		
Intermodalité : non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Création et marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : Travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement du carrefour + 8 600 € de panneaux		
Entretien : 750 € /an		
Remarque(s)		
Création de l'aire au même moment que l'aménagement du tourne-à-gauche.		

Aire de Ville-le-Marclet

Commune : Ville-le-Marclet

Proximité axe : D159



Etat actuel site : Aire existante aménagée en 2021 sur parking spontané

Fréquentation constatée : 1-2 PL

Capacité projetée covoiturage : 15

Agrandissement : oui

Foncier : communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : revêtement gravier

Intermodalité : ligne Trans'80 n° 728 à 250 mètres (centre-bourg)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Reprise du revêtement et marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement : 71 736 € HT de travaux et de signalétique

Entretien : 300 €/an

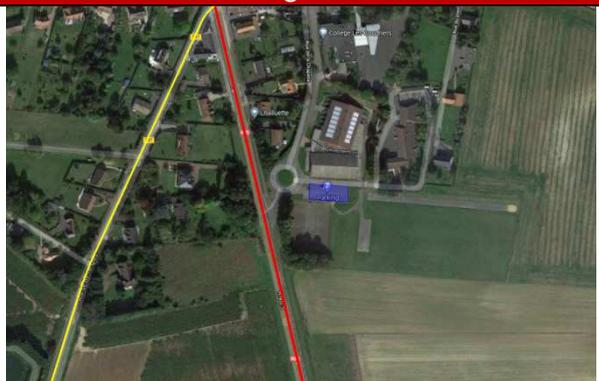
Remarque(s)

Ancien parking poids lourds.

Aire de Villers-Bocage

Commune : Villers-Bocage

Proximité axe : N25 et D97



Etat actuel site : Parking du collège Les Coudriers

Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : non
---------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Département

Contact : Mairie

Aménagement actuel : revêtement, marquage, éclairage

Intermodalité : ligne Trans'80 n° 722 (arrêt à 150 mètres)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement : 54 400 € HT de travaux et de signalétique

Entretien : 750 €/an

Remarque(s)

Parking du collège Les Coudriers.

Aire de l'Autoroute A16 Abbeville Nord

Commune : Abbeville

Proximité axe : D1001,
D928, A16 et A28



Etat actuel site : sauvage

Fréquentation
constatée : 4

Capacité projetée covoiturage : 20

Agrandissement : oui

Foncier : Départemental

Contact :

Aménagement actuel : revêtement, éclairage

Intermodalité : non

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	Portique

Coût

Investissement : 12 000 € HT de marquage, portique, aménagement paysager et 9 600 € HT de signalétique avec rabattement depuis les RD 1001, 928 et sortie A28

Entretien : 300 €/an

Remarque(s)

En attente de la réponse de la SANEF.

Aire de l'Autoroute A16 Ville-le-Marclet

Commune : Ville-le-Marclet



Proximité axe : D1001 et A16



Etat actuel site : création		
Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 12	Agrandissement : non
Foncier : CC Nièvre et Somme		
Contact : CC Nièvre et Somme		
Aménagement actuel : éclairage		
Intermodalité : non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Revêtement – Marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : 70 000 € HT de travaux et de signalétique		
Entretien : 50 €/an		
Remarque(s)		
Terrains à acquérir auprès de la CC Nièvre et Somme.		

Aire d'Yzengremer

Commune : Yzengremer

Proximité axe : D925, D19



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : 2	Capacité projetée covoiturage : 10	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Départemental

Contact :

Aménagement actuel : revêtement éclairage

Intermodalité : passage de la ligne Trans'80 n° 732 sans s'arrêter.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement : 2 000 € HT de marquage et 8 600 € HT de signalétique

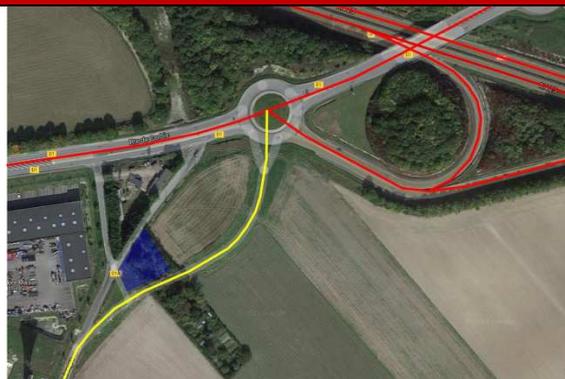
Entretien : 200 €/an

Remarque(s)

Aire de Camon

Commune : Camon

Proximité axe : N25, D1



Etat actuel site : Délaissé routier

Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
---------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Maire de Camon

Aménagement actuel : aucun

Intermodalité : terminus de la ligne Ametis n° 7 à 400 mètres (ZA la Blanche Tâche)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement : 65 000 € HT de travaux et de signalétique

Entretien : 200 €/an

Remarque(s)

Péronne Sud, Véloroute Vallée de Somme

Commune : Péronne

Proximité axe : D1017



Etat actuel site : Création

Fréquentation constatée : - Capacité projetée covoiturage : 15 Agrandissement : oui

Foncier : Départemental

Contact :

Aménagement actuel : éclairage

Intermodalité : Lignes Trans'80 n° 742, 747, 749, 750. Véloroute Vallée de Somme.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Revêtement – Marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Terrain appartenant au Département mais entretenu par la Commune. Mutualisation possible avec un futur point de départ de la Véloroute Vallée de Somme.

Aires en accompagnement

Aire de Grand-Laviers		
Commune : Grand-Laviers		
Proximité axe : D40		
		
Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : 4	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : communal		
Contact : Mr Mennesson		
Aménagement actuel : parking, éclairage, 1 place PMR		
Intermodalité : TAD Baag.		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Projet d'agrandissement du parking de la mairie.		

Aire d'Abbeville centre, centre aquatique

Commune : Abbeville

Proximité axe : D1001 et D82



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : 1	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : communal

Contact :

Aménagement actuel :

Intermodalité : Bus urbains Baag. Traversée du Ponthieu à 200 mètres.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire d'Abbeville Est, Hyper U

Commune : Abbeville

Proximité axe : D1001



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 10	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Privé

Contact : Gérant du Hyper U

Aménagement actuel : Parking, éclairage

Intermodalité : Bus urbains Baag

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire d'Abbeville sud, La Potagère

Commune : Mareuil-Caubert

Proximité axe : D928 et D3



Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Privé		
Contact : Gérant du magasin La Potagère		
Aménagement actuel : Parking		
Intermodalité : Bus Baag (ligne scolaire)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Aire d'Airaines

Commune : Airaines

Proximité axe : D901 et D936



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : Parking éclairage

Intermodalité : ligne Trans'80 n° 701 (arrêt à 50 mètres)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

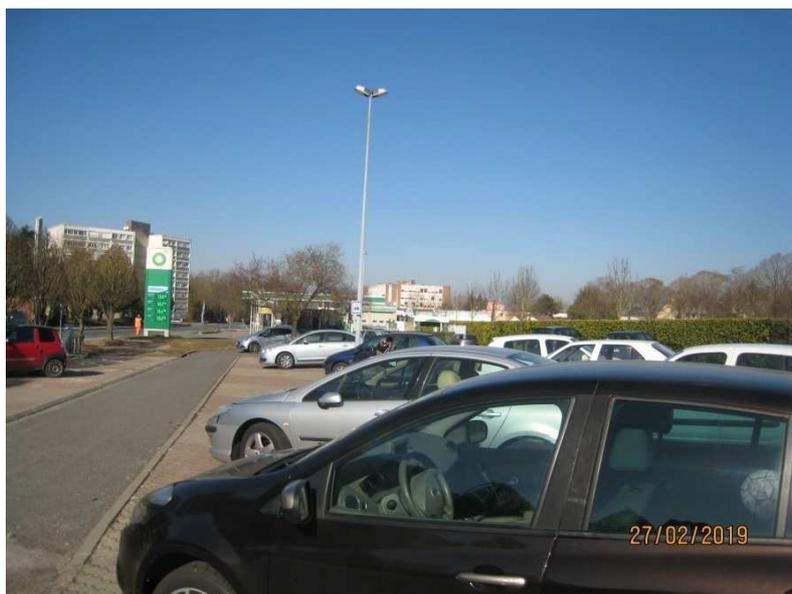
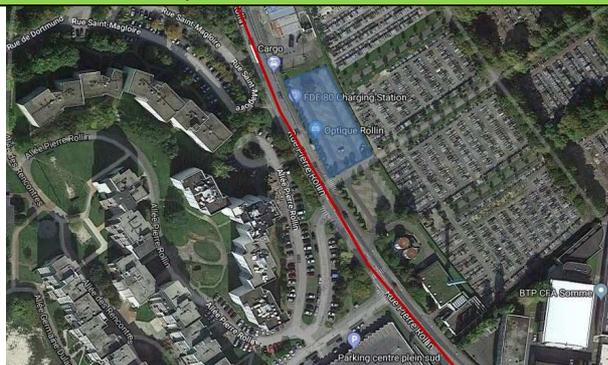
Entretien :

Remarque(s)

Aire d'Amiens, Pierre Rollin

Commune : Amiens

Proximité axe : rue Pierre Rollin



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact :

Aménagement actuel : Parking, éclairage, borne de recharge électrique

Intermodalité : bus Ametis N4 et 10 à l'arrêt Rollin à proximité immédiate

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Très proche de l'aire boulevard de Bapaume.

Aire d'Amiens, Auchan

Commune : Dury

Proximité axe : D1001 et A29



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : 10

Capacité projetée covoiturage : 15

Agrandissement : oui

Foncier : Privé

Contact : Direction d'Auchan

Aménagement actuel : Parking, éclairage, surveillance

Intermodalité : bus Ametis N3 et 15 à l'arrêt CC Amiens Sud à 50 mètres

Aménagement projeté

Visibilité

Signalétique – Rabattement

Revêtement

Sécurité

Autre(s) équipement(s)

Coût

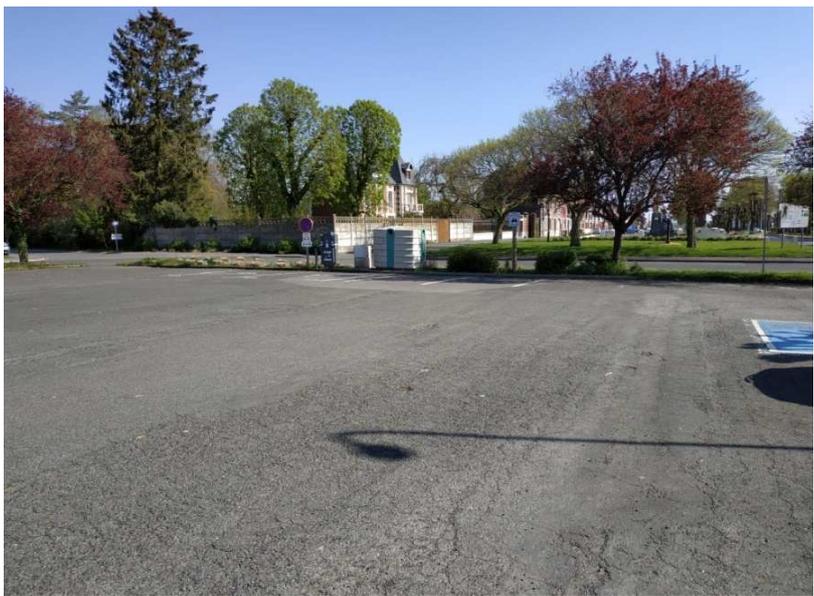
Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire de Chaulnes

Commune : Chaulnes	
Proximité axe : D143, D45 et D337	



Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Communal		
Contact : Mairie		
Aménagement actuel : parking, éclairage, borne électrique		
Intermodalité : lignes Trans'80 n° 742 et 744 à proximité immédiate (arrêt Jean Jaurès)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Aire de Corbie Lidl Gare

Commune : Corbie	
Proximité axe : D30	



Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 12	Agrandissement : oui
Foncier : Privé		
Contact : Gérant du Lidl		
Aménagement actuel : parking, éclairage, borne électrique		
Intermodalité : gare de Corbie à 300 mètres		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Emplacement suggéré par la CC du Val de Somme mais sujet à l'accord du gérant.		

Aire de Crécy-en-Ponthieu

Commune : Crécy-en-Ponthieu



Proximité axe : D938 et D111



Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : 2	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Communal		
Contact : Mairie		
Aménagement actuel : gravier, éclairage		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 713 (arrêt à 200 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Reprise du revêtement, marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Aire d'Estrées-Deniécourt		
Commune : Estrées-Deniécourt		
Proximité axe : D1029, A1, A29		
		
Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : -	Capacité covoiturage : 12	Agrandissement :
Foncier : Communauté de Communes Terre de Picardie		
Contact :		
Aménagement actuel : parking revêtu de la CCTP étendu récemment avec 12 places pour le covoiturage et une borne de recharge électrique		
Intermodalité : passage de la ligne Trans'80 n° 747 sans s'arrêter (arrêt le plus proche à 450 mètres). Gare TGV Haute-Picardie à 2 km.		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Aire de Feuquières-en-Vimeu

Commune : Feuquières-en-Vimeu

Proximité axe : D1925, D925 et D29



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : 4	Capacité projetée covoiturage : 20	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communauté de communes du Vimeu

Contact : Mr Frédéric Demay

Aménagement actuel : parking, éclairage, borne électrique

Intermodalité : non

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Proche de l'aire de Fressenneville à quelques centaines de mètres.

Aire de Fressenneville

Commune : Fressenneville

Proximité axe : D1925,
D925 et D29



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : non
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communauté de communes du Vimeu

Contact : Mr Frédéric Demay

Aménagement actuel : Parking, éclairage

Intermodalité : Passage de la ligne Trans'80 n° 702 sans s'arrêter.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Proche de l'aire de Feuquières-en-Vimeu à quelques centaines de mètres.

Aire de Friville-Escarbotin, Intermarché

Commune : Friville-Escarbotin

Proximité axe : D925



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -

Capacité projetée covoiturage : 10

Agrandissement : oui

Foncier : Privé

Contact : Gérant du magasin

Aménagement actuel : Parking, éclairage, borne électrique

Intermodalité : ligne Trans'80 n° 702 (arrêt le plus proche à 650 mètres)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Il n'y a plus de panneau covoiturage sur le site, le parking a été refait récemment. Accord du gérant pour en remettre un.

Aire de la Médiathèque d'Ham

Commune : Ham



Proximité axe : D930, D932 et D937



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 20	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : PETR

Contact :

Aménagement actuel : Parking, éclairage, surveillance

Intermodalité :

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
------------	----------------------------

Revêtement	
------------	--

Sécurité	
----------	--

Autre(s) équipement(s)	
------------------------	--

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire de Longpré-les-Corps-Saints (place du Marquet)

Commune : Longpré-les-Corps-Saints



Proximité axe : D216, D3



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : borne électrique, éclairage

Intermodalité : gare de Longpré à 900 mètres. Proximité de la VVS et de la voie verte du Vimeu à l’Airaines.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

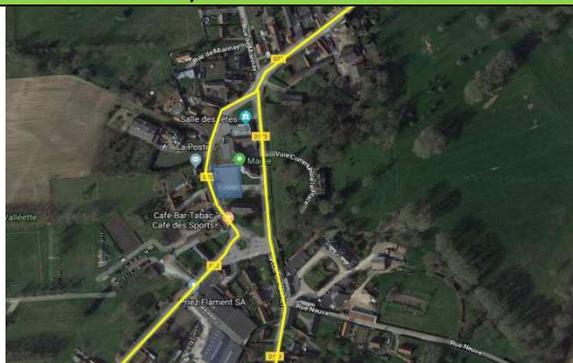
Entretien :

Remarque(s)

Projet d’aménagement de la place. Des places pour le covoiturage seront prévues.

Aire de Moyenneville

Commune : Moyenneville



Proximité axe : D22 et D173



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 20	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : gravier

Intermodalité : non

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
------------	----------------------------

Revêtement	
------------	--

Sécurité	
----------	--

Autre(s) équipement(s)	
------------------------	--

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire de Nesle, Auchan

Commune : Nesle

Proximité axe : D930



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : non
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Privé

Contact : Gérant d'Auchan

Aménagement actuel : Parking, éclairage

Intermodalité : non

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
------------	----------------------------

Revêtement	
------------	--

Sécurité	
----------	--

Autre(s) équipement(s)	
------------------------	--

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Parking de supermarché, agrandissement limité.

Aire de Péronne, Intermarché

Commune : Péronne

Proximité axe : D938



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : - Capacité projetée covoiturage : 5-6 Agrandissement : non

Foncier : Privé

Contact :

Aménagement actuel : Parking, éclairage

Intermodalité : Bus urbains (TUP), lignes Trans'80 n°739, 746 et 754

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
------------	----------------------------

Revêtement	
------------	--

Sécurité	
----------	--

Autre(s) équipement(s)	
------------------------	--

Coût

Investissement :

Entretien :

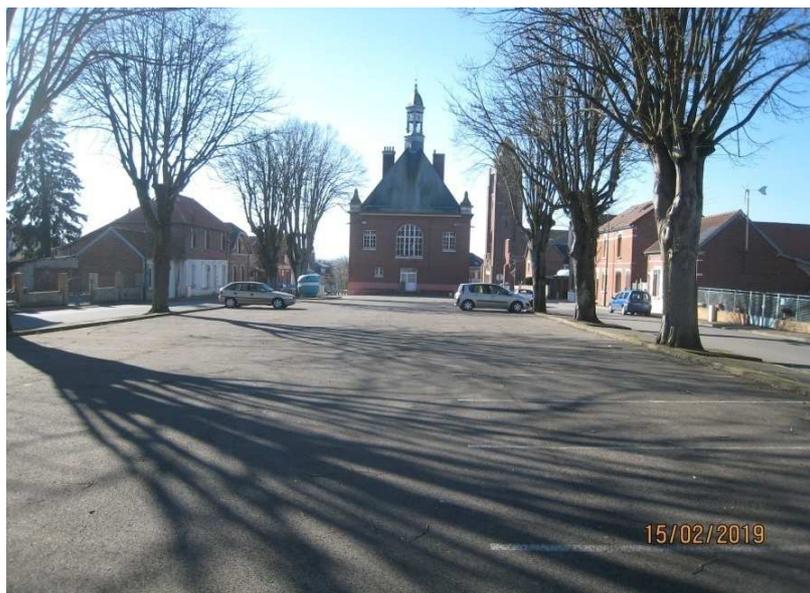
Remarque(s)

Parking de supermarché, agrandissement limité.

Aire de Roisel

Commune : Roisel

Proximité axe : D6, D24



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 20	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : Parking, éclairage, borne électrique

Intermodalité : lignes Trans'80 n° 735 et 749 (arrêt à 100 mètres)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire d'Albert Nord, Aldi		
Commune : Albert		
Proximité axe : D929 et D4929		
		
Etat actuel site : Création - mutualisation		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Privé		
Contact : Aldi		
Aménagement actuel : Parking, éclairage		
Intermodalité : non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Sous réserve de la validation		

Aire de Beaucourt-sur-l'Hallue

Commune : Beaucourt-sur-l'Hallue

Proximité axe : D919



Etat actuel site : Création - mutualisation		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Communal		
Contact : Mairie		
Aménagement actuel : Parking, éclairage, borne électrique		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 734 (arrêt à 50 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Aire de Beauquesne, le silo

Commune : Beauquesne

Proximité axe : D23

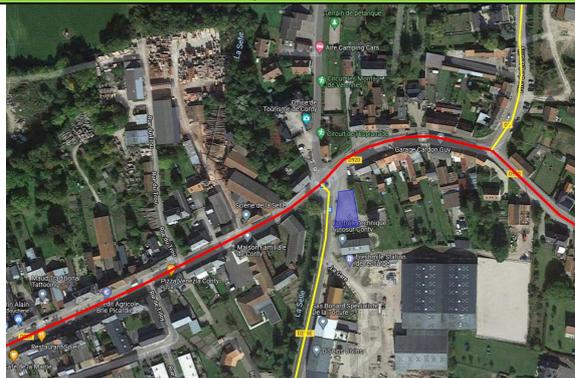


Etat actuel site : Création - mutualisation		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Communal		
Contact : Mairie		
Aménagement actuel : Parking, éclairage		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 723 (arrêt à 350 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Parking de 60 places		

Aire de Conty

Commune : Conty

Proximité axe : D920, D8



Etat actuel site : Stationnement en graviers

Fréquentation constatée : 4-5

Capacité projetée covoiturage : 10

Agrandissement : non

Foncier : Communal

Contact : Bohin Pascal

Aménagement actuel : Parking, éclairage

Intermodalité : ligne Trans'80 n° 729 (arrêt à proximité immédiate). Coulée Verte.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Revêtement – Marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire de Doullens centre

Commune : Doullens



Proximité axe : N25



Etat actuel site : Création - mutualisation		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement :
Foncier : Communal		
Contact : Mairie		
Aménagement actuel : Parking, éclairage, borne électrique		
Intermodalité : lignes Trans'80 n° 722, 723, 724 et 726 (arrêt à côté du parking)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Parking de 53 places		

Aire de Flesselles, Netto		
Commune : Flesselles		
Proximité axe : D933		
		
Etat actuel site : Création - mutualisation		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : non
Foncier : Privé		
Contact : Gérant		
Aménagement actuel : Parking, éclairage		
Intermodalité : Passage de la ligne Trans'80 n° 756 sans s'arrêter.		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Parking de supermarché, agrandissement limité. Rappel fin 2019.		

Aire de Fouilloy		
Commune : Fouilloy		
Proximité axe : D1, D23		
		
Etat actuel site : Création - mutualisation		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : non
Foncier :		
Contact :		
Aménagement actuel : Parking		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 737 (arrêt à 100 mètres).		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Aire de la place centrale de Gamaches

Commune : Gamaches



Proximité axe : D1015 et D936



Etat actuel site : Création - mutualisation

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : mairie

Aménagement actuel : Parking, éclairage, borne électrique

Intermodalité : lignes Trans'80 n° 701 et 703 (arrêt à côté du parking)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

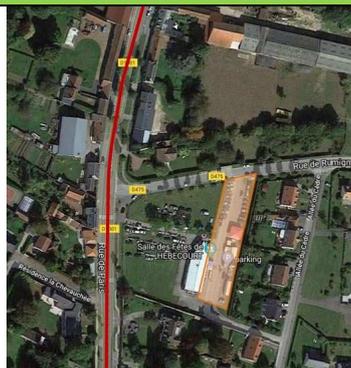
Remarque(s)

Futur point de départ du réseau points nœuds « Somme à vélo ». La place du Maréchal Leclerc est représentée en bleu sur la carte de situation.

Aire de la salle des fêtes d'Hébécourt

Commune : Hébécourt

Proximité axe : D1001



Etat actuel site : Création - mutualisation

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : Parking en cours de travaux

Intermodalité : ligne Trans'80 n° 730 et TAD AmetisResago 62

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
------------	----------------------------

Revêtement	
------------	--

Sécurité	
----------	--

Autre(s) équipement(s)	
------------------------	--

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

--

Aire d'Hornoy-le-Bourg		
Commune : Hornoy-le-Bourg		
Proximité axe : D211		
		
Etat actuel site : Création - mutualisation		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Communal		
Contact : Mairie		
Aménagement actuel : Parking, éclairage		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 704		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Parking de 36 places. Autre projet d'aire sur la commune sur l'ancienne friche Noriap.		

Aire de Montdidier

Commune : Montdidier

Proximité axe : D930 et D935



Etat actuel site : Création – Mutualisation

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 10	Agrandissement : non
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : parking, éclairage, marquage

Intermodalité : gare de Montdidier à 1 km. Lignes Trans'80 n° 741 et 744.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	Borne de recharge électrique

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire de Moreuil

Commune : Moreuil



Proximité axe : D935 D84
D23 D54



Etat actuel site : Création - mutualisation

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mr Traverse

Aménagement actuel :

Intermodalité :

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
------------	----------------------------

Revêtement	
------------	--

Sécurité	
----------	--

Autre(s) équipement(s)	
------------------------	--

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire de Nouvion

Commune : Nouvion

Proximité axe : D1001



Etat actuel site : Création

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : Contre allée routière

Intermodalité : Passage de la ligne Trans'80 n° 712 sans s'arrêter.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

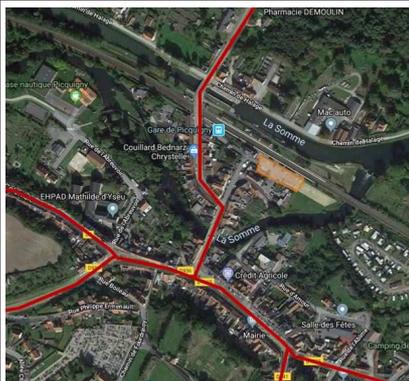
Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire de Picquigny

Commune : Picquigny



Proximité axe : D3 D936
D1235 D141



Etat actuel site : Création - mutualisation

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : Parking, éclairage, borne électrique

Intermodalité : Gare de Picquigny

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire de Rosières-en-Santerre

Commune : Rosières-en-Santerre

Proximité axe : D28, D329 et D337



Etat actuel site : Création – mutualisation 34 places

Fréquentation constatée : -

Capacité projetée covoiturage : 15

Agrandissement : non

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : Parking, éclairage

Intermodalité : Gare de Rosières à 1 km. Arrêt des lignes Trans'80 n° 747 et 759 à 550 m.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement – Marquage au sol spécifique
Revêtement	Enrobés
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	Borne de recharge électrique, abri, plantations, trottoir

Coût

Investissement : 46 000 € HT dont 18 400 € (40%) de subventions Département

Entretien :

Remarque(s)

Réaménagement du parking existant afin de créer un espace identifié pour le covoiturage de 15 places dont 1 place PMR, auxquelles s'ajoutent 2 places réservées aux véhicules électriques. La subvention a été accordée en septembre 2021 au prorata du nombre de places dédiées au covoiturage.

Aire de Sains-en-Amiénois

Commune : Sains-en-Amiénois

Proximité axe : D7



Etat actuel site : Création

Fréquentation constatée : -

Capacité projetée covoiturage : -

Agrandissement : -

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : Parking gravier

Intermodalité : Ligne Ametis n°12 (arrêt Mairie à 300 m)

Aménagement projeté

Visibilité

Signalétique – Rabattement

Revêtement

Sécurité

Autre(s) équipement(s)

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Volonté communale d'aménager un parking dédié au covoiturage derrière la mairie. Une autre piste pourrait être le parking du complexe sportif.

Aire de Saint-Léger-lès-Domart

Commune : Saint-Léger-lès-Domart

Proximité axe : D12 et D159



Etat actuel site : Création - mutualisation

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : Parking, éclairage

Intermodalité : Lignes Trans'80 n° 724, 725 et 755 (arrêt à 50 mètres)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
------------	----------------------------

Revêtement	
------------	--

Sécurité	
----------	--

Autre(s) équipement(s)	
------------------------	--

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire de Saint-Riquier

Commune : Saint-Riquier

Proximité axe : D32 et D925



Etat actuel site : Création - mutualisation

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : non
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : Mairie

Aménagement actuel : Parking, éclairage

Intermodalité : Lignes Trans'80 n° 714 et 726 (arrêt à 300 mètres)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
------------	----------------------------

Revêtement	
------------	--

Sécurité	
----------	--

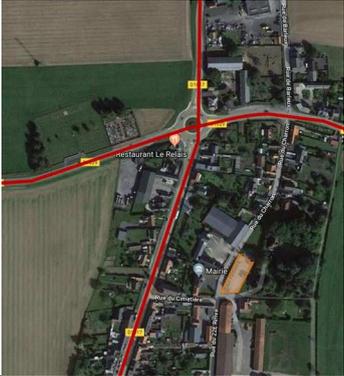
Autre(s) équipement(s)	
------------------------	--

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Aire de Villers-Carbonnel		
Commune : Villers-Carbonnel		
Proximité axe : D1029 D1017		
		
Etat actuel site : Création - mutualisation		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : Communal		
Contact : PETR		
Aménagement actuel : Parking, éclairage		
Intermodalité : Lignes Trans'80 n° 747 et 759 (arrêt à 400 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Aire de Mers-les-Bains Auchan

Commune : Mers-les-Bains



Proximité axe : D1015, D925



Etat actuel site : Création - mutualisation

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Privé

Contact : Gérant du centre commercial Auchan

Aménagement actuel : Parking, éclairage, borne de recharge électrique

Intermodalité : Ligne Trans'80 n° 702 et ligne des 3 Villes Sœurs (arrêt à 50 mètres). Passage de la ligne Trans'80 n° 732 sans arrêt.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
------------	----------------------------

Revêtement	
------------	--

Sécurité	
----------	--

Autre(s) équipement(s)	
------------------------	--

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

--

Aires aménageables par la SANEF

Aire de l'Autoroute A29 d'Amiens Sud		
Commune : Dury		
Proximité axe : D1001, D210 et A29		
		
Etat actuel site : sauvage		
Fréquentation constatée : 4	Capacité projetée covoiturage : 30	Agrandissement : oui
Foncier : communal		
Contact :		
Aménagement actuel :		
Intermodalité : non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Revêtement - marquage	
Sécurité	Aucun	
Autre(s) équipement(s)	Aucun	
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
SANEF		

Aire de l'autoroute A16 d'Amiens Nord		
Commune : Argoeuves		
Proximité axe : D1001, N1 et A16		
		
Etat actuel site : parking existant utilisé spontanément pour du covoiturage		
Fréquentation constatée : 5	Capacité projetée covoiturage : 32 dont 2 PMR	Agrandissement : oui
Foncier : SANEF		
Contact : SANEF		
Aménagement actuel : Revêtement, marquage		
Intermodalité : Non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Marquage	
Sécurité	Portique	
Autre(s) équipement(s)	Abri, poubelle, éclairage	
Coût		
Investissement : 256 000 € HT dont 76 800 € (30 %) à la charge du Département		
Entretien :		
Remarque(s)		
SANEF		

Aire de l'Autoroute A1 de Roye

Commune : Roye

Proximité axe : D934 et A1



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée :
25

Capacité covoiturage : 28

Agrandissement : non

Foncier : Sanef

Contact : Sanef

Aménagement actuel : Parking, éclairage, clôture, poubelles

Intermodalité : autoroute

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Enrobés
Sécurité	Portique
Autre(s) équipement(s)	Abri, poubelle, éclairage

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

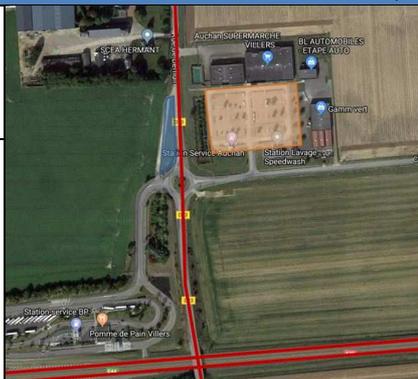
Aire de covoiturage réalisée fin 2017 pour étendre le parking existant de 25 places dont la capacité ne suffisant plus face au stationnement spontané sur l'herbe.

Aire de Croixrault		
Commune : Croixrault		
Proximité axe : D901 et A29		
		
Etat actuel site : Création		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : oui
Foncier : SANEF		
Contact : SANEF		
Aménagement actuel : aucun		
Intermodalité : non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Revêtement - Marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
SANEF		

Aire de l'autoroute A29 de Villers-Bretonneux, Auchan

Commune : Villers-Bretonneux

Proximité axe : D23 et A29



Etat actuel site : Création

Fréquentation constatée : -

Capacité projetée
covoiturage : 15

Agrandissement : oui

Foncier : Privé

Contact : SANEF

Aménagement actuel :

Intermodalité : Gare de Villers-Bretonneux à 1 km

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Revêtement – Marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Emplacement initial identifié en mutualisation du parking d'Auchan (géré par la SAPEC). Mais la SANEF et l'État ont un programme d'aménagement d'aires de covoiturage dont Villers-Bretonneux ferait partie. L'aire serait sur le délaissé de la RD 23, sur du foncier privé. La SANEF réaliserait les aménagements puis le Département entretiendrait l'aire sur son domaine.

Aire de l'autoroute A29 d'Athies

Commune : Athies

Proximité axe : D937 et A29



Etat actuel site : Création

Fréquentation constatée : 5 Capacité projetée covoiturage : 15 Agrandissement : non

Foncier : SANEF

Contact : SANEF

Aménagement actuel : accotement de RD utilisé spontanément pour du covoiturage

Intermodalité : Non

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	Revêtement – Marquage
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

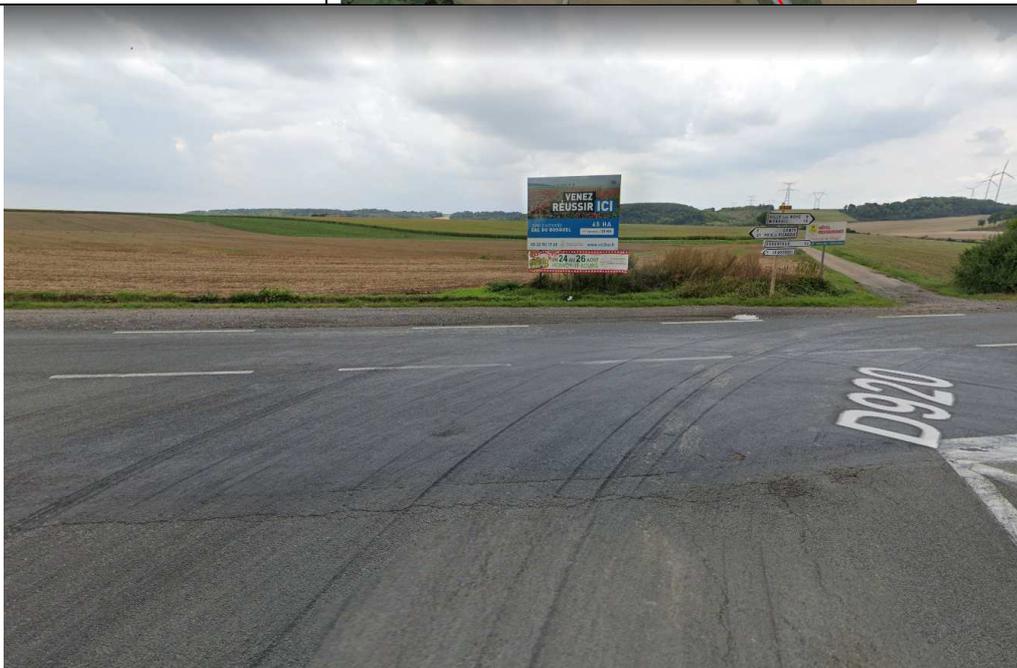
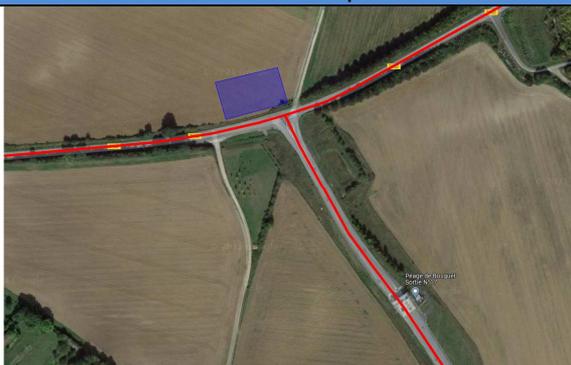
Remarque(s)

SANEF

Aire de l'autoroute A16 du Bosquel

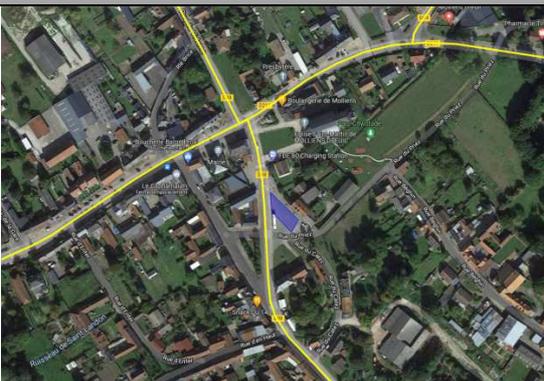
Commune : Le Bosquel

Proximité axe : D920 et A16



Etat actuel site : Création		
Fréquentation constatée : 2-3	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : non
Foncier : SANEF ou Département		
Contact : SANEF		
Aménagement actuel : accotement de RD utilisé spontanément pour du covoiturage		
Intermodalité : Non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Revêtement – Marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
SANEF		

Haltes de covoiturage

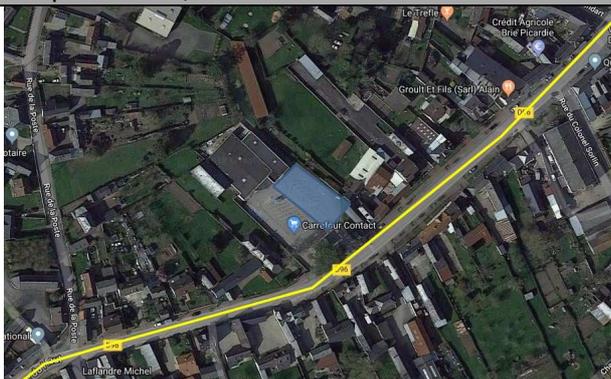
Halte de Molliens-Dreuil		
Commune : Molliens-Dreuil		
Proximité axe : D38 et D211		
		
Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : 3-4	Capacité projetée covoiturage : 5	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Molliens-Dreuil		
Aménagement actuel : revêtement, éclairage		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 704 (arrêt à 150 m)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Halte de Longuemort		
Commune : Tours-en-Vimeu		
Proximité axe : D29 et A28		
		
Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : 4-6	Capacité covoiturage : 4	Agrandissement : non
Foncier : Départemental		
Contact :		
Aménagement actuel : revêtement, marquage		
Intermodalité : Non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : 8 600 euros H.T. de signalétique		
Entretien : 50 €/an		
Remarque(s)		
Aire connue et fortement utilisée. Inscrite dans les mœurs, il est question de la conserver et de créer une autre aire lors de la création du tourne-à-gauche au carrefour RD 29/229 à Feuquières en Vimeu. Cette aire resterait identifiée comme une halte de covoiturage.		

Halte de Beaucamps-le-Vieux, Carrefour Contact

Commune : Beaucamps-le-Vieux

Proximité axe : D96



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 5	Agrandissement : non
-----------------------------	-----------------------------------	----------------------

Foncier : Privé

Contact : Gérant du Carrefour Contact

Aménagement actuel : parking, éclairage

Intermodalité :

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

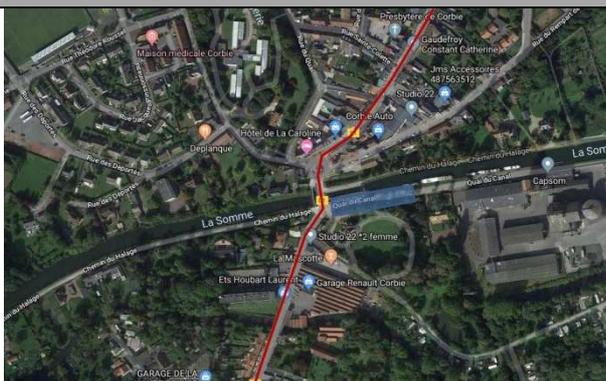
Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Parking de petit supermarché. Développement limité.

Halte de Corbie canal de la Somme

Commune : Corbie	
Proximité axe : D1	



Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : -	Capacité projetée covoiturage : 5	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie		
Aménagement actuel : Parking, éclairage, panneau		
Intermodalité : vélo (VVS), ligne Trans'80 n° 737 (arrêt à 50 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Aire très limitée en matière de développement, mais mise en place par la commune.		

Halte de Valines

Commune : Valines

Proximité axe : D925



Etat actuel site : Existant

Fréquentation constatée : 3	Capacité projetée covoiturage : 15	Agrandissement : non
-----------------------------	------------------------------------	----------------------

Foncier : Communal

Contact : mairie

Aménagement actuel : Parking, éclairage

Intermodalité : ligne Trans'80 n° 702 à 350 mètres.

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Halte d'Ailly-le-Haut-Clocher

Commune : Ailly-le-Haut-Clocher

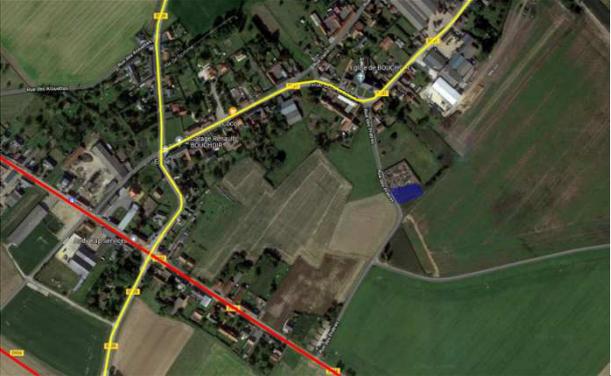
Proximité axe : D1001, D32

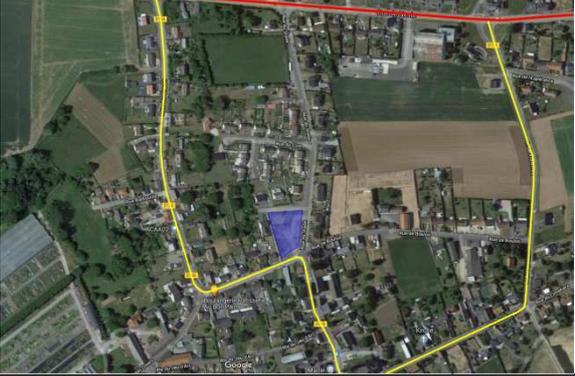


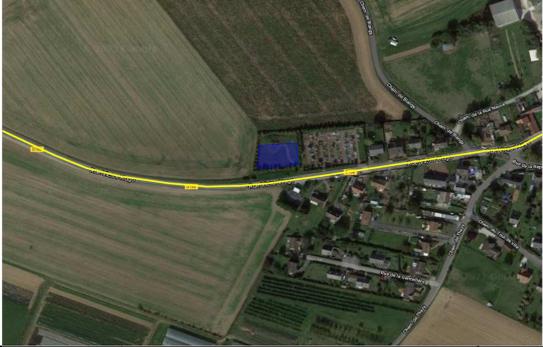
Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée :	Capacité projetée covoiturage : 7-8	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie d'Ailly-le-Haut-Clocher		
Aménagement actuel : Parking, éclairage, borne de recharge électrique		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 717 (arrêt à proximité immédiate)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Halte de Démuin		
Commune : Démuin		
Proximité axe : D23, D934		
		
Etat actuel site : Accotement utilisé spontanément pour du covoiturage		
Fréquentation constatée : 2-3	Capacité projetée covoiturage : 8	Agrandissement : oui
Foncier : Privé		
Contact : Gérant du Carrefour Contact		
Aménagement actuel : Parking, éclairage		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 740 (arrêt à 300 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Revêtement – Marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : 35 792 € HT dont 10 737 € (30%) de subventions Département et 14 317 € (40 %) de DSIL		
Entretien :		
Remarque(s)		
Aménagement d'une aire de 8 places le long de la RD 23. Les travaux comprennent la gestion des eaux pluviales, la reprise de la voirie et du parking existant avec une structure complémentaire (couche de surface en enrobés). La subvention a été accordée en septembre 2021 compte tenu d'une participation de l'État (DSIL) à hauteur de 40 %.		

Halte de Marcelcave		
Commune : Marcelcave		
Proximité axe : D42 et D136		
		
Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : -	Capacité covoiturage : 10	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Marcelcave		
Aménagement actuel : revêtement, marquage, poubelles, éclairage		
Intermodalité : Gare de Marcelcave à 1 km		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement : 8 600 euros H.T. de signalétique		
Entretien :		
Remarque(s)		
Demande du Maire de Marcelcave pour aménager une halte de covoiturage sur le parking de la place.		

Halte de Bouchoir		
Commune : Bouchoir		
Proximité axe : D934 et D329		
		
Etat actuel site : Champ cultivé		
Fréquentation constatée : -	Capacité covoiturage : 10	Agrandissement : oui
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Bouchoir		
Aménagement actuel : aucun (emplacement réservé)		
Intermodalité :		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Revêtement – Marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Nouvel emplacement proposé par la Maire de Bouchoir lors des concertations en lieu et place de l'emplacement initial prévu en accotement de la RD 934. Projet communal de parking à côté du cimetière (parcelle communale).		

Halte d'Hombleux		
Commune : Hombleux		
Proximité axe : D930		
		
Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : -	Capacité covoiturage : 10	Agrandissement : oui
Foncier : Communal		
Contact : Mairie d'Hombleux		
Aménagement actuel : revêtement , éclairage		
Intermodalité : ligne Trans'80 n°753 (arrêt à 100 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Reprise du revêtement – Marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Usages du covoiturage identifiés près de la mairie. Le parking du stade est plus grand et plus intéressant pour un développement de la pratique.		

Halte de Gentelles		
Commune : Gentelles		
Proximité axe : D168		
		
Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : 2-3	Capacité covoiturage : 10	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Gentelles		
Aménagement actuel : revêtement		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 740 (arrêt à 400 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Halte de Vignacourt

Commune : Vignacourt

Proximité axe : D12,
D49, D112, D113



Etat actuel site : Existant		
Fréquentation constatée : 2-3	Capacité covoiturage : 10	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Vignacourt		
Aménagement actuel : revêtement, marquage, éclairage		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 727 (arrêt à 300 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Halte de Cambron		
Commune : Cambron		
Proximité axe : D925, D3, A28		
		
Etat actuel site : Terrain utilisé spontanément pour du stationnement		
Fréquentation constatée : 4-5	Capacité covoiturage : 10	Agrandissement : non
Foncier : Privé		
Contact : Mairie de Cambron		
Aménagement actuel : -		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 702 (arrêt à proximité immédiate). TAD Baag.		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Revêtement - Marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Un terrain privé à côté de Dépan'80 est utilisé par beaucoup de covoitureurs grâce à sa proximité avec l'A28. Cependant, le foncier est privé et les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour une matérialisation officielle. Une alternative est proposée devant le bar de Cambron, là encore sur un terrain privé. A valider avec la commune.		

Halte de Miannay

Commune : Miannay

Proximité axe : D925,
D86



Etat actuel site : Terrain utilisé pour du stationnement

Fréquentation
constatée : 4-5

Capacité covoiturage : 10

Agrandissement : non

Foncier : Communal

Contact : Mairie de Miannay

Aménagement actuel : Revêtement, éclairage

Intermodalité : lignes Trans'80 n° 702 et 732 (arrêt à 250 mètres)

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
------------	----------------------------

Revêtement	
------------	--

Sécurité	
----------	--

Autre(s) équipement(s)	
---------------------------	--

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Mutualisation possible avec un point de départ de l'itinéraire de randonnée vélos / piétons de la vallée de la Trie.

Halte de Fins		
Commune : Fins		
Proximité axe : D917, D58		
		
Etat actuel site : Stationnement latéral revêtu		
Fréquentation constatée : 2-3	Capacité covoiturage : 5-6	Agrandissement : non
Foncier : Départemental		
Contact : Mairie de Fins		
Aménagement actuel : Revêtement, éclairage, borne de recharge électrique		
Intermodalité : non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Autre possibilité sur le futur parking qui sera aménagé par la commune dans la pâture en face de la borne de recharge.		

Halte de Sailly-Saillisel

Commune : Sailly-Saillisel

Proximité axe : D1017, D172, D184

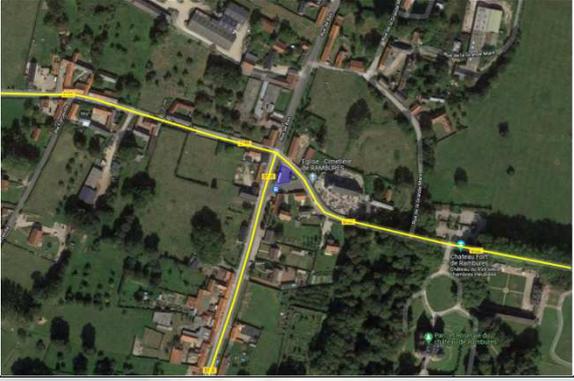


Etat actuel site : Stationnement en graviers		
Fréquentation constatée : -	Capacité covoiturage : 4-5	Agrandissement : oui
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Sailly-Saillisel		
Aménagement actuel : Revêtement, éclairage		
Intermodalité : non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Il n’y a plus de containers ni de muret. La commune a formalisé par courrier son souhait d’aménager une halte de covoiturage en 2022 pour les salariés des entreprises locales.		

Halte de Saint-Maxent		
Commune : Saint-Maxent		
Proximité axe : D928, D29, A28		
		
Etat actuel site : Accotement revêtu		
Fréquentation constatée : -	Capacité covoiturage : 4-5	Agrandissement : oui
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Saint-Maxent		
Aménagement actuel : Revêtement, éclairage		
Intermodalité : non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Ancienne halte Roulezco.		

Halte du Translay		
Commune : Le Translay		
Proximité axe : D928, D936		
		
Etat actuel site : Parking du café		
Fréquentation constatée : -	Capacité covoiturage : 4-5	Agrandissement : non
Foncier : Privé		
Contact : Gérant du café		
Aménagement actuel : -		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 701 (arrêt à 200 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Revêtement - Marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Halte de Sénarpont		
Commune : Sénarpont		
Proximité axe : D1015, D211, D25		
		
Etat actuel site : Parking		
Fréquentation constatée : -	Capacité covoiturage : 7-8	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Sénarpont		
Aménagement actuel : Parking revêtu, éclairage, borne de recharge électrique		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 704 (arrêt à 200 mètres)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement	Revêtement - Marquage	
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

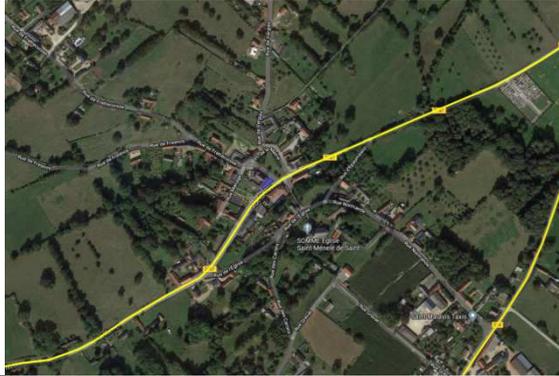
Halte de Rambures		
Commune : Rambures		
Proximité axe : D180, D110		
		
Etat actuel site : Parking		
Fréquentation constatée : 2-3	Capacité covoiturage : 7-8	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Rambures		
Aménagement actuel : Revêtement, éclairage		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 701 (arrêt à proximité immédiate)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Halte d'Allery		
Commune : Allery		
Proximité axe : D173, D936		
		
Etat actuel site : Parking		
Fréquentation constatée : 2-3	Capacité covoiturage : 7-8	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie d'Allery		
Aménagement actuel : Revêtement, éclairage		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 701 (arrêt à 200 mètres), voie verte du Vimeu à l'Airaines		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Ancienne halte Roulezco.		

Halte de Saint-Maulvis

Commune : Saint-Maulvis

Proximité axe : D187, D96



Etat actuel site : Trottoir revêtu

Fréquentation constatée : -

Capacité covoiturage : 4-5

Agrandissement : non

Foncier : Départemental

Contact : Mairie de Saint-Maulvis

Aménagement actuel : Revêtement, éclairage

Intermodalité : non

Aménagement projeté

Visibilité	Signalétique – Rabattement
Revêtement	
Sécurité	
Autre(s) équipement(s)	

Coût

Investissement :

Entretien :

Remarque(s)

Halte de Poix-de-Picardie		
Commune : Poix-de-Picardie		
Proximité axe : D1029, D901, D920		
		
Etat actuel site : Parking de la gare		
Fréquentation constatée : -	Capacité covoiturage : 4-5	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Poix-de-Picardie		
Aménagement actuel : Revêtement, marquage, éclairage, borne de recharge électrique		
Intermodalité : Gare de Poix-de-Picardie		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Mutualisation avec le parking de la gare qui est cependant souvent plein.		

Halte de Nampty		
Commune : Nampty		
Proximité axe : D210		
		
Etat actuel site : Parking		
Fréquentation constatée : 3-4	Capacité covoiturage : 4-5	Agrandissement : non
Foncier : Communal		
Contact : Mairie de Nampty		
Aménagement actuel : Revêtement, éclairage, abri de car scolaire		
Intermodalité : non		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		

Halte de Molliens-au-Bois		
Commune : Molliens-au-Bois		
Proximité axe : D30		
		
Etat actuel site : Parking		
Fréquentation constatée : -	Capacité covoiturage : 4-5	Agrandissement : non
Foncier : Départemental		
Contact : Mairie de Molliens-au-Bois		
Aménagement actuel : Revêtement, éclairage		
Intermodalité : ligne Trans'80 n° 723 (arrêt à proximité immédiate)		
Aménagement projeté		
Visibilité	Signalétique – Rabattement	
Revêtement		
Sécurité		
Autre(s) équipement(s)		
Coût		
Investissement :		
Entretien :		
Remarque(s)		
Projet de réaménagement du parking à côté de la maire pour du covoiturage.		

ANNEXE 2 : Liste des contacts

Nom	Maintien	Foncier	Accord	Contact	Type d'aménagement	Places actuelles	Agrandissement
Aire de Longuemort 1	Oui	Département	oui	Mairie	Signalétique et rabattement	4	non prévoir une seconde zone
Intermarché Eu	non						
Yzengremer	Oui	Département			Signalétique et rabattement, marquage	8 à 10	non
Intermarché Friville-escarbotin	Oui	Privé	oui	Directeur	Signalétique et rabattement	A négociier	
Parking avenue du Vimeu (hors fiche) proposition CC	Oui	CC du Vimeu	oui	Directeur	Signalétique et rabattement	40	non
Valines	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique	10	non
Moyenneville	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique et rabattement	10 et +	
Huppy	Non, excentré						
Huchenneville - ZA Les Croisettes	Oui	Com de com. Vimeu vert	oui	CC du Vimeu	Création, aménagement, signalétique et rabattement	8	Aire réalisée en 2021
Abbeville – La Potagère	Oui	Privé	oui	Gérant	Signalétique et rabattement	10 et +	non
Grand-Laviers	Oui	Communal	oui	Mairie	Signalétique et rabattement	15	oui
Abbeville – centre aquatique	Oui	Commune Abbeville	En attente	Ville	Signalétique et rabattement	10 et +	non
Abbeville – Hyper U	Oui	Privé	oui	Directeur	Signalétique et rabattement	A négociier	non
Crécy-en-Ponthieu	Oui	Commune	En attente	Mairie	Aménagement de l'espace, signalétique et rabattement	10 et +	
Longpré-les-Corps-Saints	Oui, mais pas au même endroit	Commune	oui	Mairie	Signalétique et rabattement.	10 et +	Espace communal en projet de création
Airaines	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique et rabattement	10 et +	
Allery	Oui	Commune	En attente	Mairie	Signalétique		
Beaucamps-le-Vieux	Oui	Privé	oui	Gérant	Signalétique	A négociier	
Molliens-Dreuil	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique	10	Possibilité de déplacement de l'aire sur la place à côté
Quevauvillers	Oui	Département			Aménagement de l'espace, signalétique et rabattement	-10	non
Amiens Auchan	Oui	Privé	En attente	Gérant	Signalétique et rabattement	A négociier	
Amiens Boulevard de Bapaume	Oui	Commune	Existant		Signalétique et rabattement	5	non
Amiens Station BP	Oui	Commune	Existant		Signalétique et rabattement	10 et +	
Corbie canal	Oui	Commune	Existant		Signalétique	5	non
Fouillooy	Oui	Commune	En attente	Mairie	Signalétique et rabattement	10 et +	

Nom	Maintien	Foncier	Accord	Contact	Type d'aménagement	Places actuelles	Agrandissement
Estrées Dénéicourt	Oui	CC Haute Picardie	oui	CC Terre de Picardie	Signalétique et rabattement	10 et +	Travaux en 2019
Péronne – Espace mac orlan	Non, excentré						
Péronne Intermarché	oui	privé	oui	gérant	Signalétique et rabattement	A négocié	
Roisel	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique et rabattement	10 et +	
Nesle Auchan	Oui	Privé	oui	gérant	Signalétique et rabattement	A négocié	
Ham	Oui	CC Est Somme	En attente	CC Est Somme	Signalétique et rabattement	10 et +	
Chaulnes	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique et rabattement	10 et +	
Roye	Oui	Sanef	Existant	SANEF	Rabattement	10 et +	
Fressenneville D1925	Oui	Com de com. du Vimeu	Oui	CC du Vimeu	Signalétique et rabattement	10	Proche d'une autre aire
Hornoy-le-Bourg – Salle des fêtes ou ancien site Noriap	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique et rabattement	10	
Oisemont – parking voie verte	Oui	CC de la Région de Oisemont	oui	Mairie	Aménagement du parking de la voie verte (+PtN vélo) création partielle	10 et +	
Gamaches	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique	10	
Lignières-Chatelain – Pôle vert	Oui	Département	oui	Mairie	Signalétique et revêtement	10	Aire réalisée en 2021
Croixrault – Aquasoa	Oui	CC Somme Sud Ouest ou SANEF	En attente	SANEF	Rabattement	10 et +	
Conty	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique et création	10 et +	
Essertaux	Oui	Département			Signalétique et revêtement		Aire réalisée en 2020
Hébécourt	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique et rabattement	10 et +	Parking réaménagé par la commune en septembre 2019
Sains-en-Amienois	Oui	Commune	oui	Mairie	3 sites. 2 proches avec aménagements importants + parking club de tir mais éloigné	10	
Ailly-sur-Noye	Oui	commune	oui	Mairie	Signalétique et rabattement		
Montdidier	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique et rabattement	5	
Moreuil	Oui	Commune	oui	DGS	Signalétique et rabattement	10 et +	
Domart-sur-la-Luce	Oui	Département	Oui délibération	Mairie	Signalétique + marquage	10 et +	
Beaucourt-en-Santerre	Oui	Département – emplacement suggéré par la commune	oui	Mairie	Création	10 et +	Aire réalisée en 2020
Bouchoir	Oui mais à un autre endroit	Commune	oui	Mairie			
Noyelles-sur-Mer	Oui	Département			Signalétique et marquage	10 et +	Aire réalisée en 2020
Rue – D940 Becquerelle	Non, excentré						
Rue – rond point D32 D85	Oui	Département	oui	Mairie	Création	10 et +	

Nom	Maintien	Foncier	Accord	Contact	Type d'aménagement	Places actuelles	Agrandissement
Nouvion	Oui	Commune	oui, deux possibilités (parking derrière le resto et le côté de la 1001 direction Abbeville)	Mairie	Signalétique		
Saint-Riquier – Parking salle des fêtes	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique	5	
Saint-Léger-Lès-Domart	Oui	Commune	Propose parking salle des fêtes rue du marais	Mairie	Signalétique		
Ville-le-Marcllet – parking poids lourds	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique et revêtement	10 et +	Aire réalisée en 2021
Flixecourt – Sanef	Oui	SANEF ou CC Nièvre et Somme	En attente	CCNS et SANEF	Signalétique et création		
Picquigny – gare	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique	5 et +	
Fienvillers	Non, trop						
Flesselles – Netto	Oui	Privé - Netto	En attente	Gérant	Signalétique	10 et +	
Villers-Bocage	Oui	Département	oui	Mairie	Signalétique et création	10 et +	
Doullens – Centre ville	Oui	Commune	En attente	Mairie		5	
Doullens – Bricomarché	Oui	Privé	A confirmer	Mairie	Signalétique et création	10 et +	
Beauquesne	Oui	Commune	En attente	Mairie			
Molliens-au-Bois	Oui	Privé - Emplacement réservé	oui	Mairie			
Beaucourt-sur-l'Hallue	Oui	Commune	oui	Mairie			
Hédauville	Oui	Privé – emplacement réservé	En attente	CC Coquelicot			
Albert sud – D929	Oui	Département	oui	CC Coquelicot	Signalétique et création	10 et +	Aire réalisée en 2020
Albert nord – Aldi	Oui	Privé - supermarché	En attente				
Bray-sur-Somme	Non						
Cléry-sur-Somme	Oui	Département			Signalétique et création	10 et +	Aire réalisée en 2020
Péronne – VVS	Oui	Département	A confirmer	Mairie	Signalétique et création		
Villers-Carbonnel	Oui	Commune		Mairie	Signalétique		
Rosières-en-Santerre	Oui	Commune	oui	Mairie	Signalétique		Projet réalisé en 2021
Villers-Bretonneux – SANEF	Oui	Privé	En attente	SANEF	Signalétique et création	10 et +	

Nom	Maintien	Foncier	Accord	Contact	Type d'aménagement	Places actuelles	Agrandissement
Fouilloy	Oui	Commune	En attente	Mairie	Signalétique et rabattement	10 et +	
Amiens – Dury	Oui	Sanef	En attente	Mairie	Signalétique et création	10 et +	
Amiens - Saleux	Oui	Département			Signalétique et création	10	
Amiens – Argoeuves	Oui	Sanef	oui	SANEF	Signalétique et création	10 et +	
Saint Maxent	Oui mais à un autre endroit	Commune	En attente	Mairie	Signalétique et création	10 et +	
Longuemort 2	Oui	Département	oui	Mairie	Signalétique et création	10 et +	Aire réalisée dans le cadre du tourne-à-gauche D 29 / D 229
Ailly-le-Haut-Clocher	Oui	Commune	En attente	Mairie	Signalétique		
Querrieu	Oui	Privé - Emplacement réservé	En attente	Mairie	Signalétique et création		
Abbeville – A28 A16	Oui	Public	A confirmer	SANEF	Signalétique et marquage		
Proyart	Oui	Département	Oui	Mairie	Signalétique et création		
Bernaville	Oui	Commune	Oui	Mairie	Signalétique et rabattement		
Forest-Montiers	Oui	Département	Oui	Mairie	Signalétique et création		Aire réalisée en 2021
Camon	Oui	Département	A confirmer	Mairie	Signalétique et création		
Corbie - Lidl Gare	Oui	Privé	En attente	Gérant	Signalétique et rabattement	A négocié	
Mers-les-Bains - Auchan	Oui	Privé	En attente	Gérant	Signalétique et rabattement	A négocié	
Athies - SANEF	Oui	Département ou SANEF	En attente	SANEF	Signalétique et création		
Le Bosquel - SANEF	Oui	Département ou SANEF	En attente	SANEF	Signalétique et création		
Gentelles	Oui	Commune	Oui	Mairie	Signalétique		
Démuin	Oui	Commune	Oui	Mairie	Signalétique et création		Projet réalisé en 2021
Hombleux	Oui	Commune	En attente	Mairie	Signalétique		
Fins	Oui	Département	Oui	Mairie	Signalétique		
Sailly-Saillisel	Oui	Commune	Oui	Mairie	Signalétique et création		
Miannay	Oui	Commune	Oui	Mairie	Signalétique et création		
Poix-de-Picardie	Oui	Commune	En attente	Mairie	Signalétique		
Sénarpont	Oui	Commune	Oui	Mairie	Signalétique et création		
Le Translay	Oui	Commune	A confirmer	Mairie	Signalétique et création		
Nampty	Oui	Commune	En attente	Mairie	Signalétique		
Saint-Maulvis	Oui	Commune	En attente	Mairie	Signalétique		
Rambures	Oui	Commune	Oui	Mairie	Signalétique		
Cambron	Oui	A définir	A confirmer	Mairie	Signalétique et création		
Vignacourt	Oui	Commune	Oui	Mairie	Signalétique		
Marcelcave	Oui	Commune	Oui	Mairie	Signalétique		

ANNEXE 3 : Détail des flux domicile-travail de plus de 50 salariés sortants depuis une commune par EPCI

Flux domicile-travail sortants depuis une commune d'Amiens Métropole en 2018

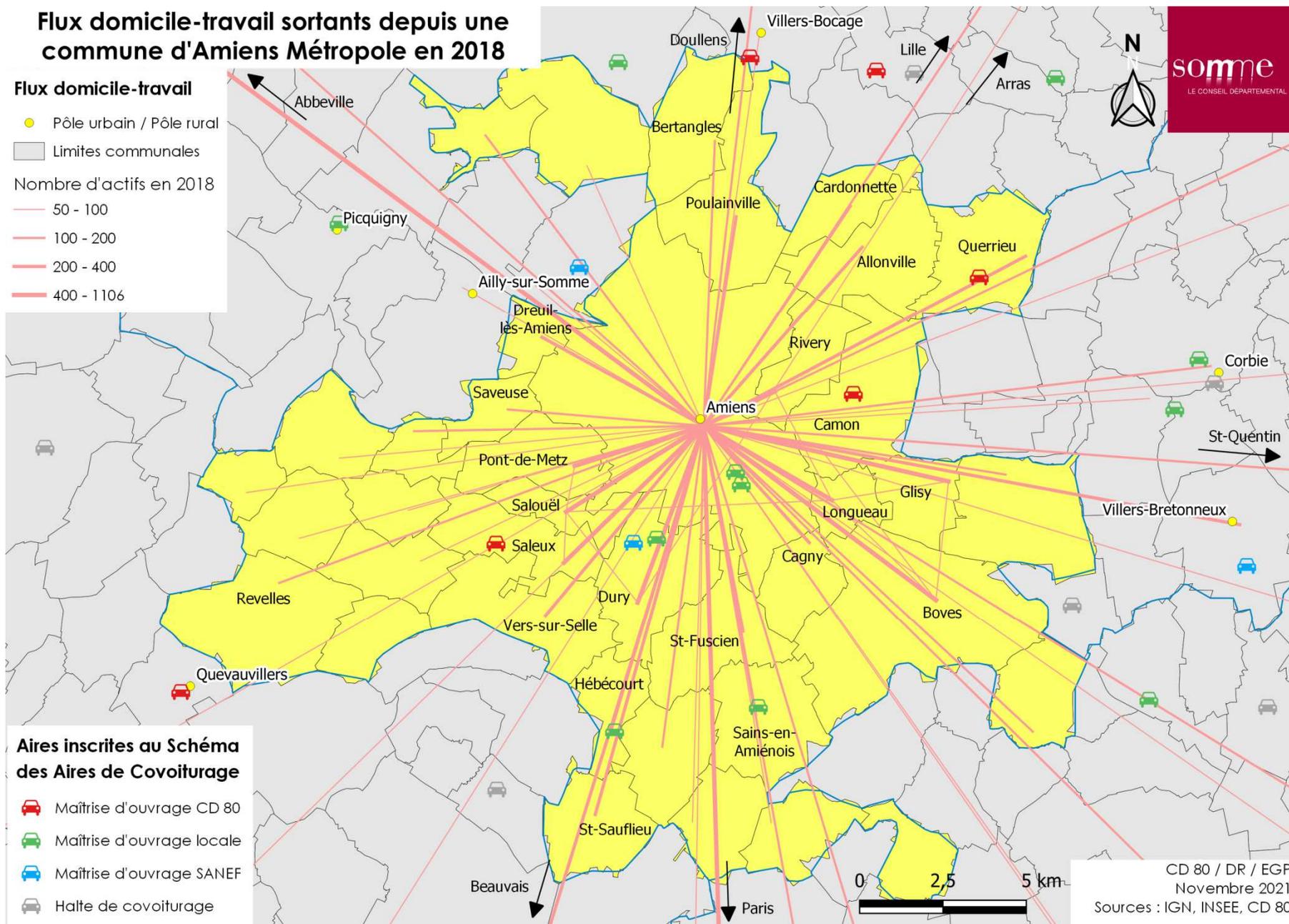


Flux domicile-travail

- Pôle urbain / Pôle rural
- ▭ Limites communales
- Nombre d'actifs en 2018
- 50 - 100
- 100 - 200
- 200 - 400
- 400 - 1106

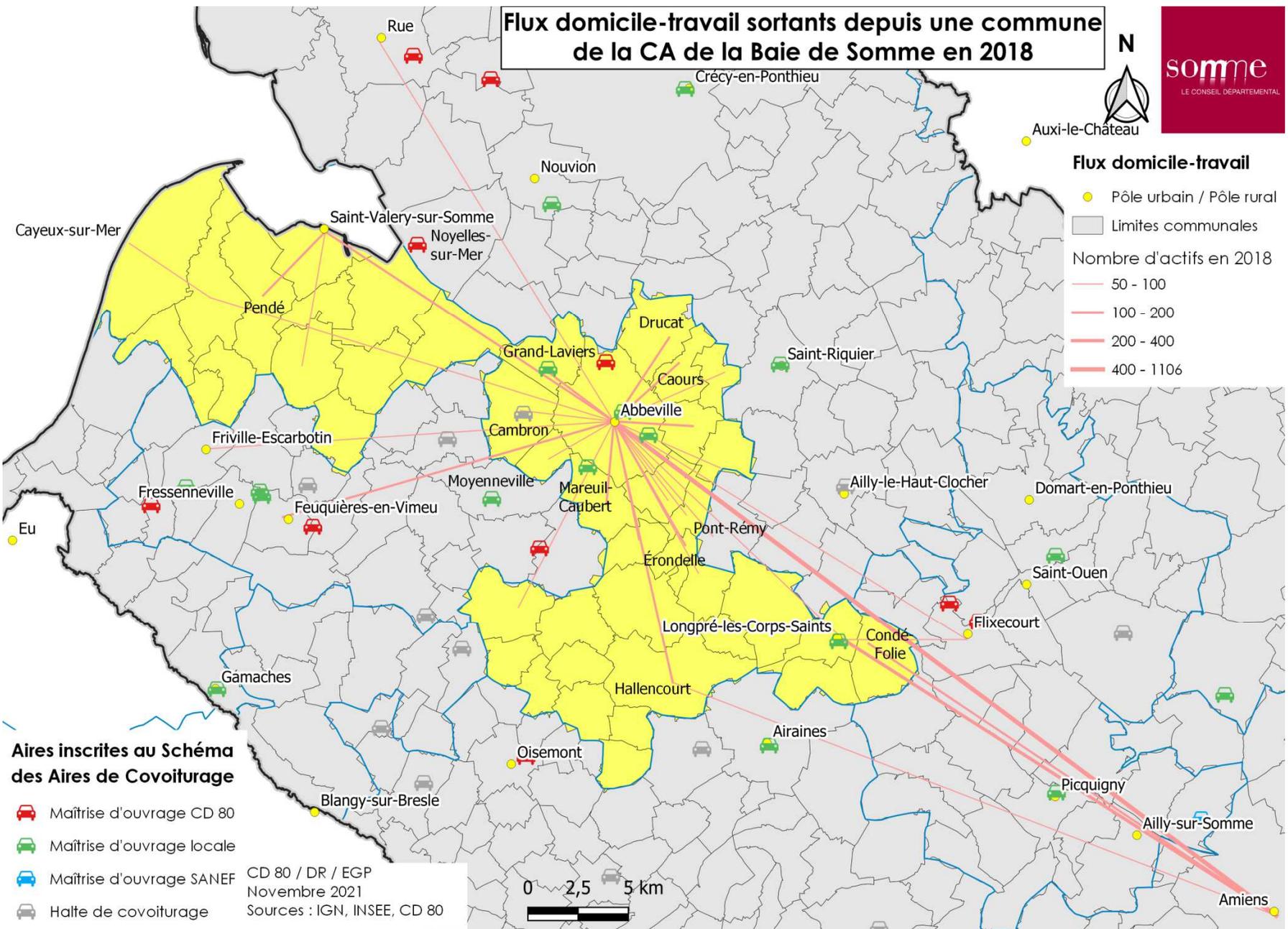
Aires inscrites au Schéma des Aires de Covoiturage

- Maîtrise d'ouvrage CD 80
- Maîtrise d'ouvrage locale
- Maîtrise d'ouvrage SANEF
- Halte de covoiturage

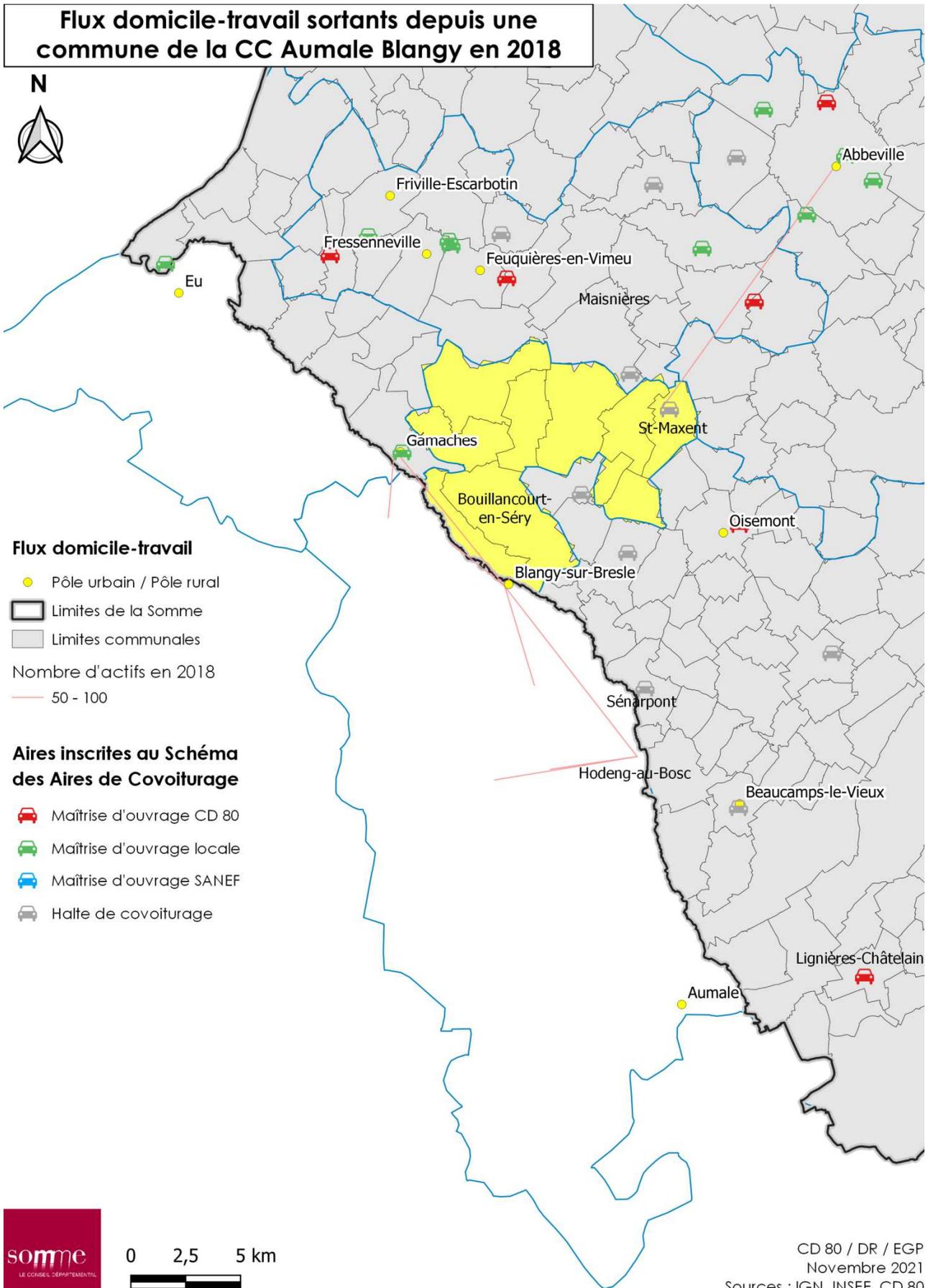


CD 80 / DR / EGP
 Novembre 2021
 Sources : IGN, INSEE, CD 80

Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CA de la Baie de Somme en 2018



Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC Aumale Blangy en 2018

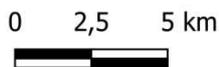


Flux domicile-travail

- Pôle urbain / Pôle rural
- ▭ Limites de la Somme
- ▭ Limites communales
- Nombre d'actifs en 2018
- 50 - 100

Aires inscrites au Schéma des Aires de Covoiturage

- Maîtrise d'ouvrage CD 80
- Maîtrise d'ouvrage locale
- Maîtrise d'ouvrage SANEF
- Halte de covoiturage



CD 80 / DR / EGP
 Novembre 2021
 Sources : IGN, INSEE, CD 80

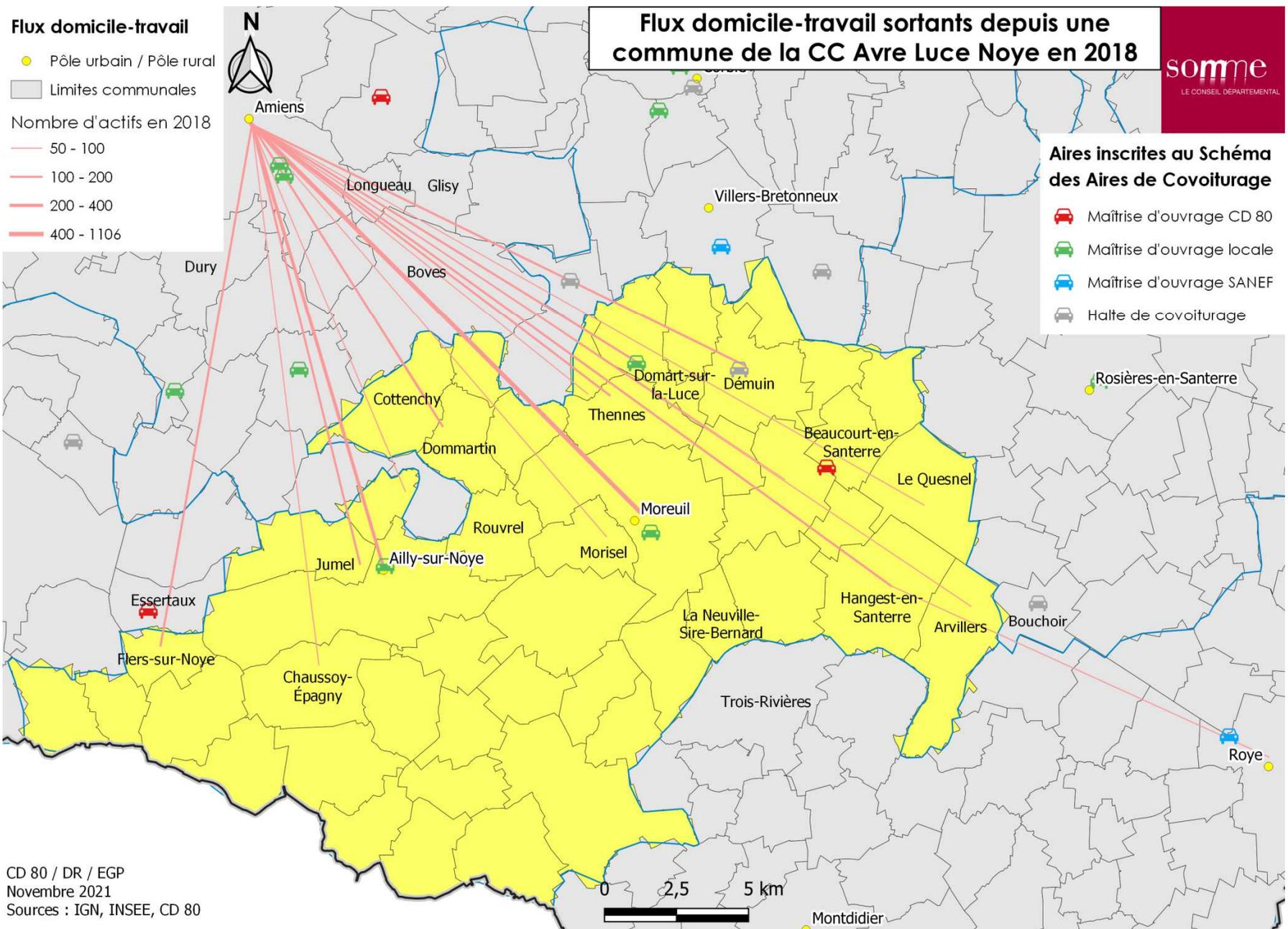
Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC Avre Luce Noye en 2018

Flux domicile-travail

- Pôle urbain / Pôle rural
- ▭ Limites communales
- Nombre d'actifs en 2018
- 50 - 100
- 100 - 200
- 200 - 400
- 400 - 1106

Aires inscrites au Schéma des Aires de Covoiturage

- Maîtrise d'ouvrage CD 80
- Maîtrise d'ouvrage locale
- Maîtrise d'ouvrage SANEF
- Halte de covoiturage



CD 80 / DR / EGP
 Novembre 2021
 Sources : IGN, INSEE, CD 80

Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC de l'Est de la Somme en 2018

N



Saint-Quentin

Flux domicile-travail

● Pôle urbain / Pôle rural

▭ Limites communales

Nombre d'actifs en 2018

— 50 - 100

— 100 - 200

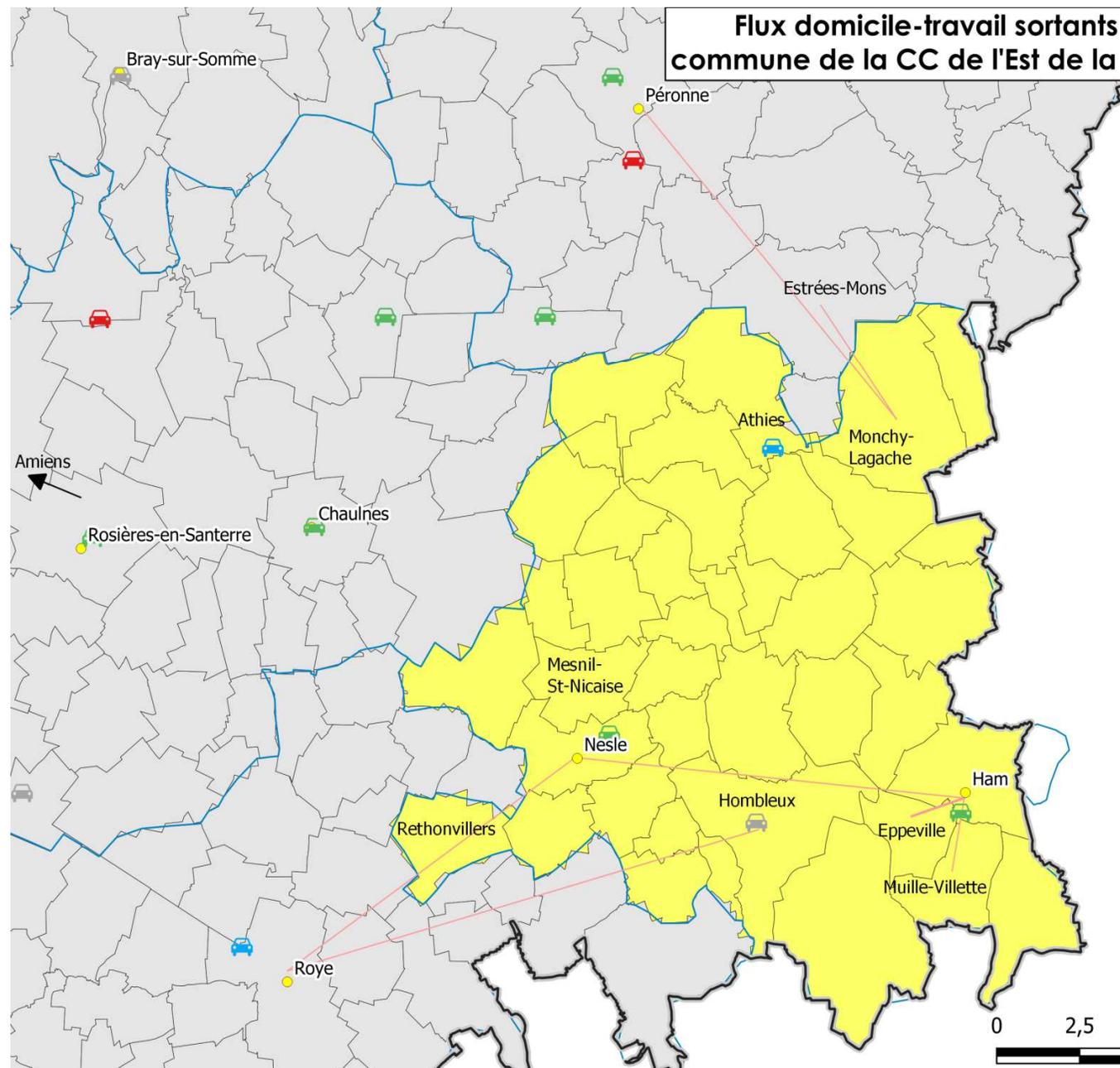
Aires inscrites au Schéma des Aires de Covoiturage

Maîtrise d'ouvrage CD 80

Maîtrise d'ouvrage locale

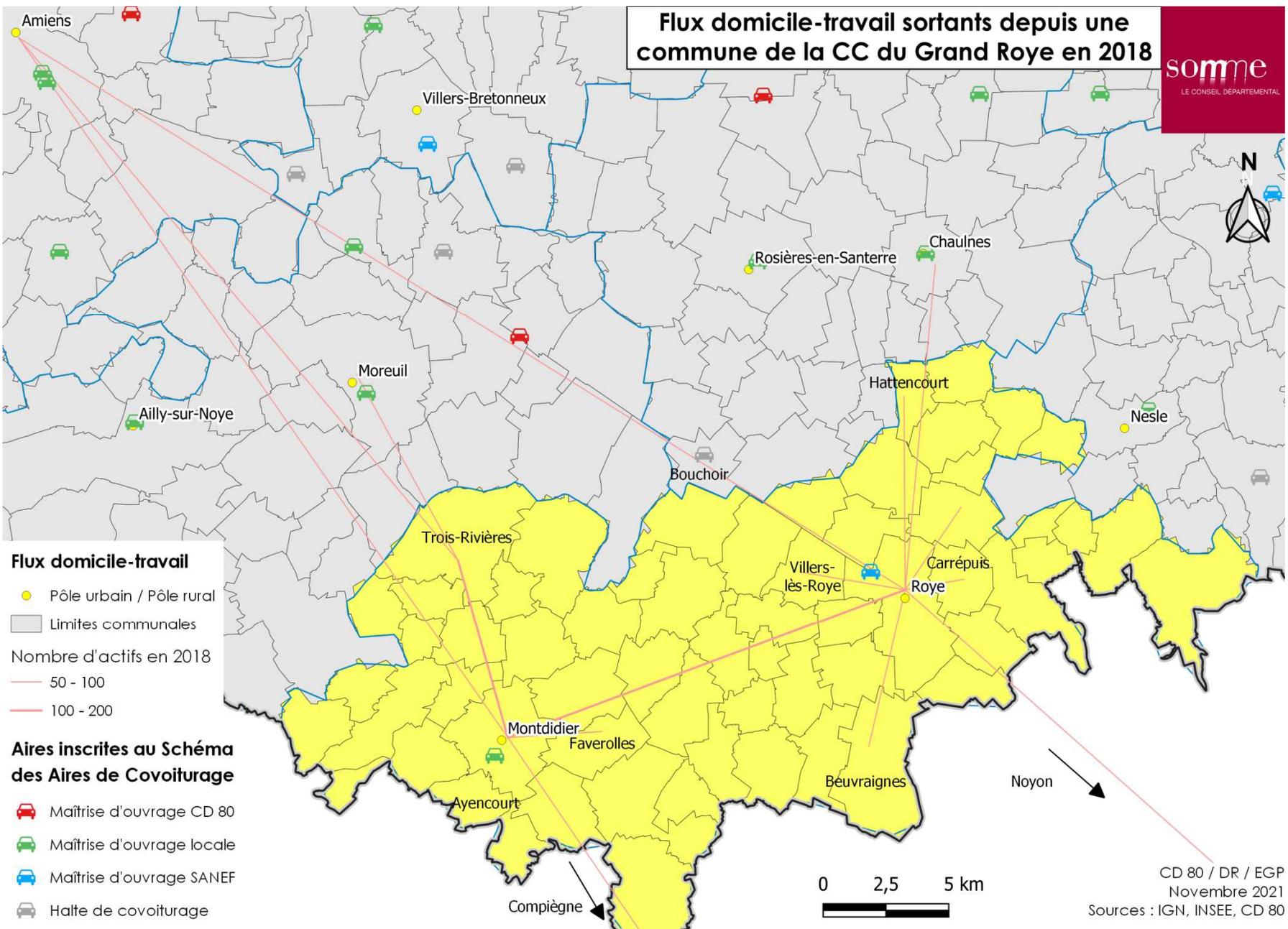
Maîtrise d'ouvrage SANEF

Halte de covoiturage



CD 80 / DR / EGP
Novembre 2021
Sources : IGN, INSEE, CD 80

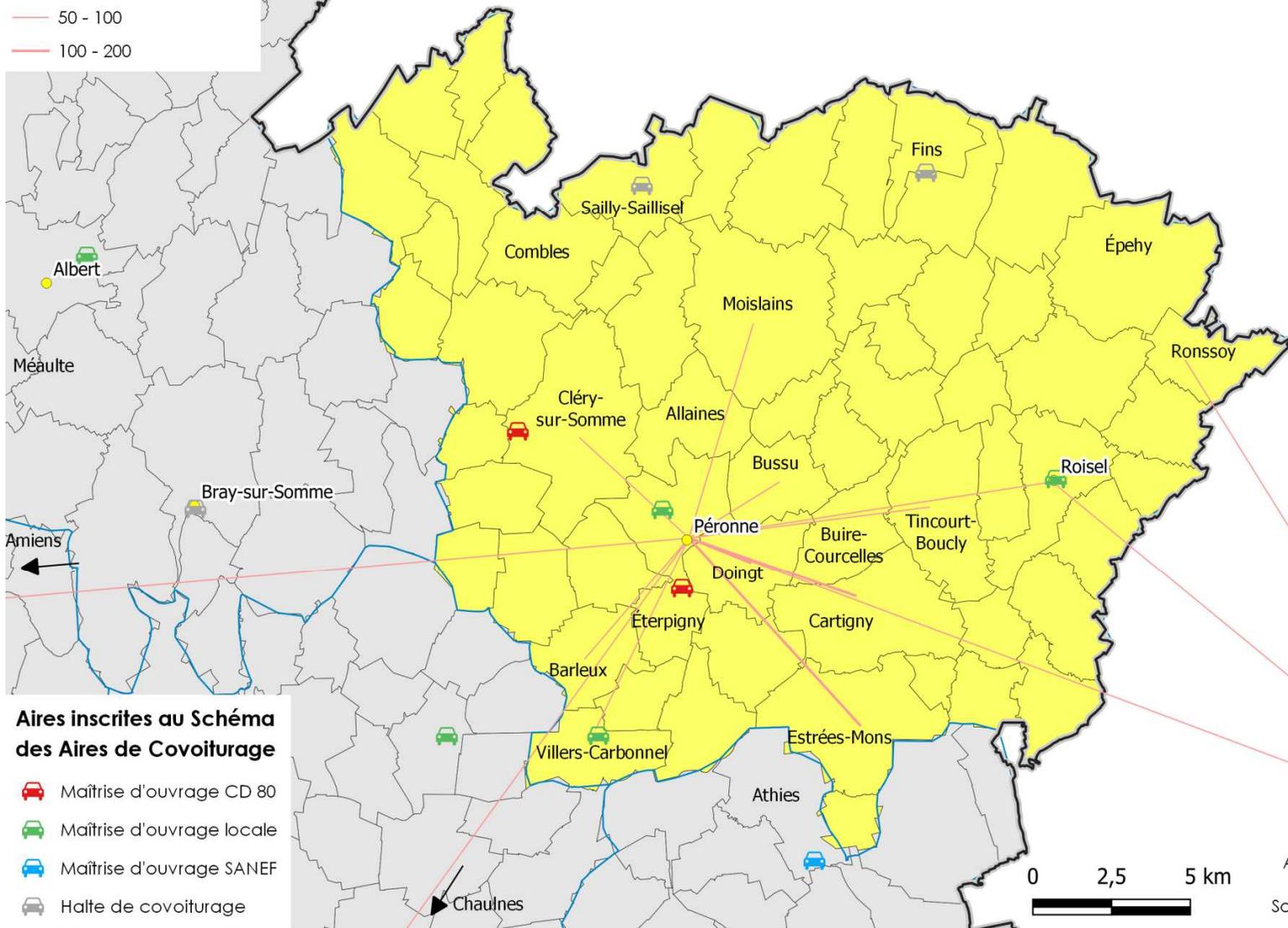
Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC du Grand Roye en 2018



Flux domicile-travail sortant depuis une commune de la CC de la Haute-Somme en 2018

Flux domicile-travail

- Pôle urbain / Pôle rural
- ▭ Limites communales
- Nombre d'actifs en 2018
- 50 - 100
- 100 - 200



Aires inscrites au Schéma des Aires de Covoiturage

- Maîtrise d'ouvrage CD 80
- Maîtrise d'ouvrage locale
- Maîtrise d'ouvrage SANEF
- Halte de covoiturage

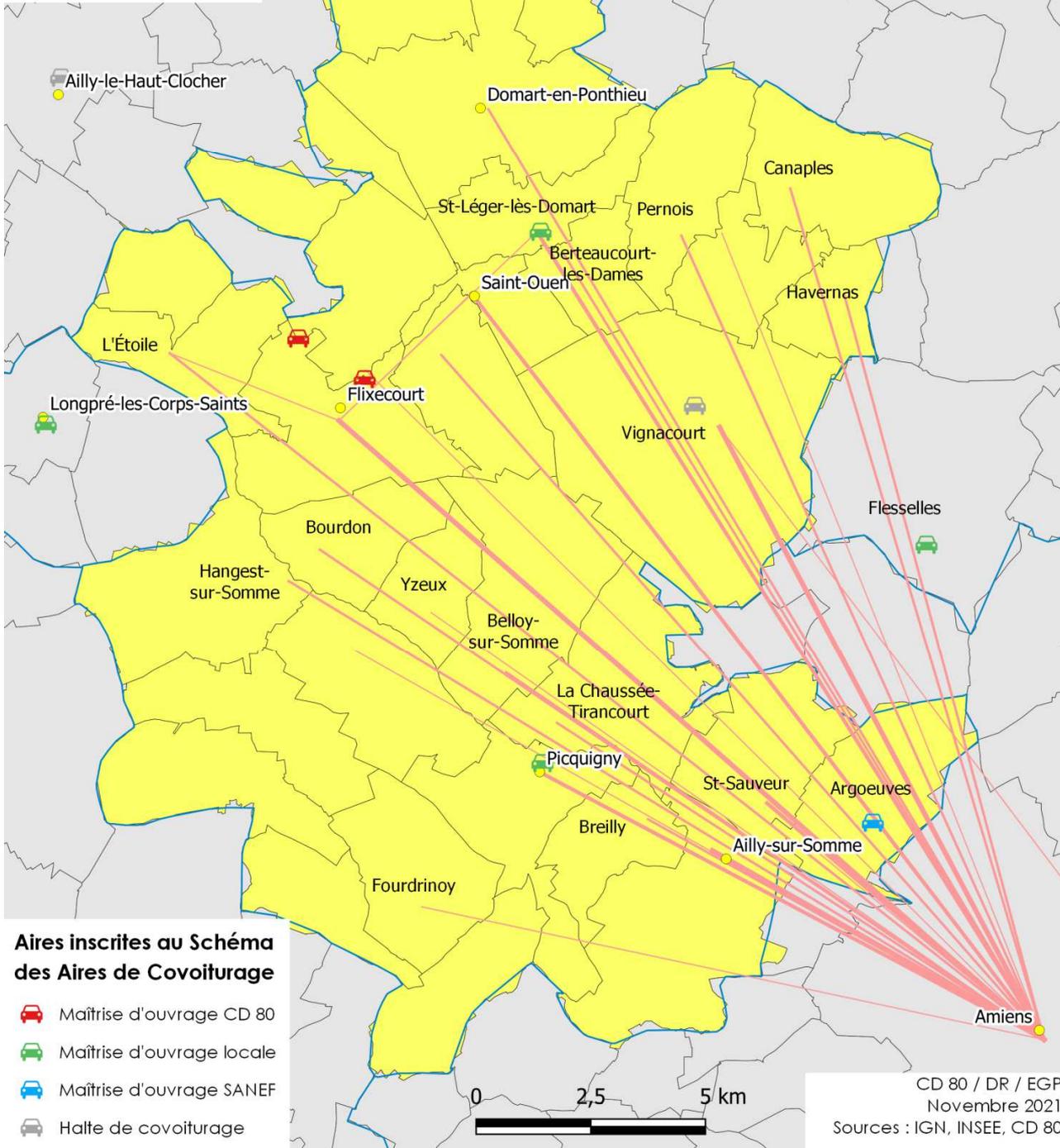
Auteur : CD 80 / DR / EGP
 Novembre 2021
 Sources : IGN, INSEE, CD 80

Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC Nièvre et Somme en 2018



Flux domicile-travail

- Pôle urbain / Pôle rural
- Limites communales
- Nombre d'actifs en 2018
- 50 - 100
- 100 - 200
- 200 - 400
- 400 - 1106



Aires inscrites au Schéma des Aires de Covoiturage

- Maîtrise d'ouvrage CD 80
- Maîtrise d'ouvrage locale
- Maîtrise d'ouvrage SANEF
- Halte de covoiturage

CD 80 / DR / EGP
 Novembre 2021
 Sources : IGN, INSEE, CD 80

Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC du Pays du Coquelicot en 2018

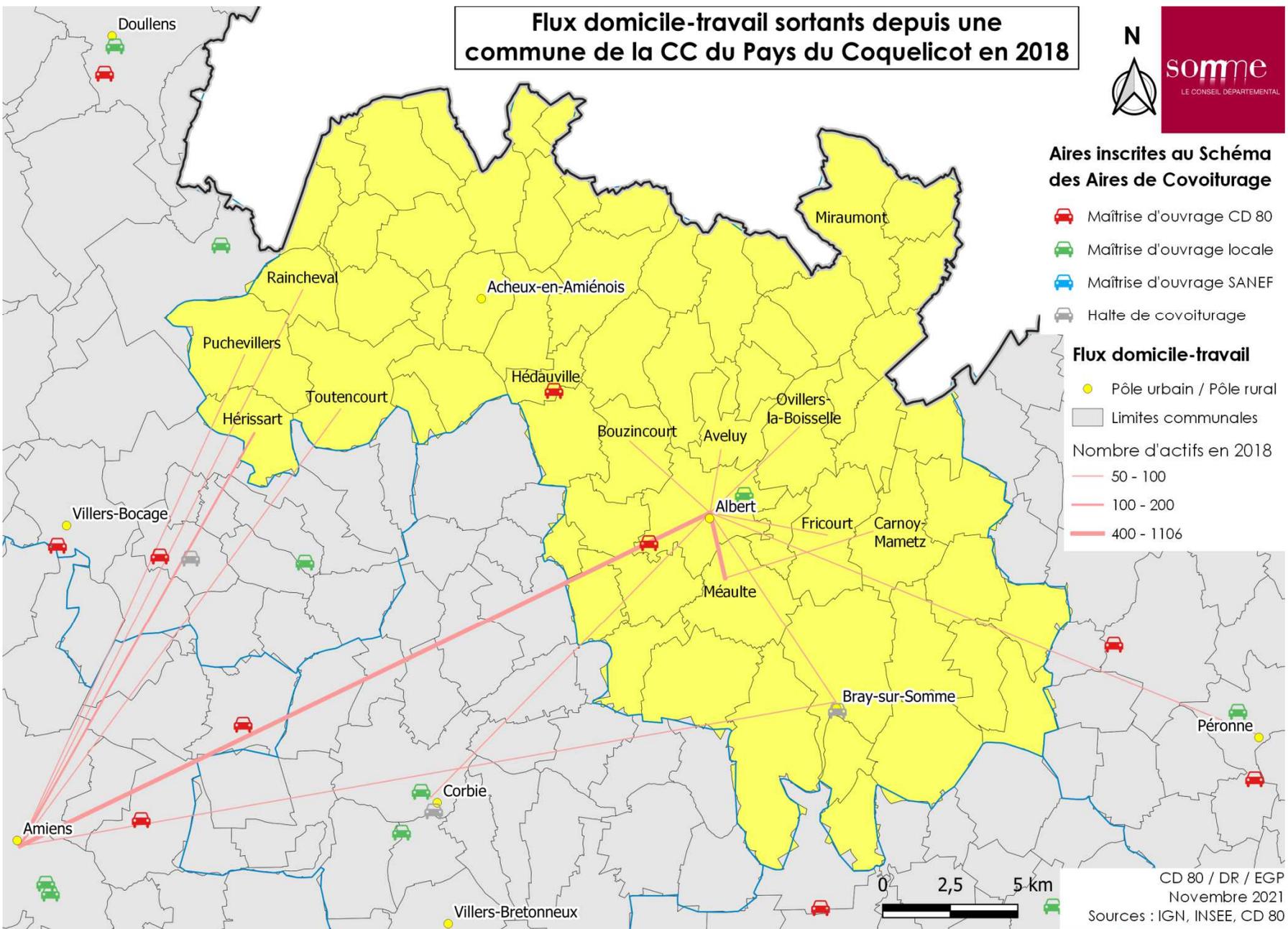


Aires inscrites au Schéma des Aires de Covoiturage

- Maîtrise d'ouvrage CD 80
- Maîtrise d'ouvrage locale
- Maîtrise d'ouvrage SANEF
- Halte de covoiturage

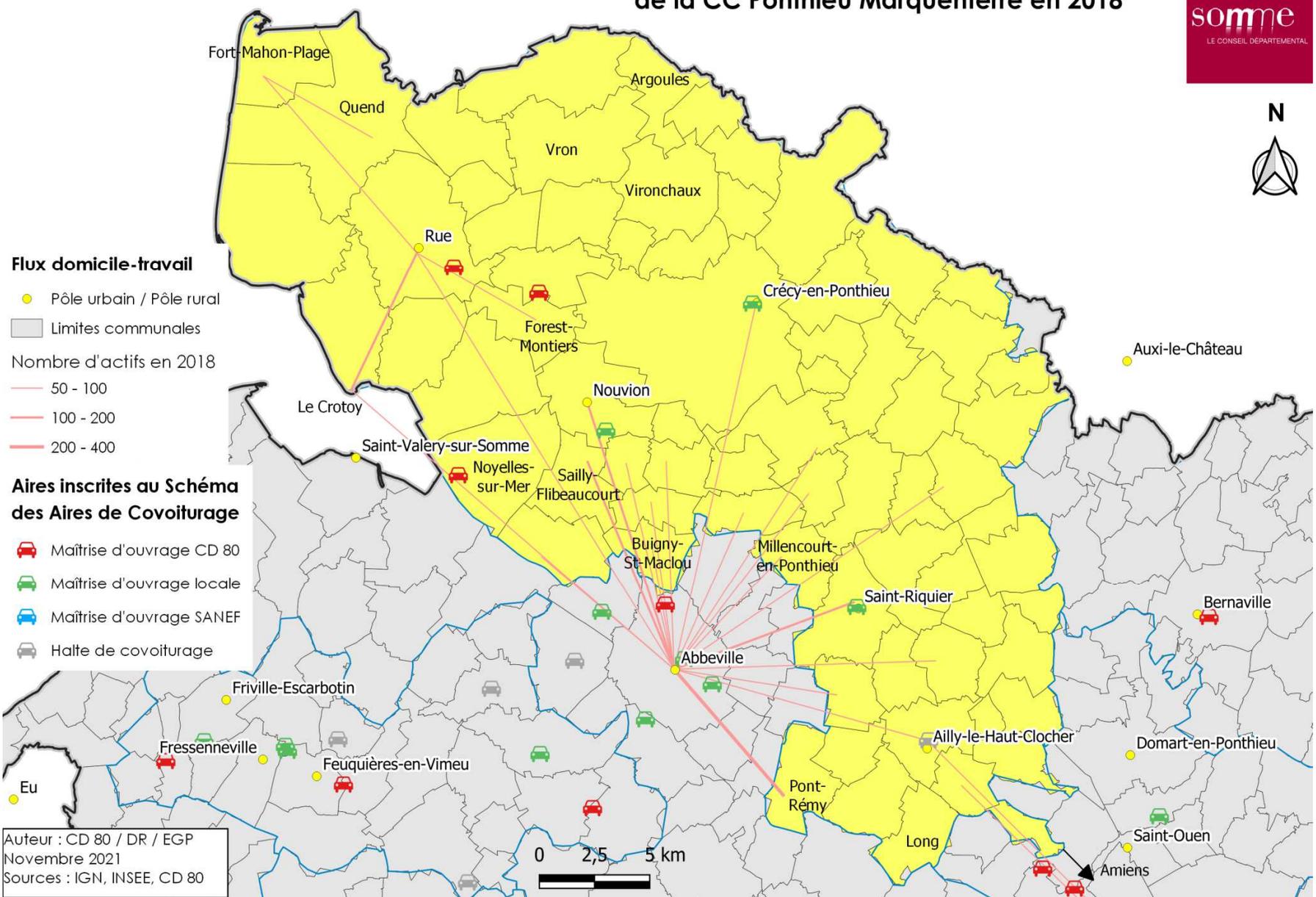
Flux domicile-travail

- Pôle urbain / Pôle rural
- Limites communales
- Nombre d'actifs en 2018
 - 50 - 100
 - 100 - 200
 - 400 - 1106



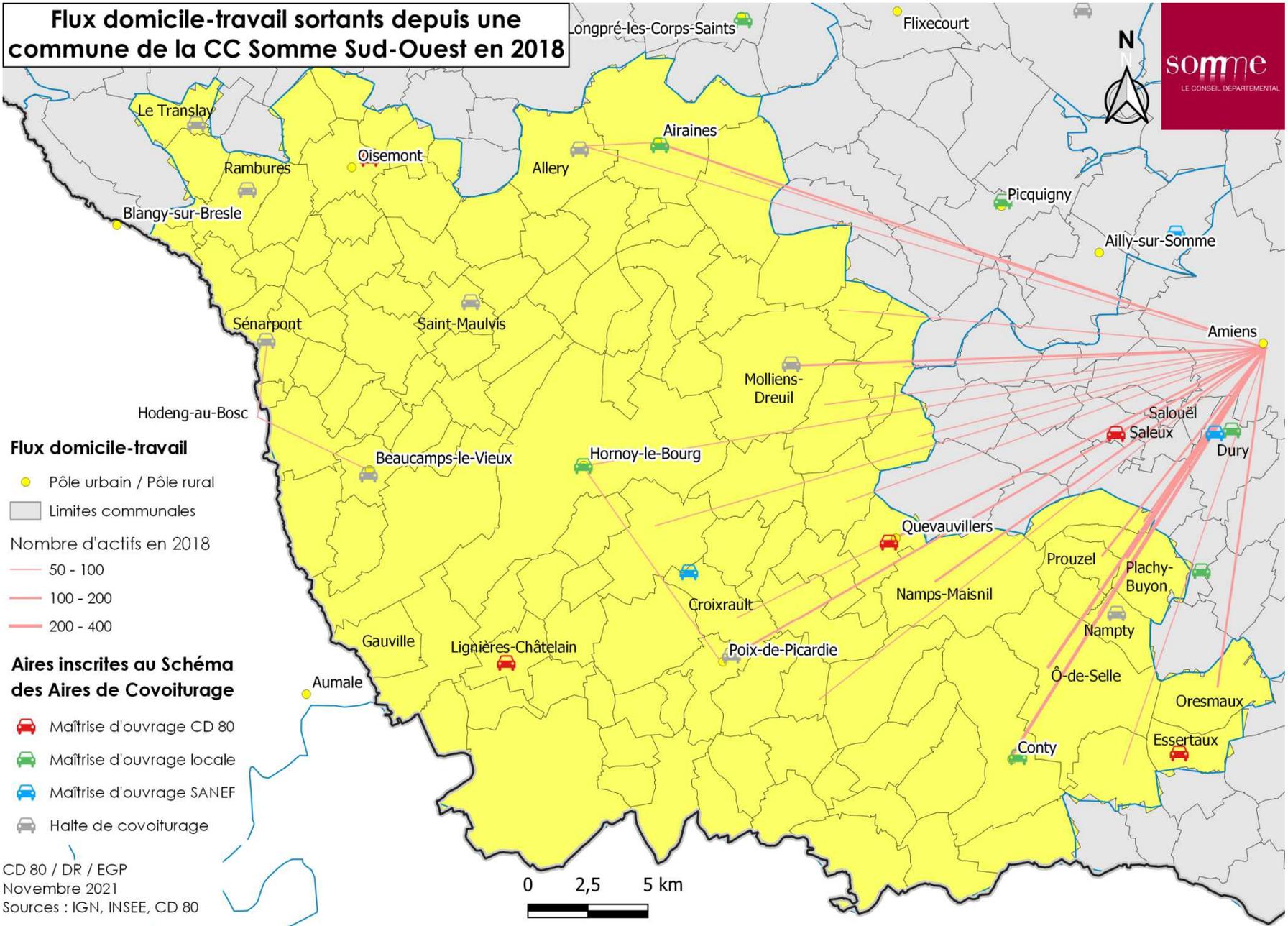
CD 80 / DR / EGP
 Novembre 2021
 Sources : IGN, INSEE, CD 80

Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC Ponthieu Marquenterre en 2018

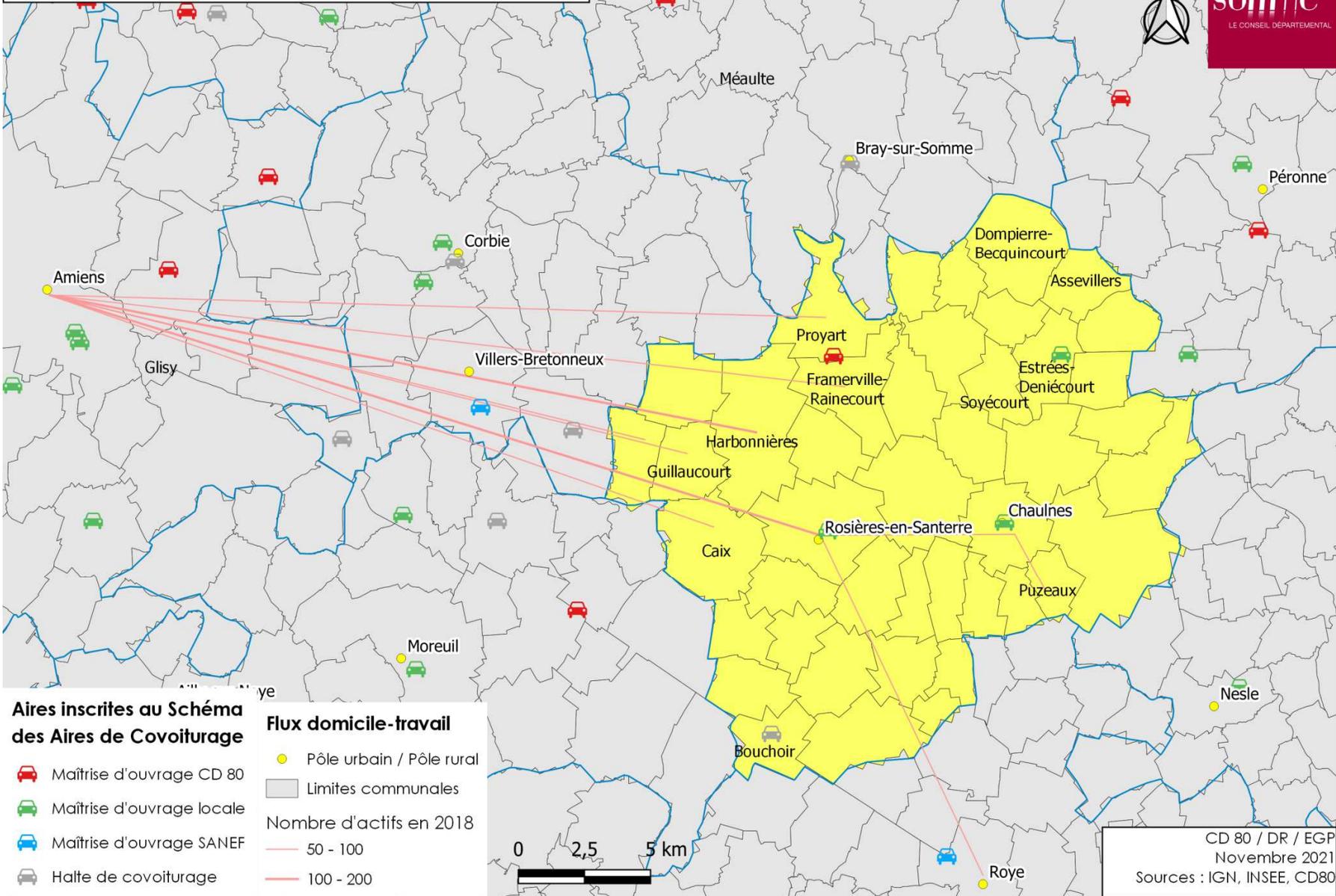


Auteur : CD 80 / DR / EGP
 Novembre 2021
 Sources : IGN, INSEE, CD 80

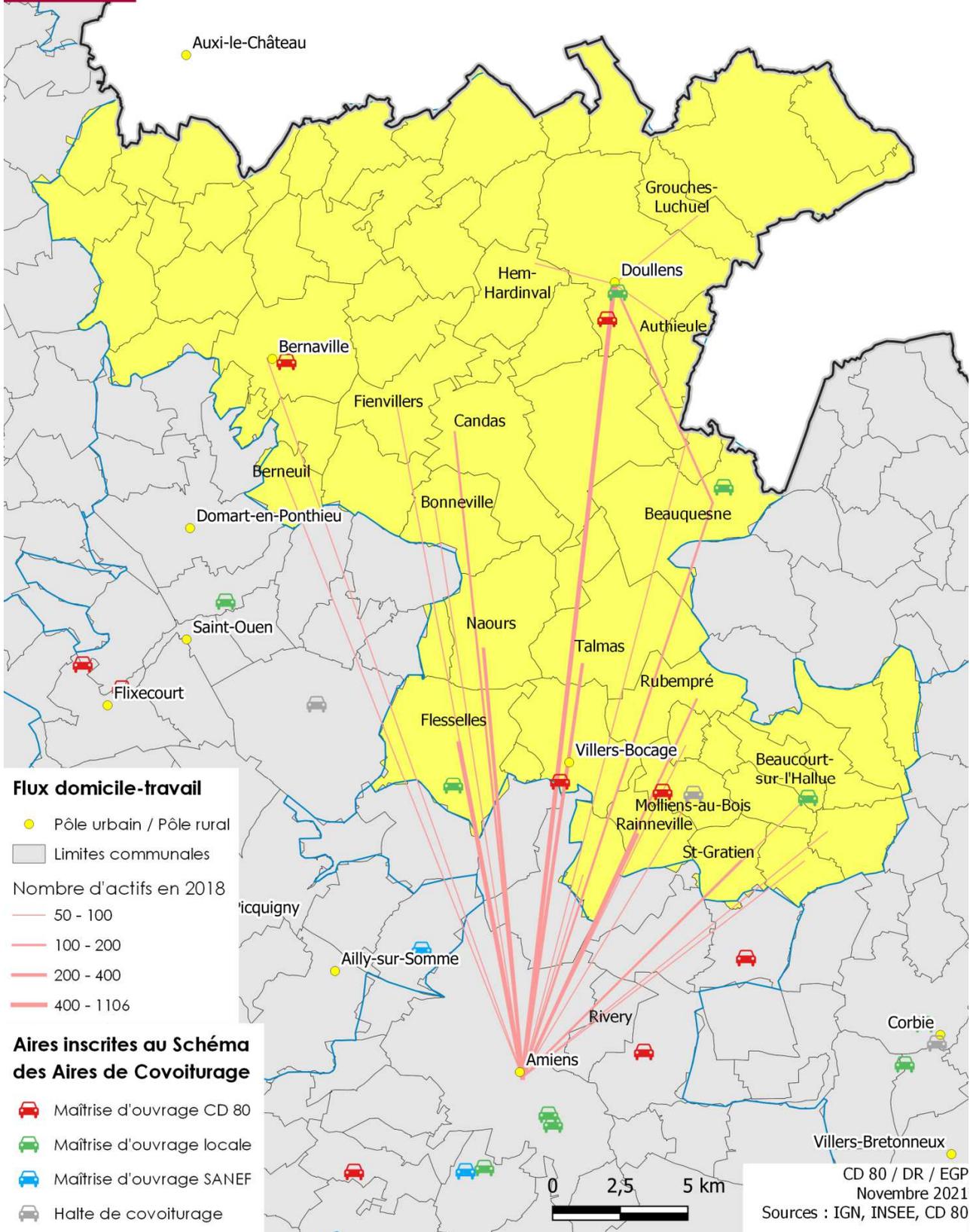
Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC Somme Sud-Ouest en 2018



Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC Terre de Picardie en 2018

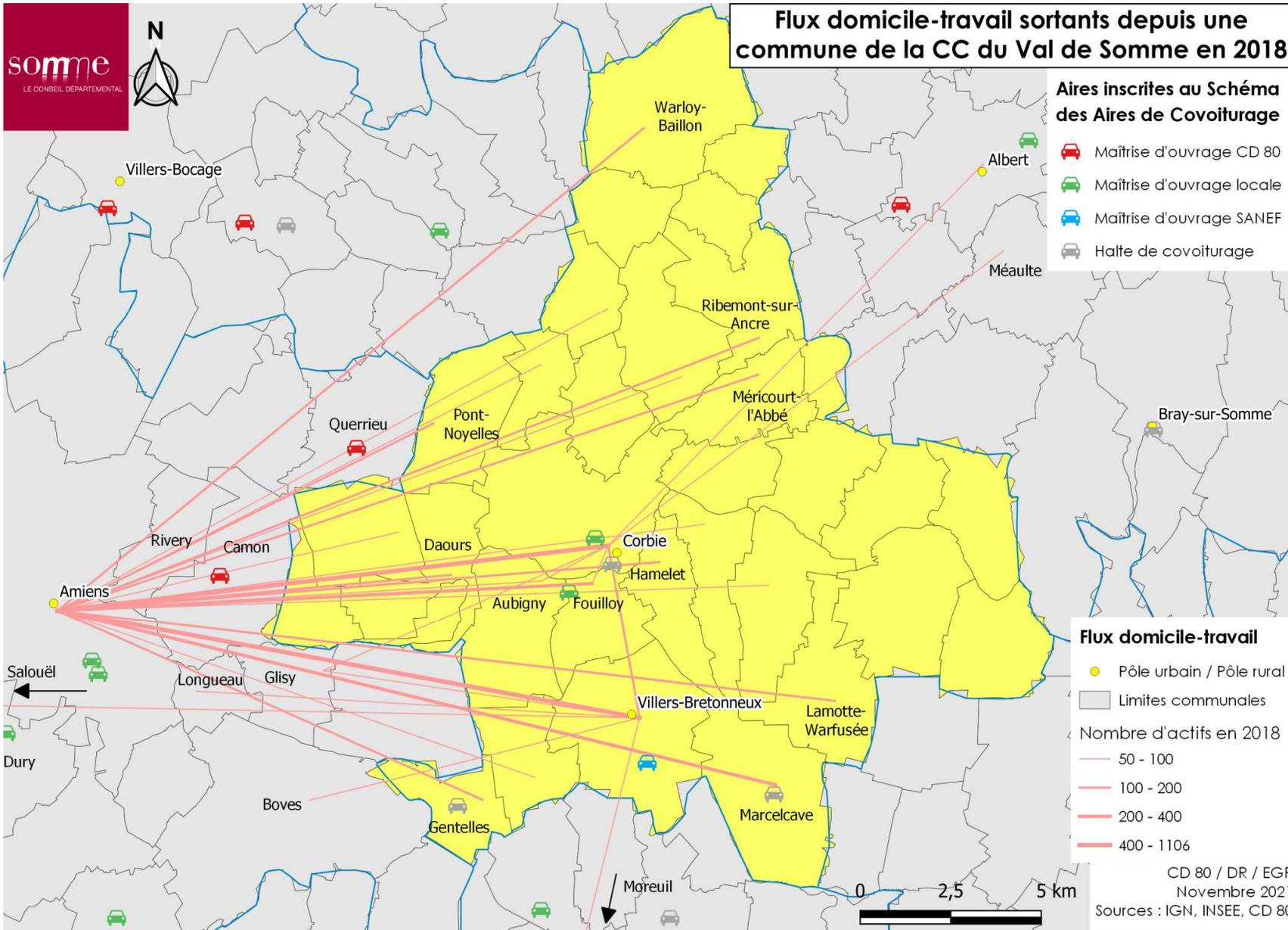


Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC du Territoire Nord Picardie en 2018

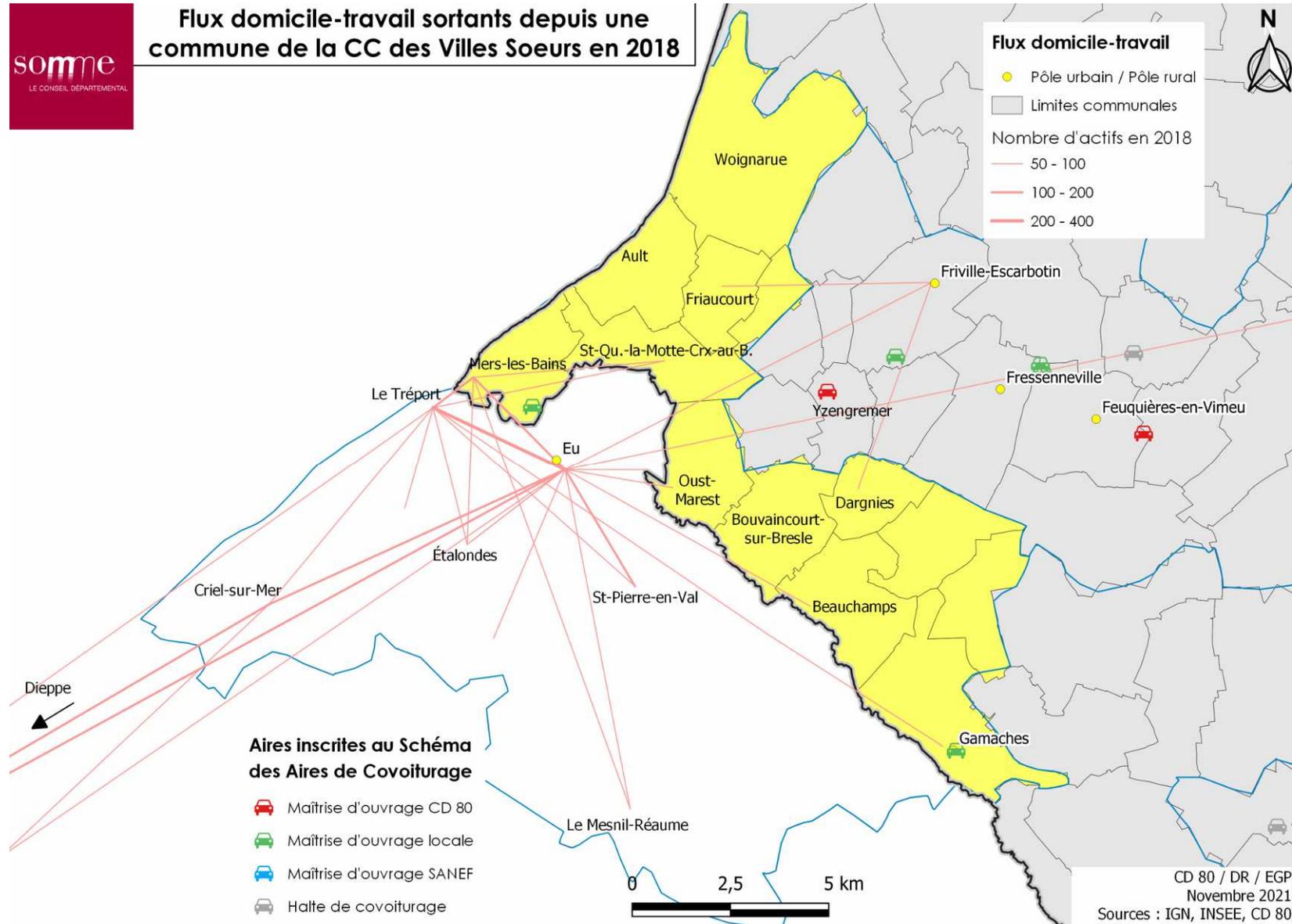




Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC du Val de Somme en 2018



Flux domicile-travail sortants depuis une commune de la CC des Villes Soeurs en 2018



Conseil départemental de la Somme
43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS cedex

03 22 71 80 80
contact@somme.fr

